non pour gagner ni pour briller ? Hommes heureux & dignes de l'être, j'aime à croire qu'il faut vous reſſembler en quelque choſe pour ſe plaire au milieu de vous !

Ce qui me paroiſſoit le plus agréable dans leur accueil, c'étoit de n'y pas trouver le moindre veſtige de gêne ni pour eux ni pour moi. Ils vivoient dans leur maiſon comme ſi je n'y euſſe pas été, & il ne tenoit qu'à moi d'y être comme ſi j'y euſſe été ſeul. Ils ne connoiſſent point l'incommode vanité d'en faire les honneurs aux étrangers, comme pour les avertir de la préſence d'un maître dont on dépend au moins en cela. Si je ne diſois rien, ils ſuppoſoient que je voulois vivre à leur manière ; je n'avois qu'à dire un mot pour vivre à la mienne, ſans éprouver jamais de leur part, la moindre marque de répugnance ou d'étonnement. Le ſeul compliment qu'ils me firent après avoir ſu que j'étois Suiſſe, fut de me dire que nous étions frères, & que je n'avois qu'à me regarder chez eux comme étant chez moi. Puis ils ne s'embarraſsèrent plus de ce que je faiſois, n'imaginant pas même que je puſſe avoir le moindre doute ſur la ſincérité de leur

SITUATION POLITIQUE
DE LA FRANCE,
ET SES RAPPORTS ACTUELS
AVEC TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE.

EPUC

SITUATION POLITIQUE DE LA FRANCE,

ET SES RAPPORTS ACTUELS

AVEC TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE;

Ouvrage dont l'objet est de démontrer, par les Faits historiques et les principes de la saine Politique, tous les maux qu'a causés à la France l'Alliance Autrichienne, et toutes les fautes que le Ministère François a commises depuis l'époque des Traités de Versailles, de 1756, 57 et 58, jusqu'à nos jours.

ADRESSÉ AU ROI,

ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

PAR M. DE PEYSSONNEL, ancien Consul-Général de France à Smirne, Associé des Académies de Lyon, de Dijon, de Marseille, Membre honoraire de celle des Antiquités de Cassel, et Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOME SECOND.

A NEUCHATEL;

Et se trouve A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, N°. 20.

1789.

BIBLIOTECA

TABLE

Des Section et Chapitres contenus dans ce second volume.

SECTION VII. *TABLEAU général des rapports actuels de Politique de toutes les Puissances de l'Europe avec la France*, Page 1.

L'Empire Ottoman, 2.

L'Autriche, 13.

Le Corps Germanique, 15.

Les Electorats Ecclésiastiques, 24.

Mayence, 25.

Trèves, 26.

Cologne, 27.

La Saxe, 29.

La Bavière, 34.

Brunswick et Hanovre, 39.

La Hesse, 46.

Le Wirtemberg, 51.

L'Italie, 52.

Le Saint-Siège, 56.

Naples et Sicile, 62.

Savoie et Sardaigne, 67.

La Toscane, 77.

Parme et Plaisance, Page 81.
Modène et Règio, 84.
La République de Venise, 87.
La République de Gènes, 94.
L'Espagne, 101.
Le Portugal, 107.
L'Angleterre, 112.
La Hollande, 115.
Le Corps Helvétique, 118.
La Suède, 127.
Le Danemarck, 135.
La Prusse, 139.
La Pologne, 146.
La Russie, 151.
Conclusion, 164.
Vues et développemens des avantages que le Pacte de famille peut donner à la France et à l'Espagne pour le rétablissement de la Marine et du Commerce maritime, 1.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier. *Des privilèges que le Pacte de famille donne aux Sujets des Rois de France et d'Espagne. Moyens d'union*

entre les deux Peuples. Utilité particulière de cette union pour la Marine des deux Etats dans les ports de la Méditerranée, Page 8.

CHAP. II. *Nouveaux avantages que l'Espagne peut retirer de ses Colonies d'Amérique, par un traité avec la Compagnie Françoise des Indes*, 11.

CHAP. III. *La France et l'Espagne peuvent s'aider réciproquement dans leur Commerce aux Indes orientales ; Commerce dont on ne sauroit prévoir la fin, et qui est de plus en plus nécessaire à l'Espagne*, 19.

CHAP. IV. *Autres avantages que l'alliance de la France et de l'Espagne leur donne pour le Commerce étranger*, 26.

CHAP. V. *Combien la communication des conseils de la France et de l'Espagne peut servir à la renaissance de la Marine de ces Etats*, 29.

SECONDE PARTIE.

CHAP. Ier. *Réglemens avantageux qui pourroient naître du concours des Etats-Unis*

pour favoriser le commerce de leurs denrées, Page 41.

CHAP. II. *Les Etats alliés peuvent s'éclairer mutuellement sur les opérations nécessaires au rétablissement des Manufactures, et sur la meilleure administration des Finances*, 51.

CHAP. III. *Digression. Comment on remédieroit à l'excès de la circulation des richesses qui pourroit naître du Commerce étranger*, 55.

CHAP. IV. *Moyens de ranimer la circulation languissante en France, par la réduction de l'intérêt légal; en Espagne, par l'établissement d'une banque nouvelle. Démonstration des vues essentielles du systême de M. Law*, 61.

CHAP. V. *L'excès des Papiers-Monnoies dans un Etat y rend la balance du Commerce désavantageuse; ruine inévitable des Finances de l'Angleterre, et ses suites*, 69.

Conclusion, 73.

Fin de la Table du second volume.

SITUATION

SITUATION POLITIQUE
DE LA FRANCE,
ET SES RAPPORTS ACTUELS
AVEC TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE.

SECTION VII.

Tableau général des rapports actuels de Politique de toutes les Puissances de l'Europe avec la France.

APRÈS avoir, dans les précédentes sections, démontré, par l'exposé des Faits historiques, toutes les fautes que le Ministère François a accumulées pendant plus de trente ans, et tous les maux que l'alliance Autrichienne a causés à la France; après avoir prouvé, par les principes du Droit naturel et du Droit civil, que ce contrat doit être regardé, depuis longtemps, *de fait* et *de droit*, comme nul & inexistant, il est nécessaire de par-

courir rapidement tous les Etats de l'Europe, de donner le tableau fidèle et succinct de leur position envers la France, de leurs rapports avec elle, et d'établir ces bases indispensables sur lesquelles doit être assis un systême nouveau qui puisse rendre à l'Empire François la primatie, la prépondérance, la considération qu'une longue persévérance dans des principes erronnés et dangereux lui a fait perdre.

L'EMPIRE OTTOMAN.

La Turquie est un vaste, riche & puissant Empire, auquel la Nature paroît avoir prodigué tous ses dons; son domaine embrasse les plus beaux pays du globe; ses Provinces sont les Royaumes les plus célèbres de l'antiquité; sa population est immense, quoiqu'elle ne soit point en raison de son étendue; son sol abonde des plus riches et des plus utiles productions, et renferme tous les élémens du bonheur et de la puissance. La Nation qui l'habite, composée d'individus beaux,

sains et robustes, pleins de courage et d'élévation, animés de l'enthousiasme que la Religion leur inspire, également propres à la guerre, à l'agriculture, à la navigation, au commerce, aux sciences et aux arts, n'a besoin que d'instruction pour devenir le premier Peuple du Monde.

L'alliance de la France avec l'Empire Ottoman est très-ancienne; elle a été constante et suivie depuis François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XV, et le commerce immense qui s'est établi entre les deux Nations est un objet si important, qu'il doit rendre les liens de leur union indissolubles. Quelques petites infidélités, suite de l'esprit chevaleresque de Louis XIV, donnèrent quelquefois à la Porte une humeur passagère que la France sut toujours appaiser, & qui n'alla jamais jusqu'à la mésintelligence. En 1664, l'Empereur Léopold obtint de Louis XIV un secours de six mille François, qui battirent les Turcs à Saint-Gothard, les empêchèrent de passer le Raab, et de se

faire jour dans les Provinces de Stirie et Carinthie, où les Tartares avoient déja pénétré. Léopold outré de se voir redevable de son salut à la France, qui étoit l'objet de sa jalousie, de son aversion et de sa crainte, laissa manquer de tout, au sein de ses Etats, la petite armée victorieuse de ses libérateurs. Telle fut la reconnoissance qu'il témoigna à Louis XIV de ce trait de générosité, qui attira à ce Monarque le ressentiment de la Porte, duquel son Ambassadeur, à Constantinople, et les François établis en Levant éprouvèrent les effets. La France, à Riswick, laissa les Ottomans en guerre contre les Autrichiens, les Polonois et les Russes, et fit seule sa paix, tandis que la Porte l'avoit attendue pour faire la sienne qu'elle ne put conclure que deux ans après, à Carlowitz, en 1699. Les secours que Louis XIV envoya aux Vénitiens pendant le siège de Candie, le compromirent aussi plusieurs fois avec la Porte; mais Colbert qui, par l'établissement de diverses ma-

nufactures, avoit déja jetté les fondemens de notre riche commerce avec la Turquie, auquel les besoins mutuels ont donné depuis une si immense étendue; Colbert sentoit combien il étoit important de s'abstenir de tout ce qui pouvoit altérer l'ancienne amitié qui lioit les deux Cours, et ne tarda pas de ramener l'ancien système.

Tant que la France est demeurée étroitement unie avec la Porte Ottomane, elle a conservé cette prépondérance imposante, qui est une partie essentielle de la puissance d'un grand Etat; la facilité d'employer à son gré les forces d'un allié formidable, ou d'obtenir de lui la neutralité; de l'engager, par son influence, à continuer une guerre, ou à la terminer par sa médiation. Ces puissans moyens, joints à ses forces perſonnelles, la faisoient respecter dans le Continent, la faisoient rechercher de toutes les Puissances, lui assuroient les honneurs des médiations & des garanties, & lui donnoient cette

considération et ce crédit auxquels sa prééminence étoit essentiellement attachée. La France pouvoit soutenir cette brillante et glorieuse position dont elle avoit joui jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle ; elle pouvoit même la perpétuer, en demeurant comme elle étoit en 1755 ; elle auroit dû ne pas s'engager dans une guerre de terre en Allemagne, dont aucun espoir ni aucune crainte ne pouvoient la décider à se mêler, dans un moment sur-tout où elle en avoit une de mer à soutenir contre l'Angleterre. Elle auroit dû simplement resserrer ses liens avec la Porte et ses alliés septentrionaux, et se réserver l'alternative ou de prendre part à cette guerre d'Allemagne directement ou indirectement par les diversions de ses alliés et de ses subsidiaires, ou de la faire cesser par une médiation imposante et soutenue par des forces qui l'auroient faite agréer et respecter ; elle auroit dû, sur-tout, s'abstenir de contracter une nouvelle alliance, inutile dans son principe, devenue rui-

neuse par ses conséquences, et qui devoit nécessairement la détacher peu-à-peu de celle de la Porte, qui lui étoit si nécessaire, et de laquelle elle avoit tiré, pendant près de trois siècles, d'inappréciables avantages (1).

Mais le traité de 1756, l'alliance exclusive de la France avec l'Autriche et la Russie, avec les deux ennemis naturels et implacables de l'Empire Ottoman, étoit une infidélité trop prononcée envers la Porte, pour qu'elle n'y fît pas la plus

---

(1) Pour se convaincre de l'inutilité parfaite de notre alliance avec l'Autriche, et des dangers dont elle présentoit, dès sa naissance, l'effrayante perspective, il n'y a qu'à lire l'Ouvrage de feu M. Favier, intitulé : *Doutes et Questions sur le traité de Versailles, entre le Roi de France et l'Impératrice-Reine de Hongrie*, dans lequel ce grand homme a discuté cette matière avec un ordre, une clarté et une profondeur de connoissances qui interdisent toute réplique ; toutes ses propositions sont autant de prophéties et d'oracles que le temps a réalisés.

terrible sensation. La Cour de Vienne, imperturbablement occupée depuis plusieurs siècles à rompre les liaisons intimes de ces deux Puissances, qui n'ont cessé de lui faire ombrage et de la mettre au désespoir, voulut profiter de ce moment favorable pour travailler de concert avec la Russie à élever, entre la France et l'Empire Ottoman, une barrière qui pût les séparer à jamais. Ce projet ne réussit pas complettement aux deux Cours Impériales, puisque la France ayant recherché la Porte, en 1768, pour la mettre aux prises avec les Russes, trouva encore cette amie fidelle et négligée, prête à condescendre à ses volontés, et que sa déférence pour elle fut un des principaux motifs qui l'engagèrent dans la guerre la plus malheureuse que l'on trouve dans l'Histoire de l'Empire Ottoman : mais le foible intérêt que la Cour de Verſailles parut prendre à ses revers, les conseils timides par lesquels celle-ci croyoit pouvoir remplacer les secours efficaces qu'elle devoit

en attendre ; les négociations inofficieuses dans lesquelles elle est entrée pour la décider aux sacrifices les plus dangereux, et pour arracher son acquiescement à des conditions dures et tyranniques ; depuis la déclaration de guerre actuelle, la continuation de ses liaisons intimes avec les deux Cours ennemies ; le rappel de la petite mission militaire qu'elle avoit envoyée aux Ottomans pour travailler à leur instruction ; la démarche à laquelle elle s'est laissé entraîner envers la Pologne ; toutes ces choses sont peu propres à resserrer les nœuds d'un attachement mutuel ; & quoique les Miniſtres du Roi aient l'air de croire et publient avec complaisance que nous en sommes toujours dans les mêmes termes avec la Porte, il n'y a point d'être raisonnable qui puisse se persuader qu'une génération de faits pareils n'ait pas occasionné le plus grand refroidissement.

Si l'alliance et l'amitié de la Porte sont précieuses pour la France, sous les rap-

ports de la politique, elles le sont bien plus sous ceux du commerce, qui méritent encore, j'ose le dire, une plus grande attention, et sont l'objet de l'envie et du désespoir de toutes les Nations rivales. J'ai épuisé cette matière dans l'ouvrage que j'ai publié l'année dernière 1788, sous le titre d'Examen du Livre de M. de Volney. Je me bornerai à répéter que, par les états annuels, vérifiés avec le plus grand soin, il est prouvé que, dans sept des dernières années, depuis 1781 jusqu'en 1787 inclusivement, notre seule exportation de Turquie est montée à 221,000,000 de liv., ce qui revient à un peu plus de 30,000,000 de livres par an; cette somme, jointe à celle de l'importation, forme un total d'environ 60,000,000 de liv. année commune. Cet important commerce fait fleurir cinq Provinces de France, alimente nos manufactures, & ouvre en même-temps un vaste débouché à leurs productions, et aux objets d'échange du Royaume et des Colonies; il occupe nos ouvriers,

nourrit leurs familles, anime & perfectionne leur industrie, donne la plus grande activité à notre marine marchande, instruit nos navigateurs et forme nos matelots. L'amitié de la Porte peut donner encore à notre commerce bien plus d'extension, en nous accordant la libre navigation de la Mer Noire. Cette faveur, si desirable et si desirée par la Nation, mettroit la France à portée d'ouvrir, aux productions de son sol, de ses Colonies & de son industrie, de nouveaux débouchés dans les Provinces Ottomanes qui bordent le Pont-Euxin, de se frayer la voie la plus courte, la plus commode et la plus économique de toutes, pour trafiquer avec la Perse, & d'établir un commerce immense avec la Russie et la Pologne, par le Dniester et Boristhene.

Tels sont les inestimables fruits que la France a recueillis pendant si long-temps, et qu'elle doit attendre encore de l'alliance et de l'amitié de la Porte. Il faut espérer que le trop long égarement qui lui en fait

méconnoître le prix, et l'expose au danger de les perdre, aura un terme. Il faut espérer que, rendue à elle-même, elle sera frappée de la perspective des suites funestes que peut entraîner son indifférence opiniâtre, aux malheurs de l'Empire Ottoman et à la décadence dont il est menacé. Ses yeux long-temps fascinés par les prestiges & les illusions d'une fausse et dangereuse politique, appercevront enfin toute l'étendue de l'intérêt qu'elle a de perpétuer l'existence de cette masse imposante qui sera toujours pour elle un ferme appui, & de maintenir la prospérité de cet Empire, qui est une des bases les plus solides de la sienne. Une trop longue infidélité, des rigueurs trop long-temps soutenues, doivent avoir infiniment altéré les anciens sentimens de la Porte envers la France, mais n'en ont certainement point étouffé le germe ; un retour sincère peut les faire renaître et leur rendre peu-à-peu toute leur vigueur. La Nation Ottomane, la seule peut-être qui ait conservé

la probité politique, inébranlable dans ses principes, fidelle à ses engagemens, esclave de ses usages, accoutumée depuis trois siècles à regarder la France comme son alliée naturelle & nécessaire, affligée de son inconstance, irritée par ses mauvais traitemens, pourra peut-être revenir lentement à elle, mais finira par lui rendre toute son affection, si elle voit de sa part un desir sincère de réunion et de rapprochement. Il y a cependant lieu de penser qu'il faudra des soins assidus, des preuves de sincérité multipliées, une longue suite des bons procédés, pour ramener la cordialité et la confiance de la Porte, et faire remonter le termomètre de son amitié au degré de chaleur auquel trois cents ans de liaisons étroites et d'attachement réciproque l'avoient porté.

L'AUTRICHE.

A la longue inimitié qui a divisé pendant trois siècles les Maisons de Bourbon et d'Autriche, a succédé, depuis trente

ans, une union étroite et intime en apparence, dans laquelle la sincérité, la franchise et les charges ont été d'un côté, l'ingratitude, l'adresse, la simulation et les bénéfices de l'autre; une union qui nous a été plus nuisible qu'aucune des guerres que la haine des deux Maisons ait jamais allumée; une union qui a opéré la décadence et la dégradation de la France, l'agrandissement et l'élévation de l'Autriche, qui a porté celle-ci au rang que l'autre avoit toujours occupé dans l'ordre des Puissances de l'Europe; une union enfin, pendant le cours de laquelle la France n'a cessé de faire des sacrifices qui, bien loin d'exciter la reconnoissance de son Alliée et de lui inspirer un sincère et fidèle attachement, n'ont jamais éteint en elle ses anciens sentimens d'aversion, de jalousie et de rivalité.

Les rapports actuels de politique entre la France et l'Autriche, qui sont le principal objet de cet Ouvrage, ont été suffisamment développés dans les précédentes

sections ; je crois avoir évidemment démontré les maux que cette alliance a causés à la France, les dangers de sa prolongation, la nécessite absolue de résilier ce contrat désastreux. Je ne saurois m'appesantir davantage sur ce point, sans tomber dans d'inutiles et dégoûtantes répétitions.

LE CORPS GERMANIQUE.

Depuis que la Couronne Impériale est dans la Maison d'Autriche, ce vaste Corps fédératif, composé d'une foule de Souverains, de forces très-inégales, a toujours eu besoin d'être appuyé par quelque grande Puissance qui l'aidât à repousser les fréquens attentats de son Chef trop souvent enclin à opprimer ses membres, et à compromettre même le Corps entier en l'entraînant dans sa cause particulière et l'engageant dans des guerres Autrichiennes qu'il vouloit faire regarder comme des guerres Impériales. La France avoit toujours montré le plus grand zèle

pour la défense de son indépendance et de ses libertés au maintien desquelles elle avoit elle-même le plus grand intérêt. La paix de Westphalie qui rendoit cette Puissance garante et protectrice perpétuelle des loix de l'Empire, et mettoit à jamais, sous sa sauve-garde, les constitutions Germaniques, sembloit devoir lui assurer à jamais le crédit, la considération et le pouvoir que ce rôle glorieux lui avoit acquis. Louis XIV élevé, par le traité de Nimègue, au plus haut degré de gloire et de prospérité, devenu l'arbitre de l'Empire et de l'Europe, pouvoit conserver à la France tous ses avantages, et les lui fit perdre par l'abus révoltant de ses succès. Les chambres de réunion de Metz et de Brissac, l'occupation de Strasbourg, la prise de Philisbourg, en 1688, et l'incendie du Palatinat soulevèrent, contre lui, tout l'Empire, et le rendirent odieux à l'Europe entière. Le caractère doux et modéré de Louis XV, et sur-tout l'esprit pacifique et le magnanime

nime désintéressement qu'il montra dans la guerre de 1745, ramenèrent la confiance des Princes de l'Empire; et, à l'époque du traité d'Aix-la-Chapelle, la France avoit déjà repris, vis-à-vis du Corps Germanique, sa brillante position. Son alliance avec la Prusse qui commençoit à balancer, en Allemagne, la Puissance Autrichienne; les ménagemens que le voisinage, la crainte et l'intérêt forçoient les Electeurs Ecclésiastiques d'avoir pour elle; l'intérêt qu'avoient la Saxe, la Bavière, la Hesse, la Maison Palatine, celle de Wirtemberg de soutenir sa prépondérance qui les garantissoit des entreprises des deux Puissances prédominantes dans l'Empire; toutes ces choses concouroient a consolider et perpétuer, en Allemagne, le crédit et la considération de la France, qui s'étendoit de là dans tout le Nord.

Mais, lorsque l'alliance de 1756 eut enchaîné la France à l'Autriche, lorsqu'on la vit, par déférence pour celle-ci, sus-

pendre l'exercice de ses droits dans l'Empire et se condamner à une subordination, à un asservissement auquel la Cour de Vienne ne manqua jamais, pour son intérêt, de donner la plus grande publicité, tous les Etats de l'Empire virent évidemment qu'ils ne devoient plus espérer son appui, ni même ses bons offices qui leur auroient été suspects. Ceux qui se trouvoient ses Alliés, se laissèrent entraîner, par elle-même, dans la cause de l'Autriche ; d'autres se livrèrent au Roi de Prusse, d'autres à l'Electeur d'Hannovre, et tous abandonnèrent la France comme une Puissance nulle, sur la protection de laquelle ils ne pouvoient plus fonder aucun espoir.

Joseph II, à peine monté sur le trône Impérial, ne tarda pas de manifester le desir ardent qu'il nourrissoit d'exercer, sur l'Empire et ses dépendances, un despotisme absolu, et sur-tout d'interdire à la France toute influence et toute intervention dans les affaires du Corps Ger-

manique. L'affaire de la Communauté de san-Remo que l'Empereur prétendoit être un fief de l'Empire, quoique situé en Italie, et enclavé dans le domaine de la République de Gènes; cette affaire, dis-je, lui fournit une occasion de faire connoître à la France ses intentions dans des termes peu équivoques. M. le Comte de Pergen répondit aux offices d'intercession que M. de Durfort, Ambassadeur à Vienne, et ensuite M. Durand firent à ce sujet; « que ces sortes d'affaires purement de » l'Empire, étoient chatouilleuses et dif- » ficiles à traiter; que l'Empereur étoit » là-dessus d'une délicatesse extrême; » qu'il regardoit, comme sacrés, les droits » de la Couronne Impériale; qu'il ne » souffriroit point qu'aucune Puissance » voulût y porter atteinte; que Sa Majesté » Impériale s'étoit faite, à cet égard, » des principes invariables, et que, si » la France desiroit entretenir, avec ce » Prince, l'union et la bonne harmonie, » il lui conseilloit fort de renoncer à s'in-

» gérer dans les affaires de cette nature ».

Lorsque les deux Impératrices et le Roi de Prusse se furent réunis pour l'exécution de leur projet sur la Pologne, ces trois Puissances signèrent entr'elles un traité dont plusieurs Ministres du Roi dans les Cours étrangères eurent connoissance et en donnèrent avis à la nôtre. Par ce traité, la Cour de Vienne étoit excitée et pressée de ne plus reconnoître l'intervention de la France dans les affaires d'Allemagne, et de faire naître quelque discussion de ce genre pour pouvoir manifester cette déclaration. Mais la conduite de la France rendit cette démarche superflue, et servit complettement les vues de ces trois Puissances. La stupide tranquillité avec laquelle elle vit préparer le démembrement de la Pologne, et en consommer le partage, acheva d'éteindre le reste de confiance des Princes de l'Empire qui, dès-lors, ne la regardèrent plus que comme une Puissance secondaire entièrement subjuguée par l'Autriche, et

exécutrice aveugle des résolutions du Conseil de Vienne et de celui de Pétersbourg. La Cour Impériale acquit par-là une plus grande facilité d'exercer, dans l'Empire, le pouvoir despotique auquel elle n'avoit cessé d'aspirer, et dont l'ancienne prépondérance de la France avoit toujours garanti le Corps Germanique.

Mais, à la mort de Maximilien, dernier Electeur de Bavière, l'abus que la Cour de Vienne fit de ce pouvoir par l'invasion subite de l'Electorat, révolta et alarma tout l'Empire. La France qui, depuis long-temps, auroit dû prévoir cet événement, et prendre des mesures efficaces pour en prévenir les suites, souffrit patiemment un attentat capable de renverser les Constitutions Germaniques dont elle est garante et protectrice, et montra, par sa tolérance et son inaction, une foiblesse qui mit le comble à son discrédit en Allemagne. Les Princes intéressés à la succession de Bavière, réclamèrent la protection du Roi de Prusse; ce Monarque

se comporta avec une vigueur et un désintéressement qui, mis en parallèle avec l'inertie de la France, lui firent gagner tout ce que cette Puissance avoit perdu en crédit et en considération dans l'Empire. En effet, dès que l'Europe eut les premiers indices de l'alliance offensive et défensive des deux Cours Impériales contre l'empire Ottoman, dès que l'Empereur ne put plus cacher le dessein d'acquérir, aux dépens des Turcs, un énorme agrandissement qui pouvoit assurer son despotisme en Allemagne, et devenir redoutable à tous les Etats de l'Empire, dès-lors le Roi de Prusse, qui avoit si généreusement défendu leurs libertés, et vengé, dans la guerre de la succession de Bavière, l'injure faite aux Loix Germaniques, se trouva naturellement Chef et Protecteur de la confédération des Princes d'Allemagne, devint le seul contre-poids de la Puissance Autrichienne dans l'Empire, et acquit tout le crédit et toute la prépondérance que la France

avoit laissé échapper par son asservissement absolu aux deux Cours Impériales et son opiniâtre immobilité dans un si grand événement.

En dernière analyse, il paroît que la Prusse conservera, en Allemagne et en Europe, la supériorité momentanée que lui donnent ses trésors, son état militaire et sa considération actuelle, et que l'Autriche et la Russie sont trop épuisées pour pouvoir, de long-temps, lui enlever; jusqu'à ce que la Nation Françoise assemblée, après s'être donné une constitution, après avoir appaisé ses troubles intérieurs, rétabli l'ordre dans ses finances, et pris connoissance de ses intérêts politiques, rappelle son Gouvernement à des principes desquels il n'auroit jamais dû s'écarter, et adopte un systême qui puisse rendre à la France le rang que son énorme consistance lui assigne dans l'ordre politique, et la primatie qui lui est due, sous tous les rapports, parmi les Puissances du Continent.

LES ELECTORATS ECCLESIASTIQUES.

LA position topographique de ces trois Etats impose aux Electeurs les plus grands ménagemens pour la France, partagés entre l'espérance et la crainte; ils ont toujours infiniment observé leurs démarches envers cette Puissance qui peut leur inspirer l'une et leur imprimer l'autre; envers cette redoutable voisine, que l'extrême proximité met à portée de les défendre ou de les attaquer; de les récompenser, s'ils lui demeurent fidèles, par des secours contre leurs oppresseurs, et des avantages éventuels que sa protection peut leur procurer; ou les punir s'ils se déclarent contre elle, par une aggression & une occupation prompte et subite de leurs domaines.

Je n'entrerai point ici dans le détail des anciens rapports de politique que peuvent avoir eus avec la France ces trois Etats de l'Empire, grands par la dignité qui y est attachée, et petits par leur consistance réelle. Ces rapports ne sont point d'une

importance à exiger un grand développement ; je me bornerai à donner une idée succinte de l'état actuel de ces trois Puissances Ecclésiastiques.

MAYENCE.

Cet Electorat qui occupe le premier rang, n'est pas celui dont le domaine est le plus étendu, ni la population la plus nombreuse ; c'est cependant celui qui entretient l'Etat Militaire le plus considérable. Il soudoie environ trois mille hommes ; ses troupes sont assez bien exercées, mais ne jouissent que d'une médiocre réputation, et n'ont point de Général d'une habileté reconnue qui puisse les commander.

Le Chapitre de Mayence se prétend co-Electeur ; il n'alloue au Prince que 200,000 écus pour sa dépense particulière, toutes les dépenses publiques doivent être faites concurremment avec le Chapitre. L'Electeur régnant se repose presqu'entièrement, tant pour le gouvernement intérieur que pour les affaires politiques, sur

M. Charles de Dalberg, son coadjuteur, homme d'un grand mérite, et de la plus haute réputation, qui a trop d'esprit pour se laisser entièrement pénétrer. L'opinion générale est qu'il penche plutôt vers l'Autriche que vers la France ; cependant, il y a lieu de penser que dans un changement de système, l'Electeur de Mayence, entièrement dévoué à la France par inclination, lui demeureroit attaché, sur-tout si celui de Bavière se réunissoit au parti François.

TRÈVES.

Cet Etat, le plus foible des trois Electorats et le plus voisin de la France, est, par ce double motif, indispensablement et imperturbablement attaché à cette Couronne, à laquelle l'Electeur régnant tient également par prédilection. Ce penchant connu ne le met pas très-bien avec l'Empereur, il n'entretient pas moins une parfaite intelligence avec l'Archiduc, Electeur de Cologne ; mais il ne vit pas en aussi bonne harmonie avec la Cour

de Mayence. Ce Prince réunit à plusieurs qualités éminentes et respectables une haute piété qui l'éloigne des affaires civiles et politiques, et porte toute son attention sur les disputes relatives à la suprématie de la Cour de Rome que le Nonce Pacca a élevée, et qui agitent actuellement tout le pays. L'Electeur répond lui-même à tous les écrits de ce Prélat, qui a été contraint de quitter l'Etat de Trèves, et de se retirer auprès de l'Evêque de Liège.

L'Etat Militaire de Trèves est à-peu-près nul, et monte à peine à douze cents hommes.

COLOGNE.

Cet Electorat, quoique plus vaste et plus peuplé que celui de Mayence, entretient moins de troupes, et qui sont même du nombre de celles dont on ne parle pas.

Quels que puissent être les sentimens secrets de l'Archiduc Maximilien, Electeur régnant, envers l'Empereur son frère,

il y a lieu de penser que, dans un nouvel ordre de choses, il n'oseroit jamais se déclarer ouvertement contre lui, et que la neutralité seroit tout ce que la France pourroit en attendre. Ce Prince est économe et même parcimonieux. En qualité d'Electeur de Cologne, d'Evêque de Munster et de Grand-Maître de l'ordre Teutonique, il a le droit de se former un trésor, et il s'en occupe. Ses premiers soins, cependant, sont ceux qu'il se donne pour se faire nommer coadjuteur aux Evêchés du voisinage. Il n'a pas été heureux dans ses premières tentatives, et a déja échoué à Fulde et à Hildesheim.

Une des grandes fautes que la France ait commises, a été de consentir la nomination de l'Archiduc Maximilien à cet Electorat; il résulte en effet de cette condescendance excessive aux desirs de la Cour de Vienne, que si, dans quelque moment politique, il convenoit à l'Empereur d'avoir sur les frontières de France une armée de trente mille hommes, il pourroit l'établir dans les

Etats de Cologne, sous le nom de l'Electeur. Le voisinage de cette armée pourroit nous devenir très-incommode, et occuperoit tout au moins un nombre égal de nos troupes, que notre Cour seroit obligée de tenir en observation sur la frontière de l'Electorat.

LA SAXE.

L'Electorat de Saxe est une des grandes Puissances de l'Empire; son sol est riche et abondant; l'industrie de ses habitans est très-active, et son commerce assez étendu; sa population est nombreuse; son Etat Militaire est de vingt-huit mille hommes effectifs, et, au besoin, peut être porté sans efforts à quarante mille hommes. Ses troupes ne sont pas tout-à-fait sous le régime Prussien; mais elles sont bien exercées, bien tenues, bien commandées et ont acquis de la réputation.

La consistance et le rang de cette Puissance, les liens de consanguinité de son Souverain avec le nôtre, doivent engager

la France à entretenir sans cesse avec elle des liaisons, dont elle pourra peut-être un jour recueillir le fruit. Nos rapports politiques avec la Saxe n'ont pas donné des résultats assez avantageux pour nous engager à les renouveller; cette Puissance a souvent été opposée aux intérêts de la France, et dans les alliances que celle-ci a contractées avec elle, leur union n'a jamais été couronnée par le succès. Dans la guerre de 1742, elle abandonna le parti François, après avoir attiré l'armée Françoise au fond de la Bohême, sur la foi de ses promesses et de ses engagemens. En 1756, la France fut engagée dans sa cause, par l'Autriche et la Russie; sa défense et sa délivrance lui coûtèrent fort cher; elle perdit beaucoup, et la Saxe ne gagna rien. L'alliance Autrichienne a donné depuis à la France des entraves qui l'ont empêché de servir les vues que l'Electeur pouvoit avoir sur la Couronne de Pologne, à l'époque de la mort de son père. La cessation de son influence sur

les affaires de la République, et la perte totale de son crédit et de sa considération dans ce pays, la mettent aujourd'hui, plus que jamais, hors d'état de pouvoir être utile à l'Electeur pour cet objet, le seul assez attrayant, le seul capable de l'engager à rechercher son alliance.

Dans cet état de choses, dans cette position respective de la France et de la Saxe, où elles n'ont rien à attendre l'une de l'autre, ni rien à se proposer, il est évident qu'il ne peut exister entre ces deux Cours, que ces égards et ces ménagemens inséparables de la très-proche parenté qui lie les deux Souverains, et dont la perspective de l'avenir exige, des deux parts, la continuation. Un changement de système, que tout concourt à faire regarder comme prochain et indispensable, doit amener de nouvelles combinaisons politiques, dans lesquelles l'alliance de la France deviendra peut-être nécessaire à la Saxe, et où la France, de son côté, ne sera peut-être pas fâchée

de pouvoir placer, avec avantage, une Puissance qui marque en Allemagne, dans celui des deux bassins de la balance qu'elle voudra faire pencher.

L'Electeur régnant est un Prince sage, doux et humain, aimant son peuple et le rendant heureux par un gouvernement modéré et une administration habile, qu'il dirige lui-même avec autant de talent que de zèle et d'activité, il a payé toutes les dettes de l'Etat, et rebâti sa Capitale. La Couronne de Pologne paroît être toujours l'objet de ses vœux; il conserve une partie de ses attributs; il en porte l'ordre sans le recevoir, et prétend avoir seul le droit de le donner, parce qu'il le regarde comme une propriété de la Maison de Saxe, et non de la Couronne de Pologne. Le moment présent n'est pas favorable à ses vues; la France est dans l'impossibilité absolue de les seconder; l'Autriche et la Russie ne le voudroient point; le Roi de Prusse seul le pourroit-il, s'il le vouloit? La position topographique

phique de l'Electorat de Saxe est fâcheuse ; une partie de ses Etats est enclavée dans ceux de la Maison de Brandebourg ; il se trouve pressé d'un côté par la Prusse, de l'autre par l'Autriche, dont les armées peuvent, en douze heures de temps, être aux portes de Dresde. L'Electeur est forcé de ménager extrêmement ces deux Puissances ; il craint la Prusse et ne l'aime point ; il aime l'Autriche et ne la craint point, parce que la Cour de Vienne s'est toujours efforcée de lui persuader qu'elle ne lui avoit jamais fait de mal, et ne pouvoit même lui en faire ; cependant, en 1756, elle a pensé anéantir à jamais la Saxe, en l'entraînant, de concert avec la Russie, dans leur projet de vengeance contre le Roi de Prusse. En 1778, elle a fait tous ses efforts pour frustrer l'Electeur régnant, des droits qu'il tenoit du chef de sa mère, sur les allodiaux de la succession de Bavière ; & ce Prince, sans la vigoureuse protection du Roi de Prusse et la médiation de la France, peut-être n'auroit

pas pu faire valoir ses légitimes prétentions, ni obtenir aucun dédommagement.

Dans cette position gênée, l'Electeur de Saxe ne peut guère avoir des rapports suivis de politique avec la France, ni avec d'autres Puissances que l'Autriche et la Prusse; mais le temps et les évènemens peuvent faire naître le besoin d'en appeller quelqu'une à son secours, pour le défendre de l'oppression de l'une ou de l'autre de ces deux redoutables voisines, qui le tiennent si étroitement resserré.

LA BAVIERE.

La réunion de tous les Etats de la Maison de Bavière, dans la branche Palatine, à l'extinction de la branche Electorale, l'a élevée au rang des principales Puissances de l'Empire. La population de tous ses Etats réunis est d'environ trois millions d'hommes; ses revenus montent à-peu-près à 30,000,000 de liv. Son Etat Militaire est de quarante mille hommes, et pourroit facilement être porté à cin-

quante mille dans un cas de nécessité.

Tant que les deux branches de cette Maison furent étroitement unies entr'elles, l'une et l'autre demeurèrent inviolablement attachées à la France, dont l'alliance sembloit destiner la Bavière à jouer dans l'Empire le rôle le plus brillant; mais la branche électorale ne fut pas plus heureuse que ne l'a été depuis la Saxe, dans son union avec cette Puissance. La France, en plaçant la Couronne Impériale sur la tête de Charles VII, Electeur de Bavière, lui fit perdre tous ses Etats. Son fils, Maximilien, fut obligée, pour les recouvrer, de faire, immédiatement après sa mort, sa paix particulière avec l'Autriche. Le traité de Fussen, en remettant cet Electeur en possession de son patrimoine, l'attacha étroitement jusqu'à sa mort à l'Autriche. La Cour de Vienne, pour resserrer encore plus les liens de cette union, et se faire des droits sur les Etats de la branche électorale de Bavière qu'elle voyoit prête à s'éteindre, fit épouser à

l'Empereur Joseph II la Princesse de Bavière qui, très-heureusement pour l'Electeur Palatin, n'a point laissé de postérité.

Cette défection de la branche électorale par la paix de Fussen, laissa la branche palatine isolée et affoiblie, ne pouvant plus rendre les mêmes services à la France, qui, de son côté, ne pouvoit plus espérer d'exécuter jamais pour elle le plan qu'elle avoit formé à la mort de Charles VI. L'Electeur Palatin plus voisin, et par conséquent plus dépendant de cette Puissance que celui de Bavière, lui demeura attaché et par intérêt et par une suite de ses sentimens personnels envers Louis XV, qui lui avoit donné, en toute occasion, des marques d'affection distinguées.

Dans l'affaire de la succession de Bavière, la France gênée par son alliance exclusive avec l'Autriche, ne put pas remplir, envers l'Electeur Palatin, le devoir que lui imposoit sa double qualité de garante du traité de Westphalie, et

de protectrice des libertés de l'Empire. Le Roi de Prusse se chargea de défendre la cause de ce Prince ; sa plume démontra à l'Europe la nullité des prétentions par lesquelles la Cour de Vienne avoit prétendu légitimer l'invasion de l'Electorat, et ses armes victorieuses l'empêchèrent de les réaliser. Si la France n'accorda pas à l'Electeur Palatin sa protection armée, elle concourut du moins, par sa médiation, à lui faire rendre justice.

Depuis cette époque, quelque caresses apparentes que la Cour de Vienne ait faites à ce Prince, il y a lieu de penser que la jouissance paisible qu'il a obtenue d'un héritage que l'Autriche avoit si ardemment convoité, doit avoir laissé, dans le cœur de l'Empereur, un levain de jalousie et d'inimitié que le mauvais succès du projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas doit avoir remis en fermentation. La réconciliation récente et sincère de l'Electeur Palatin avec le Duc des Deux-Ponts, son héritier présomptif,

est un autre événement qui ne doit pas non plus avoir été infiniment agréable à la Cour de Vienne qui avoit intérêt de les tenir divisés, et ne pouvoit que gagner dans leur désunion.

Il est évident que la France doit profiter de cet état de choses, renouer plus que jamais ses liaisons avec l'Electeur Palatin et ne rien négliger pour s'attacher un Prince auquel la réunion des deux Electorats donne une grande existence qui le rend susceptible de tout ce qu'elle pourroit vouloir faire pour lui dans la suite des temps, un Prince dont l'alliance et l'amitié peuvent être infiniment utiles à ses vues politiques, et qu'elle pourroit toujours employer comme un puissant contre-poids dans la balance de l'Empire. Il est également évident que la France doit continuer de cultiver la branche des Deux-Ponts qui a toujours fait profession, envers elle, d'un attachement solide et sincère qu'elle n'a jamais démenti, et qui est appellée à l'héritage

de Bavière par toutes les Loix de l'Empire, sur-tout par le traité de Techen dont elle est garante, et qui a fixé invariablement l'ordre de cette succession.

BRUNSWICK ET HANNOVRE.

La Maison de Brunswick est actuellement divisée en deux branches : l'aînée est celle des Ducs de Brunswick-Wolfenbuttel, et la cadette celle des Electeurs d'Hannovre, Rois d'Angleterre. Le Duché de Brunswick est un Etat peu considérable ; il a à peine 320,000 habitans, 4000 hommes de troupes, et 5,000,000 l. de revenus. L'Electorat d'Hannovre est une vaste et importante possession ; sa population est d'environ un million d'hommes ; son état militaire de 24,000 hommes, et de 40,000 au besoin ; ses revenus montent à-peu-près à 12,000,000 de liv. ; son régime est différent de celui de l'Allemagne, et se rapproche plus de l'Anglois. Les Baillages y sont donnés en ferme aux Gentilshommes ; mais on n'au-

gmente jamais le prix du bail; on laisse, à perpétuité, le bénéfice de ces terres aux Baillis appellés *Drossards*, afin que les familles nobles se conservent toujours dans une certaine aisance.

La Maison de Brunswick qui possédoit autrefois les cercles de Bavière et de haute et basse Saxe, infiniment déchue de son ancienne splendeur, et réduite aux Etats qu'elle possède aujourd'hui, acheva d'être écrasée par l'Empereur Ferdinand III, parce qu'elle étoit entrée dans la Ligue Protestante sous Ferdinand II, son prédécesseur. Persécutée par l'Autriche, foiblement défendue par la Suède, pour raison d'impuissance ou de mauvaise volonté, elle se jetta dans les bras de la France qui la fit rentrer dans ses possessions par le traité de Westphalie. Les liens de la reconnoissance la tinrent unie à cette Couronne jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes.

A cette époque, l'Empereur Léopold qui vouloit profiter du mécontentement

que cet événement avoit causé à toute l'Europe Protestante, engagea tous les Princes Protestans de l'Empire d'entrer dans la Ligue d'Ausbourg, et la Maison de Brunswick, qui avoit beaucoup à craindre et à espérer de l'Autriche, s'y laissa entraîner. Son accession à une Ligue Protestante, sous Ferdinand II, avoit causé sa ruine; son accession à une Ligue Protestante, sous Léopold, lui procura les plus grands avantages. Cet Empereur garantit, à la branche cadette, la succession de la Couronne d'Angleterre, à laquelle elle étoit appellée, lui donna l'investiture éventuelle des expectatives du Duché de Saxe-Lawenbourg et de l'Oostfrise qui depuis a passé à la Maison de Brandebourg, et lui conféra la dignité Electorale qu'elle ambitionnoit depuis long-temps. Tous ces bienfaits attachèrent la branche Hannovrienne à la Cour Impériale. La branche aînée des Ducs de Brunswick, quoique jalouse de la prospérité de sa cadette, n'étant pas assez forte pour se séparer

d'elle, demeurer isolée et se soutenir par elle-même, se décida à suivre son exemple. Fatiguée ensuite d'une longue subordination à sa branche cadette, elle se livra à la Maison de Brandebourg ; mais enfin, le traité d'Alliance de 1756, entre le Roi de Prusse et l'Angleterre, auquel le Duc de Brunswick ne put se dispenser d'accéder, ramena, entre les deux branches, l'union qui a été ensuite consolidée par le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Prince héréditaire de Brunswick, aujourd'hui régnant.

Depuis, tous les rapports de la France avec la branche Electorale de la Maison de Brunswick ont été et seront toujours subordonnés à sa position vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Les intérêts de l'Electorat d'Hannovre, souvent menacé par diverses Puissances, ont quelquefois rapproché d'elle le Roi d'Angleterre ; la quadruple alliance avec George Ier, en 1726, le traité d'Hannovre de la même année, celui de Séville, en 1729, avec

George II en sont les preuves ; et, en 1741, les mêmes motifs arrachèrent à ce Prince son suffrage pour l'Election de l'Empereur Charles VII.

Ces intérêts n'existent plus aujourd'hui et ne pourroient guère renaître que dans le cas où le système co-partageant entre les Cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, se renouvelleroit, et où le Roi de Prusse, voulant s'arrondir en Allemagne, et s'étendre le long de l'Elbe et du Weser, porteroit ses vues sur les Duchés de Bremen et de Werden, projetteroit des acquisitions maritimes, se rapprocheroit de Hambourg, et réaliseroit ses vastes projets de commerce par le port d'Embden.

Mais, peut-être que, dans cette hypothèse même, George III, né et élevé en Angleterre, imbu des idées et des sentimens de sa Nation, tenu, par le Ministère Anglois, dans l'éloignement et la presqu'insouciance de ses possessions Hannovriennes qu'il n'a même jamais

vues, s'occuperoit moins de ses intérêts, dans le Continent, que George II, son père, et George Ier, son aïeul, Princes entièrement Allemands, et qui tenoient infiniment à leurs possessions Germaniques pour lesquelles ils avoient plus d'une fois compromis la Grande-Bretagne. George III croiroit peut-être aussi l'Angleterre seule assez puisssante pour les défendre et les lui garantir sans le secours d'aucune alliance.

Quant à la branche des Ducs de Brunswick, elle est aujourd'hui évidemment nulle pour la France; ses états enclavés entre ceux d'Hannovre et ceux de la Maison de Brandebourg, la livrent entièrement à l'Angleterre à laquelle elle tient par les liens de la consanguinité et par ses intérêts politiques, et à la Prusse, de laquelle elle espère obtenir la restitution de quelques Domaines dont la Maison de Hohenzollern s'étoit emparée. D'ailleurs, le Duc de Brunswick régnant est connu pour anti-François, et n'en

aime pas plus pour cela la Nation Angloise. Ce prince peut être compté, sans contredit, dans le nombre des grands Hommes qu'a produits notre siècle. Dans l'âge où la plupart des Princes commencent à peine de donner des espérances, il avoit déjà acquis de la célébrité. Il gouverne son état avec sagesse ; il est excellent économe, habile administrateur, et ménage ses revenus de manière que, s'il n'accumule pas des épargnes, il ne contracte au moins jamais de dettes ; il se donne peu de soins pour l'entretien de ses troupes qu'il a mises à la solde de la Hollande ; il est entièrement occupé de celles de Prusse dont il est Inspecteur, et qui lui offrent un champ plus vaste pour développer et exercer ses talens militaires. Personne n'a possédé à un degré plus éminent, l'art de manier une armée, et d'en faire l'instrument de la victoire ; sa bravoure est quelquefois impétueuse, mais elle en impose à l'ennemi étonné ; ses moyens sont souvent

violens, mais inépuisables, et il en emploie tant à-la-fois que, par leur multipliciré, il assure toujours ses projets. Dès qu'il a entrevu le but, tout obstacle doit disparoître et s'écarter pour le laisser arriver. Il réfléchit sa gloire sur tout ce qui l'environne, et n'est jamais jaloux de celle des autres; il prodigue au zèle, au courage et aux talens les éloges et les récompenses. On peut dire, avec justice, que ce Prince étoit fait pour représenter sur un plus grand théâtre : c'est certainement par méprise que la Nature a employé, pour ne faire qu'un Duc de Brunswick, toute la matière qui lui auroit suffi pour former un très-grand Monarque.

LA HESSE.

Le Landgraviat de Hesse est un Etat considérable de l'Empire; il contient 500,000 habitans, et donne environ 6,000,000 de livres de revenus à son Souverain qui entretient, par systême, un Etat militaire plus fort que la popu-

lation du pays ne pourroit naturellement la comporter. Sa position topographique est gênante, attendu que son territoire fait une grande route pour les armées qui vont dans les Etats d'Hannovre et de Brunswick, dans la Saxe et dans la Westphalie, ou qui en viennent et auxquelles il n'est pas toujours facile de refuser le passage.

Les rapports de politique de la Maison de Hesse avec la France sont anciens, et ont eu la même marche que ceux de la Maison de Brunswick; le même motif les a fait naître, le même motif les a rompus. Les guerres de Religion cimentèrent ces liaisons dès le règne de François Ier, et les prolongèrent pendant celui de Henri II; elles furent plusieurs fois, depuis lors, dissoutes et renouvellées. La célèbre Amélie d'Hannau, Landgrave de Hesse, Alliée de la France, dans la guerre de trente ans, obtint, à la paix de Westphalie, par la protection de cette Puissance, l'entier rétablissement de sa Maison,

la sécularisation de l'Abbaye d'Hirchfoldt à son profit, la souveraineté de plusieurs autres bénéfices, et d'importantes sommes à titre de dédommagement.

La révocation de l'Edit de Nantes brisa les liens qui attachoient la Hesse à la France, à l'époque où l'Empereur Léopold engagea tous les Princes Protestans de l'Empire à accéder à la Ligue d'Ausbourg, et, depuis lors, ces liens ne se sont plus renoués.

La dignité Electorale est, depuis long-temps, l'objet de l'ambition de la Maison de Hesse. L'espoir de l'obtenir l'avoit attachée à l'Autriche; la Maison de Bavière la lui auroit conférée, si le règne de Charles VII avoit été plus long et plus prospère. Ses espérances se renouvellèrent à l'élection de François Ier; mais la guerre de 1756 les fit évanouir. Le Landgrave Guillaume, forcé de se jetter dans la Ligue opposée à la Cour de Vienne, fut dépouillé de ses Etats par la France, et mourut fugitif.

L'obstacle

L'obstacle principal qui s'opposoit au vœu de la Maison de Hesse, étoit l'inconvénient de la création d'un dixième Electorat qui, rendant pair le nombre des Electeurs, pouvoit produire un partage égal de suffrages, et occasionner une scission capable d'entraîner de grands maux. Mais, depuis que les deux Electorats de la Maison de Bavière n'en forment plus qu'un seul, cet inconvénient a disparu, la création d'un nouvel Electorat devient même nécessaire pour rendre impair le nombre des Electeurs qui est pair dans ce moment-ci. Le Landgrave dernier l'auroit peut-être obtenue, si ses qualités personnelles n'avoient porté coup à ses intérêts; mais il est mort isolé de sa famille et de l'Empire, et a laissé à son fils d'immenses trésors que celui-ci employera peut-être utilement pour arriver au but si long-temps desiré.

Le Landgrave régnant est peu porté pour les François; il suit le systême de son père, d'entretenir, sans cesse, un Etat

militaire de 16,000 hommes bien exercés et bien tenus pour les mettre, dans l'occasion, à la solde de l'Angleterre et de la Hollande qui les lui payent bien; et son pays est accoutumé, depuis assez long-temps, à se regarder comme une Province Angloise. Ce Prince, que sa position et son penchant éloignent également de la France, ne pourroit pas lui être d'une grande utilité; et la protection que cette Puissance lui accorderoit, dans ce moment-ci, seroit peu efficace. Elle ne peut penser à renouer ses liaisons avec la Maison de Hesse, et à l'employer utilement à ses vues qu'après qu'un changement de systême politique et militaire lui aura rendu son crédit et sa prépondérance dans l'empire, l'aura assurée des Etats qui bordent le Rhin et des cercles antérieurs, l'aura mise à même de pouvoir arriver jusqu'à la Hesse, de pouvoir, en cas d'agression, prêter assistance au Landgrave, ou le punir d'une défection.

LE WIRTEMBERG.

Le Duché de Wirtemberg est une des Puissances du troisième ordre de l'Empire ; sa population et ses revenus sont à-peu-près les mêmes que ceux de la Hesse. Il contient 500,000 habitans, et rapporte environ 6,000,000 de liv. ; mais son Etat militaire est bien moins considérable, et monte tout au plus à 3000 hommes.

La Maison de Wirtemberg, très-voisine de la France, et ayant plusieurs possessions enclavées dans son Domaine, se trouve, sous plusieurs rapports, dans une sorte de dépendance de cette Couronne ; elle est au nombre des Puissances les plus considérables de l'Empire, que l'extrême proximité met la France à portée de secourir et d'employer utilement au besoin. Notre Cour pourroit tirer quelque fruit d'une alliance avec cet Etat, si la plus mauvaise Administration possible, pendant près d'un siècle, n'avoit

fait perdre à celui-ci tous ses avantages naturels; mais la position à laquelle ce mauvais régime l'a réduit, le met hors d'état, dans ce moment-ci, de pouvoir rendre aucun service, et ne présente à la France aucun attrait qui pût l'engager à rechercher son alliance.

L'ITALIE.

La France, à l'époque du traité d'Aix-la-Chapelle, étoit, relativement à l'Italie, dans la plus heureuse position.

L'Autriche, à la discrétion de laquelle les malheurs de la France, dans la guerre de la succession d'Espagne, avoient livré ce beau pays, qui, après avoir été pendant long-temps l'objet de la discorde, de l'inimitié, des guerres, des négociations, et des intrigues entre la Maison de Bourbon et celle d'Autriche, régnante en Espagne, étoit enfin resté, pendant près de deux siècles, sous le joug de la Monarchie Espagnole. L'Autriche, dis-je, avoit perdu à son tour, dans cette superbe

région de l'Europe, le Royaume de Naples, les Duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, qui avoient passé sous la domination de la branche Espagnole de la Maison de Bourbon, et une partie du Milanois que le Roi de Sardaigne lui avoit enlevée. La République de Gènes venoit d'être affranchie, par la France, du joug de l'Autriche; celle de Venise avoit tout à craindre de l'ambition autrichienne, qui ne cessoit de menacer ses possessions. Le Pape redoutoit les vexations que le Saint Siége avoit éprouvées de la part des Empereurs Joseph Ier et Charles VI, qui, en qualité de successeurs prétendus et représentans de Charlemagne, s'étoient plusieurs fois prévalus des droits surannés de l'Empire Romain, pour tourmenter tous les Souverains de l'Italie. La protection de l'Espagne avoit peu d'attrait pour ceux-ci, et leur étoit même devenue suspecte depuis le traité conclu, en 1742, à Aranjues, entre l'Espagne, l'Autriche et la Sardaigne, traité qui, en n'assurant

que foiblement aux deux Infans, Don Carlos et Don Philippe, leurs possessions, abandonnoit le reste de l'Italie au despotisme autrichien; d'ailleurs, les secours que l'Espagne auroit voulu donner au besoin à divers Etats d'Italie, la prestation même de sa garantie des possessions du Roi de Sardaigne, étoient subordonnés au passage à travers la France, que rien n'obligeoit celle-ci de lui accorder.

Dans cet état de choses, il est évident que la protection de la France étoit la seule à laquelle tous les Souverains d'Italie pouvoient avoir recours, la seule qui pouvoit leur être utile; cette Puissance à laquelle le caractère modéré et pacifique de Louis XV, qui la gouvernoit alors, avoit attiré le respect et la confiance de l'Europe; cette Puissance à laquelle les titres qu'elle venoit d'acquérir par le traité d'Aix-la-Chapelle, ses alliances avec les Républiques de Venise et de Gènes, la consanguinité de son Roi avec celui de Naples et le Duc de Parme,

et sa qualité de protectrice de l'Eglise Romaine, donnoient le droit d'accorder aux Princes d'Italie sa médiation, ses bons offices, au besoin même sa protection contre les Cours turbulentes qui auroient voulu porter atteinte à la paix et au repos de cette partie du Continent; cette Puissance, dis-je, en demeurant dans cette heureuse position, auroit conservé la prééminence, le crédit, le pouvoir dont elle jouissoit en Italie, et qui s'étendoient dans l'Allemagne et dans le Nord.

Mais lorsque les traités de 1756, 57 et 58 eurent donné des fers à la France, lorsqu'on s'apperçut qu'elle plioit sous le joug autrichien, qu'elle n'avoit plus de volonté propre, qu'elle étoit aveuglément résignée à celles de la Cour de Vienne; lorsque l'on vit sur-tout que, par condescendance pour l'Autriche, elle s'étoit engagée gratuitement, comme je l'ai démontré dans les sections précédentes, à donner une valeur et une consistance à

des prétentions chimériques sur l'Italie, qui ne pouvoient être réalisées qu'au détriment des diverses branches de la Maison de Bourbon; cette prééminence, ce crédit, ce pouvoir s'évanouirent ; l'estime et le respect de l'Italie, de l'Allemagne et du Nord disparurent, et n'y laissèrent que des idées de foiblesse, de décadence et de dégradation, qu'un prompt changement de systême, l'entretien d'un Etat militaire plus redoutable, une administration plus éclairée et moins personnelle, et le temps, peuvent seuls effacer.

LE SAINT-SIÈGE.

Le domaine temporel du Chef de l'Eglise a été formé par les donations que lui ont faites Pepin-le-Bref et Charlemagne de divers Etats conquis sur les Empereurs Grecs et les Rois Lombards. Les dates de ces donations prouvent qu'elles ont toutes été faites avant que Charlemagne fût couronné Empereur. C'est donc bien à titre de Rois de France que son père et lui

dotèrent le Saint-Siège du patrimoine qu'il possède encore ; c'est donc injustement que les Empereurs voudroient faire valoir des prétentions sur l'Etat Ecclésiastique comme sur un démembrement de l'Empire d'Occident. L'Exarcat de Ravenne est le seul des Etats qui composent le patrimoine de Saint-Pierre, dont le titre de donation ne soit point constaté. Quelques Publicistes attribuent ce don à Louis-le-Débonnaire, et s'appuient sur le fameux acte, *Ego Ludovicus*, duquel un grand nombre d'autres Publicistes nient absolument l'existence, et prétendent qu'on n'a jamais vu que ces deux premiers mots.

En reconnoissance de tous les bienfaits que le Saint-Siège a reçus de la pieuse libéralité des Rois de France, et de la protection constante que ces Monarques n'ont cessé d'accorder à l'Eglise depuis mille ans, les Souverains Pontifes ont toujours montré, pour eux, une prédilection particulière ; leur ont donné les titres de *Roi très-Chrétien*, de *Fils aîné de l'Eglise*,

et d'autres distinctions marquées dont nos Rois ont toujours été jaloux. Ces prérogatives, qu'on auroit tort de regarder comme vaines et idéales, sont des avantages réels qui influent sur le crédit et même sur la puissance d'une grande Monarchie, parce que l'empire de l'opinion leur donne une véritable valeur. Cela est si vrai, que tous les autres Souverains s'honorent des divers titres qu'ils ont obtenus du Saint-Siège; et que les Rois d'Angleterre, quoique séparés de l'Eglise Romaine, conservent sans cesse celui de *Défenseur de la Foi*, que le Pape Léon X conféra autrefois à Henri VIII. L'honneur et la dignité de la Couronne doivent donc engager la France à ne jamais se départir de son titre de Protectrice née de la Foi Catholique, à conserver les distinctions qui y sont attachées, qui entrent pour quelque chose dans sa prééminence et sa considération, et à défendre sans cesse le Souverain Pontife comme Chef de l'Eglise Romaine. Les

intérêts politiques de la France bien entendus exigent également, de cette Puissance, qu'elle protège le Pape comme Prince temporel, et comme un de ces Souverains d'Italie qui ne peuvent attendre que d'elle une protection efficace contre l'Autriche toujours tentée de les dépouiller.

La perspective de l'aggrandissement excessif de la Maison d'Autriche a souvent effrayé le Saint-Siège pendant les règnes de Joseph Ier et de Charles VI, son successeur. Les vues que Joseph II n'a pas pris la peine de cacher, l'attrait qu'ont eu pour lui les biens de l'Eglise, ont donné, au Pape régnant, des alarmes plus sérieuses qui lui ont fait entreprendre le voyage de Vienne pour aller, en personne, s'éclaircir et traiter avec l'Empereur. On peut aisément prévoir ce qui arriveroit si Joseph II avoit, pour Successeur au Trône Impérial, un Prince qui réunît la Toscane et la Lombardie aux possessions Autrichiennes, en Alle-

magne, et vît encore accroître le domaine de sa Maison par la réversion des Etats de Modène dont le mariage de l'Archiduc Ferdinand avec l'Héritière de la Maison d'Este lui assure la succession. On peut également aussi lire aisément dans l'avenir ce qui arriveroit à la mort de Joseph II, si les deux Cours Impériales, après avoir fait leur paix avec l'Empire Ottoman, se rapprochoient du Roi de Prusse, renouvelloient le système de partageant qui ne leur a pas été infructueux, et qu'elles n'ont peut-être pas perdu de vue; si la Russie et la Prusse, se formant un nouvel arrondissement vers le Nord, laissoient à l'Autriche le soin de prendre le sien vers le Midi, et que celle-ci fît revivre les prétentions de la Maison d'Este sur le Duché de Ferrare, les siennes sur Commachio, et se prévalût des droits chimériques et prescrits de l'Empire d'Allemagne pour envahir l'Etat Ecclésiastique et réduire le souverain Pontife à son ancienne dignité d'Evêque de

Rome, l'Italie verroit, de nouveau, s'élever, dans son sein, un colosse qui donneroit des fers à tous les Potentats de cette région de l'Europe.

La France doit se tenir en garde contre ces événemens desquels, chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour peuvent accoucher, et qui appelleroient impérieusement ses forces, en Italie, au secours du Saint-Siège, et des Souverains de la Maison de Bourbon qu'elle ne sauroit abandonner sans porter le dernier coup; j'ose dire le coup de grace, à sa gloire, à sa considération et à son crédit. Elle doit éviter de se laisser surprendre, comme elle l'a fait dans l'affaire de la succession de Bavière, par des événemens qu'elle auroit dû prévoir vingt ans à l'avance; elle doit, en un mot, ne pas différer de se former un nouveau systême fédératif plus imposant, de mettre son Etat militaire sur un pied plus redoutable, et de prendre une contenance menaçante qui ramène la confiance de l'Italie,

de l'Allemagne, prévienne des guerres auxquelles elle ne pourroit se dispenser de prendre part, et qui lui seroient funestes si elle s'y trouvoit engagée sans avoir eu le temps de s'y préparer.

NAPLES ET SICILE.

Ce Royaume, envisagé sous tous les rapports de population, de culture, de productions, de commerce et de forces militaires, est l'Etat le plus considérable et le plus puissant de l'Italie. Il a près de 6,000,000 d'habitans, 30,000,000 de livres de revenus, 30,000 hommes de troupes, une marine militaire de 14 vaisseaux ou frégates, et une marine marchande de quelque considération. Son sol fertile, placé sous le plus beau climat du globe, semble fait pour fournir abondamment tous les genres de productions de la terre et de l'industrie. Ses flancs et son extrémité méridionale entourés par la mer, présentent une infinité de ports qui ouvrent, à ses productions, de nom-

breux débouchés, et un accès commode aux productions étrangères. Ne tenant, au Continent, que par son extrémité Septentrionale, il est difficile à attaquer et facile à défendre ; il n'a rien à craindre des Etats voisins, qui sont, au contraire, autant de boulevards que ses ennemis sont obligés de forcer pour arriver jusqu'à lui.

On ne doit point s'étonner que cette belle portion de l'Italie ait été si longtemps un sujet de guerre entre les Maisons d'Anjou et d'Arragon, entre les Maisons de France et d'Autriche ; celle-ci qui en étoit enfin demeurée en possession, la perdit en 1734, et cette perte est l'objet éternel de ses regrets et de son désespoir. L'inutilité de la tentative qu'elle fit, en 1744, pour recouvrer cette superbe possession, lui fit faire, avec plus de succès, des efforts inouis à la paix d'Aix-la-Chapelle, pour engager la France à admettre, dans le traité, plusieurs clauses par lesquelles elle espéroit acquérir le droit de

se mêler de tout ce qui pourroit avoir trait à l'ordre de succession des Royaumes appartenans à la branche Espagnole de la Maison de Bourbon. On a déjà vu, dans la troisième et la sixième section de cet Ouvrage que, si la fermeté de Don Carlos, lors de son avénement à la Couronne d'Espagne, n'avoit assuré celle des deux Siciles à son fils Ferdinand IV, l'Autriche se seroit cetainement prévalue des articles que la France avoit eu la foiblesse de laisser glisser dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et des clauses qu'elle avoit eu la foiblesse bien plus grande encore de laisser insérer dans la convention signée à Versailles, le 30 Décembre 1758, pour porter Don Philippe au trône de Naples, et réclamer la réversion éventuelle des Duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. La même chose seroit arrivée indubitablement si une mort inopinée avoit enlevé Ferdinand IV avant qu'il eût pu laisser une postérité masculine.

Aujourd'hui

Aujourd'hui que ce Prince a deux enfans mâles, la Couronne des Deux-Siciles paroît bien raffermie dans cette branche de la Maison de Bourbon, et l'Autriche ne conserve plus, à Naples, que l'influence qu'elle a acquise par le mariage du Roi avec une Archiduchesse. Cette influence, très puissante par elle-même, est encore renforcée par l'éloignement national des Napolitains, et surtout des Siciliens pour les François, et par le peu d'attachement que le Monarque a toujours montré pour son auguste origine de laquelle il tient la naissance la plus illustre de l'Univers et la plus flatteuse existence.

Ce Prince a donné, en tout temps, des marques de son peu de penchant à se réunir aux deux autres branches de son Auguste Maison; il n'a point voulu accéder au pacte de famille; en dernier lieu, il a encouru la disgrace du Roi, son père, pour s'être obstiné à conserver M. Acton, son Ministre, duquel Don

Carlos exigeoit le renvoi; et, plutôt que de se résoudre à ce sacrifice, il s'est exposé aux suites que pouvoient avoir le courroux d'un père et d'un Monarque puissant justement irrité, mais que la médiation de la France a heureusement prévenues. On sait qu'il a prêté, avec complaisance, l'oreille aux propositions des deux Cours Impériales, qu'il est fort tenté de condescendre à leur desir, et de céder quelque place maritime, dans ses Etats, à la Russie, ou d'accorder au moins le libre accès, dans tous ses ports, aux flottes que cette Puissance enverroit dans la Méditerranée.

Toutes ces considérations doivent engager la France et l'Espagne, dans le changement de systême que des circonstances prochaines doivent naturellement opérer, à user de tous les moyens possibles pour arrêter à Naples le cours rapide de l'influence Autrichienne, et pour attirer et enchaîner à jamais le Roi des Deux - Siciles dans l'alliance de fa-

mille. C'est la France qui doit donner la première impulsion, le premier exemple des mesures que doivent prendre les trois Cours pour former, par leur étroite union, une masse de Puissance formidable qui puisse ramener la confiance des Souverains d'Italie, et rendre, à la France et à toute la Maison de Bourbon, dans cette partie de l'Europe, la considération, le crédit et la prééminence qui leur sont dus.

SAVOIE ET SARDAIGNE.

Cet Etat, possédé par une des plus illustres Maisons des Souverains du Monde dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés, gouverné, par une succession longue, rare et même unique, de Princes sages, habiles et courageux, est parvenu, par des progrès lents et gradués, pendant près de 700 ans, à un point d'aggrandissement qui l'a placé au rang des Puissances secondaires dans l'ordre politique de l'Europe. Sa population est

de 3,000,000 d'habitans ; ses revenus montent à 25,000,000 de livres; son état militaire, en temps de paix, à 30,000 hommes, y compris ses douze bataillons nationaux qui valent ses troupes réglées, et ont acquis, dans les dernières guerres, une grande réputation; il n'a point de dettes, et jouit, en Suisse et chez toutes les riches Républiques, d'un vaste crédit, légitimement acquis et consolidé, par son exactitude, à acquitter ses engagemens.

La position topographique de la Maison de Savoie qui l'a placée entre les deux puissantes Maisons de Bourbon et d'Autriche, l'a fait souvent rechercher par l'une et par l'autre, et elle a souvent fait pencher la balance du côté de celle qui a su l'entraîner dans son parti. Unie à la Maison de France par les liens du sang, cimentés et resserrés par un grand nombre de mariages, elle a été souvent son alliée, et n'en a pas moins été son ennemie toutes les fois que ses intérêts politiques l'ont exigé.

Le détail historique de tous les rapports anciens, entre ces deux Puissances, seroit ici superflu; je dois me borner à donner une idée de leur position respective depuis l'alliance de la France avec l'Autriche, qui est l'époque à laquelle doivent se rapporter toutes les parties de mon Ouvrage.

Le système politique de la Maison de Savoie est invariablement établi, depuis plusieurs siècles, sur deux principes : le premier, celui de la sûreté et de l'indépendance; l'autre, celui de l'aggrandissement.

Par une suite du premier principe, elle s'est toujours occupée des moyens d'acquérir, de conserver et de fortifier tous les défilés, toutes les gorges, tous les passages de la chaîne des Alpes qui sépare ses Etats de la Provence et du Dauphiné, pour établir sa sûreté du côté de la France. Les places qu'elle a acquises dans le Milanois, par la paix de 1735, et celle d'Aix-la-Chapelle, et qu'elle a

réparées et augmentées, opposent à l'Autriche une chaîne de forteresses et de boulevards qui rendroient une attaque très-difficile du côté du Piémont. Ses vues sont donc remplies quant à ce point ; cette heureuse position met dans ses mains la balance entre les Maisons de Bourbon et d'Autriche. La faculté d'ouvrir ou de fermer ses passages au gré de celle des deux qu'elle voudra favoriser, lui assure le moyen de se faire rechercher par l'une et par l'autre, et de pouvoir se liguer toujours avec celle dont l'alliance lui présenteroit les plus grands avantages. Ce principe de sûreté et d'indépendance la força, dans la dernière guerre d'Italie, de se réunir à la Maison d'Autriche pour empêcher celle de Bourbon d'établir trop puissamment une de ses branches en Italie.

Si, par une suite du second principe, sur lequel est assis le systême politique de la Maison de Savoie, elle vouloit former des projets d'aggrandissement, ce

ne seroit pas du côté de la France qu'elle tourneroit ses vues. Les Rois de Sardaigne se souviennent trop bien de cette grande vérité que répétoit sans cesse Victor Amédée, « que rien n'étoit si facile à » eux que d'entrer en France; rien de si » difficile que d'y vivre; rien de si im- » possible que d'en sortir ». Le roi de Sardaigne n'oseroit jamais y entrer seul; il ne s'y risqueroit pas sur la promesse d'un secours de l'Autriche; il ne pourroit plus compter, comme auparavant, sur l'Angleterre qui, travaillant à rompre ce qu'elle appelle *Continental Connections*, ou liaisons avec le Continent, ne lui fourniroit pas des secours, et que le délâbrement de ses finances met hors d'état de lui payer des subsides. Il pourroit bien moins faire fonds sur l'appui de la Hollande qui est dans l'absolue impuissance de lui fournir ni l'un ni l'autre. L'Italie, au contraire, lui présente des objets bien plus attrayans, et offre, à son ambition, un champ bien plus vaste et bien plus

commode. Il lui est bien plus facile d'entamer les possessions Autrichiennes, avec l'appui de la France, que de mordre sur le domaine de la France avec le secours Autrichien. Ces puissantes considérations jointes aux liens de la parenté et de l'amitié qui attachoient Louis XV et Charles Emmanuel, auroient pu cimenter, entre ces deux Monarques, une union infiniment utile à l'un et à l'autre.

Mais l'alliance étroite que la France contracta avec l'Autriche, par les traités de 1756, 57 et 58, fut un coup de foudre pour le Roi de Sardaigne; il se vit menacé du même orage qui alloit fondre sur le Roi de Prusse. Il ne douta pas que l'Autriche, après s'être vengée de celui-ci qui avoit conquis, sur elle, une partie de la Silésie, ne revînt sur lui pour le punir de lui avoir enlevé une portion du Milanois. Il craignoit l'effet des manœuvres qu'il voyoit faire à la Cour de Vienne pour tâcher, sous le prétexte d'un commerce avec les Grisons, de s'ouvrir, par

la Valtiline, une entrée plus facile dans le Milanois et de-là dans le Piémont ; il partageoit enfin la terreur que le systême co-partageant avoit imprimée à toute l'Italie. Il n'osoit prévenir l'Autriche par les premières hostilités, ni commencer d'occuper la Lombardie Autrichienne, parce qu'il prévoyoit que la Cour de Vienne se prévaudroit de cette aggression pour réclamer le *casus fœderis*, et obliger la France à la prestation du secours stipulé par le traité. Ce Prince se condamna à une inaction forcée de laquelle il gémit jusqu'à sa mort.

Les alarmes de la Cour de Turin se renouvellèrent sous Victor Amédée III. Lorsqu'à l'instant de la mort de Maximilien, dernier Electeur de Bavière, les troupes Autrichiennes occupèrent la plus grande partie de cet Electorat, elle communiqua ses craintes à la Cour de Versailles dont le peu d'énergie, en cette occasion, ne contribua pas à la rassurer. L'état de subordination et d'asservisse-

ment de la France aux volontés de la Russie et de l'Autriche, l'abandon des Ottomans, la tolérance du partage de la Pologne avoient déjà manifesté, à la Cour de Turin comme à toute l'Europe, la foiblesse et l'aveuglement qu'elle prétendoit cacher sous le masque de la modération et des sentimens pacifiques. Tout ce qui s'est passé depuis, tout ce qui se passe encore n'est pas fait pour donner plus d'encouragement à la Cour de Turin, ni lui inspirer plus de desir de rechercher notre alliance; et, il est évident que la France, en liant les mains à cette Puissance, en la condamnant à une absolue inertie, en mettant des obstacles invincibles à ses projets d'aggrandissement, doit se l'être aliénée ou du moins l'avoir infiniment refroidie.

Cependant, il seroit peut-être facile à la France, dans un changement de systême, que des événemens qu'elle doit prévoir entraîneront nécessairement d'attirer à elle le Roi de Sardaigne. Les mêmes

motifs que j'ai déduits plus haut, sont encore existans pour ce Prince ; il a toujours les mêmes raisons de préférer l'alliance d'une Puissance de laquelle il a peu à craindre et beaucoup à espérer, à celle d'une Puissance de laquelle elle n'a rien à espérer et tout à craindre. Ne pouvant évidemment pas entamer le domaine de la France, ce n'est que sur celui de l'Autriche qu'il peut prendre son aggrandissement. Dans le cas d'une rupture entre ces deux grandes Puissances, allié de l'Autriche, que pourroit-il enlever à la Maison de Bourbon ? — L'Etat de Parme ? — Mais son allié même, qui en a la réversion éventuelle, se garderoit bien de lui en laisser la possession. Allié de la France, au contraire, il auroit l'espoir de s'emparer du reste du Milanois et de la Lombardie Autrichienne, et de se former un superbe arrondissement qu'une guerre heureuse et l'appui d'une puissante alliée pourroient peut-être lui conserver. En rompant la contiguité

des possessions Autrichiennes en Italie, il deviendroit l'arbitre de la tranquillité de cette belle région de l'Europe, et pourroit toujours lui en assurer la jouissance en fermant le chemin aux Puissances qui pourroient venir pour la troubler, et l'ouvrant à celles qui se présenteroient pour la défendre.

La France, de son côté, en faisant entrer le Roi de Sardaigne dans le nouveau plan fédératif qu'elle se verra bientôt contrainte de former, si elle veut éviter une guerre forcée qui lui seroit fatale si elle étoit nécessitée de l'entreprendre sans avoir pu s'y préparer; la France, dis-je, en s'assurant, et assurant, à l'Espagne, par cette alliance, l'entrée en Italie, et la facilité de porter du secours aux Princes qui réclameroient son appui, recouvreroit bientôt le crédit, la considération, la prééminence qu'elle a perdus dans ce pays-là; mais il faudroit pour cela que son nouveau plan fédératif fût précédé d'un nouveau régime militaire; il faudroit

qu'elle prît des mesures fermes, qu'elle fît des démonstrations vigoureuses, capables d'en imposer aux Puissances rivales, d'inspirer la confiance au Roi de Sardaigne, et d'assurer le succès des projets que les deux Cours auroient concertés.

LA TOSCANE.

Le grand Duché de Toscane est le plus beau domaine de la Maison d'Autriche, en Italie, quoique, depuis l'Empereur François Ier, il ait formé un Etat à part. Il est vraisemblable qu'à la mort de Joseph II, qui probablement ne laissera point de postérité, il rentrera dans la masse des possessions Autrichiennes. Le Grand Duc actuel, héritier de cette énorme succession, se renfermera dans le principe d'indivisibilité établi par la pragmatique sanction, et ne voudra ni s'en détacher, ni le séparer de la primogéniture. On pourra alors regarder le grand Duché de Toscane comme une superbe médaille attachée au bout de la

chaîne des possessions de la Maison d'Autriche, en Italie. L'assurance de la réversion des Etats de Modène, desquelles l'Autriche dispose déjà en avancement d'hoirie, la grande route que le Duc de Modène et le Grand Duc de Toscane ont fait pratiquer, de concert, à travers les montagnes de la *Grafignane*, pour faciliter la marche des armées jusqu'aux frontières de l'Etat Ecclésiastique, rendent complette cette chaîne de possessions qui fait, en Italie, la force de la Maison d'Autriche. Elle s'étend depuis le Tirol jusqu'à l'Etat du Pape; elle coupe l'Italie diagonalement, sépare les trois Etats Septentrionaux, Gènes, Piémont et Parme; des trois Etats Méridionaux, Venise, Rome et Naples, leur ôte toute communication, tout espoir de pouvoir se donner la main dans des momens de besoin mutuel, et interdit, à la France et à l'Espagne, les moyens de venir au secours des branches Italiennes de la Maison de Bourbon auxquelles leur appui pourroit être nécessaire.

La Toscane, autrefois République et gouvernée par un Sénat, long-temps agitée par des discordes intestines et des guerres civiles, jouit, pendant deux cents ans, sous la domination des Médicis, d'une paix et d'une tranquillité qui lui donnèrent d'immenses richesses. L'Empereur François Ier, qui succéda à Jean Gaston, dernier Grand Duc de la famille de Médicis, mit le comble à la prospérité de cet Etat par l'adresse qu'il eut de maintenir sa neutralité pendant la dernière guerre d'Italie. Cette neutralité fut embarrassante et fâcheuse pour les armées de la Maison de Bourbon qui tournèrent long-temps autour du territoire de Toscane, dans lequel il auroit été avantageux pour elles de s'établir, sans jamais oser le violer; elles parurent respecter ce berceau des sciences, des arts et du commerce, ce magasin de tant de chefs-d'œuvres de tous les genres; ce premier foyer de lumières dont les rayons réfléchis de toutes parts ont éclairé l'Europe

barbare. Les suites de cette faute politique serviront d'exemple pour l'avenir; d'ailleurs, dans l'hypothèse de l'indivisibilité des Etats d'Autriche, à l'époque de l'avénement du Grand Duc régnant à la succession de Joseph II, la Toscane n'aura plus de systême politique particulier, et propre à elle; et, dans le cas d'une rupture entre la France et l'Autriche, cet Etat sera traité, par les armées de la Maison de Bourbon, comme une Province Autrichienne.

Au reste, les rapports de politique de la Toscane avec la France, même dans son état d'indépendance actuelle, sont entièrement subordonnés à la position de cette Puissance vis-à-vis de la Cour de Vienne, et ne pourront plus être séparés ni distincts, si le Grand Duc, succédant à son frère Joseph II, tient au principe d'indivisibilité des Etats d'Autriche, statuée par la pragmatique sanction.

PARME ET PLAISANCE.

Cet Etat si petit pour être le Domaine d'un si grand Prince, cette habitation si resserrée pour un si grand personnage, qui ne pourroit pas même, avec les modiques revenus qu'il en tire, tenir sa représentation sans les secours de la France et de l'Espagne qui lui ont formé cet établissement. Cette mince acquisition enfin doit faire bien regretter, à ces deux Puissances, le sang et les trésors qu'elle leur a coûtés. La France sur-tout doit se repentir amèrement d'avoir dépensé, à son particulier, 9,000,000 de liv. pour racheter les prétentions du Roi de Sardaigne sur l'Etat de Plaisance qui en fait partie.

Rien ne sauroit justifier l'incompréhensible insouciance avec laquelle le Ministère François a laissé échapper la plus belle occasion de donner un aggrandissement considérable à cet exigu patrimoine d'un Prince de la Maison de

Bourbon, et une consistance solide à l'établissement d'une de ses branches dans la Lombardie.

En 1750, il étoit né une fille au Prince héréditaire de Modène. Le Ciel avoit donné, à Don Philippe, un fils, l'année d'après. La proximité des deux Etats, la convenance des deux Maisons, l'âge des deux enfans que la Providence sembloit avoir créés l'un pour l'autre, tout présageoit leur union future ; le Ministère François étoit pressé, de toutes parts, de prendre les mesures éventuelles pour la préparer, l'assurer et former, de leurs Etats réunis et arrondis par celui de Massa Carrara dont la succession étoit dévolue à la Princesse du chef de sa mère, un Etat considérable qui auroit coupé la communication des possessions Autrichiennes, et joué, dans les affaires d'Italie, un rôle important. Le Ministère François reçut toujours, avec une extrême froideur, les avis et les conseils qui lui furent donnés, les instances qui lui furent

faites à cet égard. L'Espagne ne se montra pas plus portée à entamer cette négociation ; l'Autriche, toujours vigilante, toujours attentive à ses intérêts, toujours heureuse en mariages, et qui a fait dire à un poëte latin, *et tu felix Austria nube*, profita de cette négligence, prodigua tant de caresses au vieux Duc de Modène et à son fils, les enchaîna par des espérances si flatteuses, qu'elle obtint facilement une préférence qui ne lui fut pas même disputée, et enleva, à la Maison de Bourbon, l'Héritière des Etats de Modéne, par le mariage de cette Princesse avec l'Archiduc Ferdinand, célébré le 15 Octobre 1771.

J'ai déjà parlé, dans ma troisième et ma sixième sections, de la réversion éventuelle de l'Etat de Parme à l'Autriche ; la branche de la Maison de Bourbon qui y règne aujourd'hui, ne peut plus en avoir, dans l'état actuel des choses, qu'une possession incertaine et précaire. Attachée par les liens du

sang, de l'amitié et de la reconnoissance, à la Maison de Bourbon, subordonnée, par la crainte, à celle d'Autriche, séparée, par une grande distance, des Puissances qui lui doivent leur appui, enclavée dans les Etats de celle qui peut l'opprimer; s'il survenoit une guerre, la loi impérieuse de la nécessité la forceroit peut-être à se déclarer pour l'Autriche; si elle vouloit se jetter dans le parti contraire, ses possessions seroient immédiatement occupées et envahies, et il faudroit qu'à la paix ses alliés se décidassent à des sacrifices pour lui en faire obtenir la restitution.

MODÈNE ET REGIO.

Ce petit Etat étoit le dernier anneau qui manquoit à la Maison d'Autriche pour completter cette chaîne de possessions par laquelle elle coupe l'Italie par une ligne oblique, depuis le Tirol jusqu'à l'Etat du Pape, et interdit, entre les Etats du Nord et ceux du Midi, toute

communication. Peut-être que l'Autriche rendra, quelque jour, la contiguité de ses domaines d'Italie encore plus parfaite en réunissant, à la Toscane, la République de Luques, comme l'ont été celles de Sienne, de Pise et de Pistoya, et, à l'Etat de Modène, la Grafignane Lucquoise, pour établir, entre le Duché de Modène et la Toscane, une communication encore plus directe que celle qui a été pratiquée par le grand chemin que le Grand Duc, et le Duc ont fait percer, de concert, dans l'autre partie de ce petit district.

C'est la France qui a perfectionné elle-même cette chaîne si dangereuse et si nuisible aux intérêts des trois Couronnes de la Maison de Bourbon, en se laissant enlever, par l'Autriche, l'Héritière de Modène que le Ciel sembloit avoir fait naître pour être l'épouse du Duc de Parme, et de laquelle l'Archiduchesse qu'on lui a donnée n'étoit pas, à beaucoup près, l'équivalent politique. C'est

la France qui, par une suite de son aveugle complaisance pour la Cour de Vienne, a méconnu l'importance d'une succession qu'elle pouvoit si aisément faire passer à la branche Parmesane de la Maison de Bourbon; d'une succession qui auroit rompu à jamais cette chaîne des domaines Autrichiens; formé, au Duc de Parme, une existence considérable, et donné, à ce Prince, un poids dans la balance des intérêts de l'Italie. C'est la France qui a non-seulement négligé, mais même repoussé cette succession si essentielle aux intérêts de la Maison de Bourbon, en s'engageant, par l'article XX du traité de Versailles, du 30 Décembre 1758, à faire accomplir le mariage de l'Archiduc avec l'Héritière de la Maison d'Este, et à faire accorder à ce Prince, par l'Empire, l'investiture éventuelle des Duchés de Modène et de Regio; elle est même allé fort au-delà de son engagement, en faisant étendre cette investiture aux héritiers collatéraux

de l'Archiduc. On doit nécessairement s'écrier, *fiat lux*, lorsqu'on voit le Ministère François commettre des fautes de cette nature.

Depuis cette époque, l'Etat de Modène a dû être absolument regardé comme une Province d'Autriche, et ne peut plus avoir d'autres rapports avec la France, ni avec aucune autre Puissance que ceux de la Cour Impériale.

LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Cette République, si long-temps rivale des Rois, souveraine de tant de vastes et riches possessions, qui tenoit, dans ses mains, la balance de l'Italie, et faisoit un poids considérable dans celle de l'Europe; qui partageoit, avec celle de Gènes, son émule et sa rivale, la jouissance exclusive de la navigation et du commerce, est bien déchue aujourd'hui de sa puissance et de son lustre. Après avoir successivement perdu le royaume de Candie, celui de Morée, Négrepont et plusieurs

Isles qu'elle possédoit dans l'Archipel, elle voit son domaine réduit à la ville de Venise ; la Dalmatie serrée de tout côté par les provinces Ottomanes, les Isles de Corfou, de Saint-Maure, de Zante et de Céphalonie qui, bordant la rive Orientale du Golphe Adriatique, sont également très-voisines des Turcs ; et son Etat de terre ferme qui est enveloppé complettement par les possessions Autrichiennes.

Cette République, dépouillée par les Ottomans qui peuvent lui enlever ce qui lui reste encore dans leur voisinage, se voit menacée par l'Autriche qui, après avoir consommé ses projets sur l'Italie, reviendra quelque jour sur elle, fera valoir les droits de Maximilien Ier sur son Etat de terre ferme ; ceux du Duché de Milan, sur Brescia, Bergame et Crema ; ceux de la Maison d'Este sur le Polesin, qui a fait autrefois partie du Duché de Ferrare, et sur tous ces domaines qui ne sont foncièrement que des usurpations

faites, par la République, sur les Etats voisins dans ses jours de puissance et de gloire, et desquelles une jouissance de plusieurs siècles peut seule légitimer la possession.

L'absolue inertie dans laquelle cette célèbre République croupit depuis la paix de Passarowitz, a énervé toutes ses forces. Son Doge épouse, tous les ans, la mer, mais n'a plus aucun empire sur sa femme. L'arsenal de la République est un des plus beaux de l'Europe; mais les matériaux dont il est abondamment fourni, sont mal employés. Elle a plusieurs vaisseaux de guerre mal construits, mal gréés, lourds, rarement bons voiliers, dans lesquels on voit régner l'insubordination, l'indiscipline, le désordre, la misère et la mal-propreté; mais elle n'a point d'Officiers pour commander ses vaisseaux, et encore moins de Généraux pour commander ses flottes. Ses forteresses sont dans le plus grand délâbrement, mal tenues et jamais réparées; son Etat mi-

litaire de terre est à-peu-près nul; il est de sept à huit mille hommes, mal payés, mal vêtus, mal nourris, mal exercés, mal commandés par des Officiers sans considération, et que le gouvernement force de mériter le mépris avec lequel il les traite. Ses milices Esclavones et Dalmates qui servent sur les vaisseaux, sont composées des plus beaux hommes qui existent, robustes, agiles, courageux, peu propres aux combats réglés à cause de leur trop grande fougue et de leur excessive insubordination, incomparables pour les coups de main et les abordages, mais mutins, indisciplinés, et souvent aussi redoutables à leurs maîtres qu'à leurs ennemis.

Cet absolu dépénaillement force la République de persister dans cette même inertie qui en a été la cause. Depuis sa dernière paix avec l'Empire Ottoman, en 1718, elle n'a pas fait le moindre mouvement ni le plus petit bruit en Europe. Dans les dernières guerres d'Italie,

elle a conservé l'inaction à laquelle elle paroît s'être condamnée. Elle a abandonné son Etat de terre ferme aux Puissances belligérantes qui y ont établi, tantôt leurs champs de bataille, tantôt les grands chemins de leurs armées. Dans la dernière guerre entre les Turcs et les Russes, elle a été inutilement pressée de se déclarer, et a voulu constamment demeurer neutre. Dans la guerre actuelle, elle résiste aux efforts que ne cessent de faire les deux Cours de Vienne et de Pétersbourg pour l'attirer dans leur parti, et elle fait donner, à la Porte, les plus fortes assurances qu'elle ne cessera de garder la plus scrupuleuse neutralité; elle a mécontenté par-là, et mécontente encore les deux partis, et s'expose à éprouver tôt ou tard les effets du ressentiment de l'un et de l'autre. Le long assoupissement auquel elle s'est abandonnée, l'a réduite dans un état à ne rien oser et à tout craindre; elle n'ose prendre des précautions, ni faire des dis-

positions de défense, de peur de donner de l'ombrage aux Puissances dont elle doit se méfier. Elle craint l'aggression de ses ennemis, et n'ose réclamer le secours de ses amis qui pourroit irriter encore plus l'oppresseur contre lequel ils viendroient la défendre. Elle craint ses propres citoyens qui commandent ses forces de terre ou de mer, parce qu'ils pourroient abuser de leurs talens, de leurs succès et du pouvoir qu'elle leur confie pour l'asservir et anéantir son despotisme aristocratique. En un mot, depuis environ soixante-dix ans, elle est endormie et immobile; elle demeure tranquillement à la discrétion et à la merci de ces deux redoutables voisins, et se soutient par des négociations.

La France s'est toujours montrée enceinte à secourir la République de Venise. Sous Henri IV, elle l'a fait sortir honorablement, par sa protection et sa médiation, de sa querelle avec le Pape. Sous Louis XIV, si elle n'a pu sauver

Candie, ses secours en ont du moins retardé la perte; elle lui a, en un mot, donné, dans tous les temps, des preuves convaincantes de son amitié. Cette Puissance est intéressée à conserver l'existence de la République, à empêcher le renversement de sa constitution, à s'opposer sur-tout à l'accroissement énorme de Puissance qui donneroit, à l'Autriche, l'usurpation de son territoire. Elle ne pourroit, politiquement, lui refuser des secours en cas d'attaque; mais l'éloignement, la barrière par laquelle la Maison d'Autriche est parvenue à couper l'Italie, et à interdire les communications, feroient peut-être languir ces secours, et les empêcheroient d'arriver à temps pour garantir la République de l'invasion d'un oppresseur limitrophe.

Il résulte, de cet état des choses, que, lorsque la France, après avoir mis son Etat militaire de terre et de mer sur un pied plus imposant, pourra changer ou modifier différemment son système po-

litique, et se former un plan fédératif plus raisonnable et plus avantageux que celui que son Ministère suit avec autant d'aveuglement que d'opiniâtreté depuis trente ans; alors, dis-je, la France, pourra éviter de se voir forcée, par l'enchaînement des combinaisons politiques, à protéger, en cas d'aggression, la République de Venise, et à lui envoyer des secours peut-être trop lents pour la sauver; elle fera très-bien de faire entrer d'avance, dans la formation de ce nouveau plan, les arrangemens éventuels qui peuvent maintenir à jamais la liberté et l'indépendance de la République, et lui assurer la possession paisible et tranquille de son territoire; et il sera plus convenable à ses intérêts d'empêcher qu'elle soit attaquée, que de se charger de la défendre.

LA RÉPUBLIQUE DE GÈNES.

Gènes qui égaloit et surpassoit peut-être autrefois Venise en puissance et en gloire, qui partageoit avec elle l'Empire

des mers et les avantages du commerce, après avoir porté ses armes victorieuses au-delà du Bosphore et du Pont-Euxin, et étendu ses conquêtes jusques dans la Taurique et la Colchide, a éprouvé le même sort de sa rivale, et se trouve réduite aujourd'hui à son petit domaine sur les bords de la Méditerranée, entre la Toscane et le Piémont. La partie occidentale de son territoire qu'on appelle communément *la rivière de Ponent*, est ceinte et enveloppée par les Etats du Roi de Sardaigne, et l'Empereur pourroit très-aisément, au besoin, pénétrer par l'Etat de Modène dans la partie orientale ou rivière du Levant; de sorte que cet Etat est, de toutes parts, exposé à l'invasion des deux Puissances qui le convoitent, et nourrissent depuis long-temps le projet de se le partager, qu'elles auroient déja exécuté sans la protection de la France.

La conduite de la République de Gènes a souvent varié envers cette Puissance, son unique protectrice, sa protectrice

nécessaire. Elle lui a donné quelquefois des preuves d'attachement et de fidélité, quelquefois elle s'est écartée envers cette Couronne, des termes de la soumission et de la reconnoissance. Les Génois voulurent se donner à Louis XII, qui les donna au Diable; ils forcèrent Louis XIV de les châtier en 1684, et le bombardement de leur ville leur inspira, contre les François, une haine implacable; ce sentiment ne les empêcha pas d'implorer, en 1746, le secours de la France, qui leur accorda son appui, les affranchit du joug autrichien et empêcha les deux Cours de Vienne et de Turin d'exécuter le projet conçu anciennement par Charles Emmanuel Ier, et remis sur le tapis à cette époque.

Le plan concerté entre les deux Cours, étoit d'anéantir entièrement la République et de se partager son domaine; le prétexte étoit la prise de possession du Marquisat de Final, que l'Autriche avoit osé céder au Roi de Sardaigne pour acheter son alliance,

alliance, après l'avoir bien légitimement et légalement vendu à la République de Gènes, et en avoir reçu le prix. La République fut soumise, son Etat envahi, et le projet alloit être consommé; mais les Génois firent un acte de vigueur infiniment honorable, ils se soulevèrent contre leurs oppresseurs; les François, venus à leurs secours, secondèrent avec succès leur courage, et remirent la République en liberté. La ville étoit libre, et le territoire étoit encore exposé à la vengeance et à la rapacité des ennemis. Le Roi de Sardaigne, par accommodement, vouloit garder Final et Savone; mais les brillans succès de Louis XV en Flandres le forcèrent, par le traité d'Aix-la-Chapelle, pour recouvrer la Savoie et le Comté de Nice, à renoncer à toutes les possessions qu'il avoit enlevées à la République, et à se contenter du port et du petit district d'Oneille, dont il avoit depuis long-temps la propriété.

La France a toujours protégé la Répu-

blique de Gènes, et doit lui continuer cette protection, par le double motif de l'honneur et de l'intérêt; le premier ne lui permet point de livrer à aucune Puissance cet Etat foible qu'elle a toujours défendu; le second doit la porter à empêcher que le Roi de Sardaigne ne fasse revivre et n'exécute le projet qu'il n'a jamais perdu de vue, d'enlever aux Génois les ports de leur *rivière du Ponent*, de se faire de leurs dépouilles une existence maritime, et de renforcer par-là sa barrière du Comté de Nice, qui empêche la France de donner commodément au besoin la main à la République. L'affaire de *San-Romo*, la réponse fière et audacieuse que les Ministres de l'Empereur ont faite aux Ministres du Roi à Vienne, lorsqu'ils ont voulu s'en mêler, et que j'ai rapportée mot à mot à l'article de cette section, où j'ai parlé du Corps Germanique en général, doivent faire craindre encore plus à la France, que l'Autriche, armée des droits surannés des

Empereurs d'Allemagne, ne pénètre un jour, par l'Etat de Modène, dans le territoire de Gènes, ne s'en empare sous le prétexte de la Suzeraineté Impériale sur diverses possessions de la République qui peuvent avoir été autrefois de la mouvance de l'Empire, ne prolonge jusqu'à cette extrême proximité des frontières de la France, la chaîne de possessions par laquelle elle a déja coupé l'Italie, et ne vienne de-là élever peut-être les mêmes prétentions sur des Provinces du Royaume qui ont été autrefois feudataires de l'Empire Romain. Ce danger pourroit paroître fort éloigné, mais il n'y a rien qu'on ne doive redouter de la hauteur, de l'ambition, de la vigilance, de la hardiesse, de la fortune de la Maison d'Autriche et de l'opinion qu'elle a d'elle-même.

La France aura toujours les moyens de défendre la République; mais les secours qu'elle lui fera passer par terre avant d'arriver jusqu'à elle, rencontreront les obstacle du Var, du Comté de Nice, des

places de Ville-Franche et de Montalban, qui ne sont pas toujours aisés à vaincre. Les secours de mer sont souvent lents et toujours incertains; les uns et les autres pourront bien arriver assez tôt pour chasser les ennemis du territoire de la République; mais ils viendront toujours trop tard pour empêcher qu'il ne soit envahi par deux redoutables voisins, dont les Etats l'enveloppent de toutes parts.

Il est donc évident que la France nécessitée par ses intérêts politiques, à maintenir l'existence et la constitution des deux Républiques de Venise et de Gènes, et de plusieurs autres Etats de l'Europe, doit commencer par un renforcement de son militaire de terre et de mer, proportionné à ses immenses moyens, à rendre sa protection si imposante et si redoutable, qu'aucune Puissance n'ose attaquer les Etats auxquels elle l'aura décidément accordée. Elle doit ensuite, par des combinaisons sages et sûres qui pourront entrer dans la confection de son nouveau plan

fédératif, empêcher que tout attentat contre ses amis et ses protégés puisse jamais s'effectuer; il vaut mieux prévoir les agressions, les prévenir et les rendre impossibles, que de les attendre, même avec la certitude de les repousser.

L'ESPAGNE.

Les rapports de tous les genres de la France avec l'Eſpagne sont si nombreux et si importans, qu'ils exigeroient un ouvrage à part, et des détails qui donneroient trop d'étendue à celui-ci, peut-être déja trop long. Je me bornerai à dire que la position topographique de ces deux Royaumes, qui semblent placés pour se défendre réciproquement, rend leur alliance naturelle; que la consanguinité, l'identité de nom de leurs Souverains, la gloire et l'intérêt commun des deux Nations, les traités offensifs et défensifs, la crainte fondée que doit toujours avoir l'une des deux Puissances, d'être bientôt anéantie si elle laisse écraser l'autre; tous

les principes enfin, toutes les loix de la saine politique, leur imposent la nécessité de demeurer à jamais inséparablement attachées de n'avoir qu'un intérêt, qu'une cause, qu'un but commun, et de concerter ensemble toutes leurs démarches, et tous les projets d'attaque et de défense, dont le cours des évènemens politiques pourra exiger l'exécution.

Le pacte de famille, signé en 1761, entre ces deux Couronnes, a resserré sans doute les nœuds de leur alliance et de leurs traités; mais ce contrat est incomplet, parce que le Roi de Naples n'a pas voulu y accéder; les avantages immenses qu'il présente ont été méconnus et négligés peut-être volontairement, l'on ne doit point s'en étonner. Que n'a pas été capable d'opérer l'influence Autrichienne, secondée par le manque de systême, de zèle, de nerf, de suite, j'ose dire, de lumières du Ministère François? Pour prouver par des faits avérés, authentiques et incontestables, qne ce sont les machi-

nations de l'Autriche qui ont detourné l'attention du Cabinet de Versailles de cet important objet, et que la Cour de Vienne a souflé la même froideur dans celui de Madrid, il faudroit que je me jettasse dans la partie des anecdotes et des intrigues que je me suis sévèrement interdite. Je me bornerai à donner peut-être à la suite de cet ouvrage un mémoire que je composai dans le temps, et qui contient les développemens des avantages que les Couronnes de la Maison de Bourbon auroient pu tirer du pacte de famille pour la population, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances et les forces de terre et de mer.

Des deux Puissances liguées par cet utile contrat, l'Espagne est celle qui a le plus d'intérêt à en maintenir l'exécution et à perpétuer l'union dont il est la base, parce que c'est elle qui, dans l'état actuel des choses, doit être la plus souvent exposée à des guerres avec l'Angleterre, dans lesquelles la France ne pourra jamais

éviter de s'engager. Les immenses possessions de l'Espagne dans l'Amérique, le droit que les Anglois ont obtenu par les traités de Breda, en 1667, et de Paris, en 1763, d'avoir des établissemens sur ses côtes, pour la coupe des bois de teintures, la pêche et la chasse à *Jucatan*, à *Campêche*, à *Honduras*; l'abus qu'ils font de ce droit avec une audace à laquelle cette Nation n'a jamais su mettre de bornes; l'indiscrétion révoltante avec laquelle ils se livrent à la contrebande et à l'interlope; toutes ces choses qui réveillent sans cesse la jalousie et irritent la hauteur espagnole, sont autant de motifs toujours existans de querelle entr'elle et la Grande-Bretagne, et doivent la mettre plus souvent que la France dans le cas de réclamer le *casus fœderis*. La France, de son côté, peut tirer la plus grande utilité de l'Espagne sous tous les rapports.

Pour que ces deux Puissances puissent profiter mutuellement des avantages de leur alliance, il faut qu'elles travaillent

réciproquement et de bonne foi à la rendre éternelle et indissoluble; il faut qu'elles fassent l'une et l'autre d'infatigables efforts pour rompre à jamais l'influence Autrichienne à la Cour de Naples, forcer la main au Roi pour le faire accéder au pacte de famille, l'y attacher, l'y enchaîner à jamais, pour pouvoir présenter à l'Europe le redoutable faisceau des trois branches de la Maison de Bourbon, dont les forces réunies suffiroient seules pour leur rendre leur prééminence et leur considération en Italie et dans le Nord; il faut que l'Espagne montre à la France moins de jalousie de commerce, qu'elle s'occupe des moyens d'éteindre ou de tempérer cette haine nationale, trop prononcée dans l'administration, modérée chez les nobles, effrénée dans le Peuple et dans les Provinces; il faut que la France soit la première à prendre les mesures fermes et sages, à faire les vigoureuses démonstrations qui peuvent donner à cette redoutable alliance tout le poids dont elle eſt susceptible,

et toute la prépondérence qu'elle doit avoir dans les affaires du Continent ; il faut qu'elle répare ses vaisseaux, en augmente le nombre, et tâche de porter sa marine au niveau de celle d'Angleterre ; il faut qu'elle fasse des augmentations et des réformes utiles dans son Etat militaire de terre ; il faut qu'elle abolisse des Ordonnances absurdes qui sont le tourment des soldats et des officiers, le désespoir des chefs éclairés et citoyens, le mépris des maîtres de l'art et la risée de l'Europe. Il ne faut pas qu'elle permette que tout Ministre qui arrive à un département, et qui très-souvent n'y apporte ni esprit, ni talent, ni lumières, ni expérience, surprenne des ordres du Roi pour changer tout ce qu'ont fait ses prédécesseurs, par la seule gloriole d'enfanter une nouvelle Ordonnance, qui très-souvent déshonore son ministère. Il faut enfin, que la France concerte avec les deux autres Couronnes toutes ses combinaisons politiques et militaires ; qu'elle leur indique, par ses insi-

nuations, ses conseils, et sur-tout ses exemples, tout ce qu'elles peuvent faire d'utile chez elles; qu'elle leur imprime le premier mouvement; qu'elle use de son droit d'aînesse et devienne, pour ainsi dire, la tutrice des deux autres Couronnes de sa Maison.

LE PORTUGAL.

Ce seroit un véritable vertige politique que de vouloir tenter de renouer aujourd'hui nos anciennes liaisons avec le Portugal. La Loi impérieuse de la nécessité les avoit formées dans des temps où la France, toujours en guerre avec la branche Espagnole de la Maison d'Autriche, faisoit son possible pour lui susciter par-tout des ennemis. Les secours que la France avoit fournis au Portugal pour l'aider à s'affranchir du joug espagnol; le Duc de Bragance placé, en 1640, sur le trône par Louis XIV, qui, après la paix des Pyrénées, avoit encore forcé l'Espagne à reconnoître son titre royal; toutes ces choses avoient in-

violablement attaché le Portugal à la France : un Roi qui lui étoit redevable de sa couronne, et un Peuple qui avoit reçu d'elle son indépendance et sa liberté, devoient naturellement la regarder comme une Divinité tutélaire qui, en tout temps, pourroit venir à leur secours.

Mais lorsque la Couronne d'Espagne se trouva placée sur la tête d'un Prince de la Maison de Bourbon, le Portugal alarmé ne vit plus dans ces deux Puissances, que deux ennemis redoutables qui alloient se liguer pour l'absorber et l'anéantir ; il chercha par-tout des alliances qui pussent le défendre de leur oppression ; il se lia avec les Cours de Vienne et de Londres, aussi étroitement qu'il l'avoit été avec la France avant la révolution. Les Anglois profitèrent de la terreur des Portugais pour conclure avec eux trois traités de commerce, dont le dernier fut signé en 1703, lorsque le Portugal accéda à la quadruple alliance pour renverser Philippe V du trône d'Espagne.

Ces traités de commerce ont rendu l'Angleterre dominatrice absolue du Portugal ; elle a établi dans ce Royaume une factorerie qui est devenue peu-à-peu une espèce de République indépendante, qui prétend secouer le joug de toutes les Loix fiscales, qui se plaint sans cesse et fait naître entre les deux Cours des altercations, dans lesquelles la Cour de Londres fait quelquefois semblant d'écouter les plaintes des Portugais, mais finit toujours par avoir raison à Lisbonne. Tous les établissemens de quelqu'importance dans ce Royaume sont dirigés par des Anglois ou des Irlandois ; tout s'y fait à l'angloise. Les Anglois sont parvenus à donner aux Portugais leurs mœurs, leurs usages, leur manière de vivre, et à les identifier avec eux. Ils ont eu l'adresse, pour se les attacher encore plus étroitement, de faire faire, par la factorerie, des prêts considérables à la Couronne, au Fisc et au commerce : ces prêts excédoient déja, il y a dix ans, la ſomme de deux millions cinq cents mille livres sterling.

Qu'on imagine, après cela, s'il y a une possibilité à briser des liens aussi indissolubles, et s'il seroit même raisonnable de le tenter. Pour se convaincre que la France ne peut plus avoir d'autres liaisons avec le Portugal que celle de consanguinité, de bienséance ou d'étiquette, il faut envisager ce Royaume sous le double aspect de la politique et du commerce. Placé entre l'Espagne, son ennemie naturelle, et son ami l'Océan, qui lui amène les secours maritimes que l'Angleterre tient sans cesse à sa disposition, comment pourroit-il se séparer d'elle? La France voudroit-elle se charger de prêter au Portugal les mêmes secours contre l'Espagne, avec laquelle le pacte de famille la force de faire cause commune, ou contre l'Angleterre, si elle venoit à se brouiller avec le Portugal?

Cet Etat n'a qu'un très-petit nombre d'objets d'échange, mais qui sont précisément ceux dont les Anglois ont le plus de besoin. Ce sont les vins, les sels et

les fruits du Midi; ils en font une consommation excessive qui balance, du moins en partie, ce qu'il tire d'Angleterre. La France peut certainement fournir au Portugal les mêmes objets d'échange qu'il reçoit des Anglois; mais comme elle surabonde de vins, de sels et des fruits du Midi, qui sont les seuls objets que le Portugal peut donner, il s'ensuivroit que toute la balance du commerce, étant à l'avantage de la France, il faudroit nécessairement que, dans moins de vingt ans, elle possédât tout l'or du Portugal et du Brezil. Ces deux argumens péremptoires suffisent pour prouver que le Portugal n'ayant rien à craindre et encore moins à espérer de la France, doit être parfaitement nul pour elle, et qu'il faudroit une prodigieuse révolution et même une subversion totale du systême du Continent, pour que la France pût penser à cimenter avec le Portugal des liaisons de politique et de commerce, de quelqu'utilité.

L'ANGLETERRE.

Vainement l'Angleterre voudroit en imposer à l'Europe ; vainement elle voudroit persuader que c'est un bonheur pour elle d'avoir perdu l'Amérique ; que, n'ayant plus à la combattre, conservant son commerce, qui soumet la fortune des Etats-Unis à la sienne, ses forces seront doublées contre la France, parce qu'elle n'aura plus désormais à agir que sur un bien plus petit nombre de points d'attaque, et qu'elle ne sera plus forcée de protéger le vaste développement d'un Continent tout entier. Ces argumens captieux ne sauroient faire illusion, au point de méconnoître le changement énorme de sa situation vis-à-vis de la France, depuis la perte de ses Colonies.

Ce n'est plus la superbe Rome imposant des Loix maritimes à Carthage, et détruisant sa Marine et son commerce, pour pouvoir parvenir plus facilement à l'anéantir ; ce n'est plus la fière Angleterre

comptant

comptant sans cesse les vaisseaux de la France, et la menaçant d'une déclaration de guerre dès qu'elle vouloit en augmenter le nombre. Ce n'est plus l'audacieuse Angleterre envoyant, en 1772, des Commissaires à Toulon pour vérifier le désarmement de l'escadre que la France avoit armé pour une diversion en faveur de la Suède; ce n'est plus l'Angleterre orgueilleuse de la résidence perpétuelle de son Commissaire à Dunkerque, c'est l'Angleterre dépouillée de ses possessions dans le Continent de l'Amérique, c'est l'Angleterre qui doit plus que ne vaut son sol, qui présente pour hypothèque des intérêts de cette énorme dette, non une étendue de terre vaste, fertile et abondante comme la France, mais un commerce que des vicissitudes peuvent lui enlever; c'est l'Angleterre qui n'existe que par la circulation d'un papier-monnoie, dont un numéraire suffisant ne représente point la valeur, et par un crédit

illusoire prêt à être détruit par le premier événement qui dissipera l'illusion ; c'est l'Angleterre gémissante sous le poids accablant des impôts de toute espèce ; c'est l'Angleterre s'estimant heureuse de la fortune qu'elle a faite par le traité de commerce qu'elle a eu l'adresse de conclure avec la France ; c'est l'Angleterre réduite à souffrir le redoutable établissement de Cherbourg vis-à-vis l'embouchure de la Tamise ; c'est l'Angleterre enfin vivant des fautes de la France depuis la paix. Le Ministère François en a commis successivement trois énormes : la première est la rédaction mal-adroite du traité de paix dans lequel il a laissé des articles louches, des sources inépuisables, de démêlés qui finiront par faire perdre entièrement, à la France, le commerce de l'Inde ; la seconde est l'abandon de la Hollande au moment de la révolution ; et la troisième, la conclusion du traité de commerce qui détruira nos manufactures,

et dont la balance est constamment, comme elle devoit l'être, à l'avantage de l'Angleterre (1).

Que la France s'efforce de réparer ces fautes, qu'elle évite d'en commettre de nouvelles, et l'Angleterre doit nécessairement succomber.

LA HOLLANDE.

La France tenoit enfin la Hollande; elle étoit parvenue à se l'attacher par de longues et constantes négociations, par des sacrifices, par des bienfaits. En soutenant la liberté et l'indépendance de cette république contre l'oppression Stathoudérienne, elle auroit pu tirer, de son alliance, d'inappréciables avantages; elle lui a manqué au moment où elle lui devoit toute sa protection et tout son

---

(1) On peut consulter, sur cet objet, le Livre Anglois intitulé : *Remarques historiques et politiques sur le Tarif du Traité de Commerce conclu entre la France et l'Angleterre*, dont la traduction Françoise se trouve à Paris chez BUISSON.

appui, elle l'a laissé échapper ; l'Angleterre l'a recueillie, et certainement ne l'abandonnera plus.

Cet Etat asservi entièrement aujourd'hui au despotisme Stathoudérien ; livré, par des traités d'alliance, à la Grande-Bretagne et à la Prusse, qui se réuniront peut-être pour le démembrer, ou tout au moins pour énerver la force de l'union d'Utrecht, en augmentant toujours plus l'autorité du despote, et lui faisant peut-être obtenir le titre Royal ; cet Etat doit être désormais évidemment nul pour la France. L'anéantissement total du parti patriotique, la haine invétérée et implacable de la maison d'Orange, la jalousie de l'Angleterre qui ne laissera plus échapper une si belle proie, sont des obstacles invincibles qui ne laissent plus à la France absolument rien à espérer de la Hollande, à moins qu'un prodigieux changement dans le système politique de l'Europe n'amène d'autres combinaisons et des circonstances plus favorables.

Je joins ici, en note, le Précis venu de Hollande, du Mémoire remis, au commencement de cette année, à la Cour de France, par M. de Lestevenon de Berkenrode, au nom des Etats-Généraux des Provinces-Unies; de la réponse donnée par le Ministère François, et de la réplique des Etats-Généraux. Je n'ai rien voulu changer au style de cette pièce; je l'ai laissé subsister dans toute son incorrection. Le ton de la réplique suffit pour démontrer ce que la France doit attendre désormais des sentimens de la République (1).

---

(1) M. de Lestevenon Berkenrode remit, il y a quelque temps, un Mémoire à la Cour de France, ayant pour objet de parler au Roi des quatre millions et demi que la Cour, sous le Ministère de M. le Comte de Vergennes, s'est engagé à payer en vertu du traité de paix, signé à Fontainebleau, entre la Cour de Vienne et les Plénipotentiaires des Etats-Généraux, moyennant huit millions de florins d'Empire, évalués à dix millions de florins d'Hollande, dont cinq millions

LE CORPS HELVÉTIQUE.

Les liaisons de la France avec les Cantons Suisses, depuis la fondation de cette

---

et demi à la charge des Etats-Généraux, et quatre millions et demi que la France prit sur elle de fournir pour procurer la paix à la République.

Il y fut répondu par M. le Comte de Montmorin, que ce Mémoire seroit mis sous les yeux du Roi. Le Conseil s'en étant occupé, a fait remettre une note aux Etats-Généraux par M. de Caillard, chargé des affaires de la Cour, à la Haye, où on remonte jusqu'à la guerre dernière entre la France et l'Angleterre, qui donna lieu à l'alliance entre Sa Majesté et la République; on y rappelle les deux vaisseaux de ligne qui furent offerts au Roi, et successivement la guerre entre Sa Majesté, l'Empereur et la République que la France, par ses bons offices auprès de la Cour de Vienne, étouffa dans sa naissance, en consolidant la paix entre les deux Etats.

Il y est dit, qu'il est vrai que le Roi s'est chargé du paiement de quatre millions et demi pour la procurer; mais que L. H. P. n'ayant pas donné les deux vaisseaux de ligne qui ont été offerts; que, n'ayant pas déféré à la demande de

République jusqu'au milieu du règne de Louis XIV, ont été bien plus étroites et

---

l'Ambassadeur du Roi, en Juin dernier, pour stipuler à la suite du traité d'alliance subsistant avec la France, une clause qui balançât les avantages que procure à l'Angleterre la nouvelle alliance de la République en contravention de celle avec la France, L. H. P., dans leurs changemens politiques, ayant proscrit ceux des membres des Etats qui avoient le plus contribué à cette alliance, et ayant, par ces causes, ébranlé elle-même la base de cette convention pécuniaire, il paroissoit au Roi qu'il étoit dégagé d'y satisfaire, et qu'il soumettoit cette considération à la sagesse et à la justice de leur H. P.

On apprend qu'en date du 22 Janvier, L. H. P. ont répondu à cette note par un long Mémoire dont voici la substance : elles y expriment leur reconnoissance des services signalés que la Cour de France leur a rendus pendant la guerre entre la République et la Grande-Bretagne (dans laquelle l'Etat fut entraîné par des causes que le Roi ne peut ignorer). L. H. P. sont pénétrées de la générosité avec laquelle le Roi a restitué les possessions reconquises de la République dans les deux Indes ; qu'elles ne desirent rien de plus que de

bien plus intimes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Les ménagemens, les égards

---

contribuer, si le cas arrive, par tout ce qui est en leur pouvoir, à la prospérité des armées de la France, en vertu de l'alliance qui subsiste entre les deux Etats; que le Roi a mis le comble à ses bienfaits en prévenant, par sa puissante médiation, une guerre dont Sa Majesté l'Empereur menaçoit la République, et en lui procurant la paix par le sacrifice de quatre millions et demi dont le Roi avoit déjà payé les quatre premiers termes; que L. H. P. pleines de confiance dans la parole du Roi, en avoient attendu l'effet pour les autres termes avec la même promptitude; qu'elles n'avoient attribué le retard du paiement des deux termes échus qu'aux circonstances des finances, sans jamais y renoncer; qu'il est vrai qu'une Province de l'union fit la proposition aux Etats-Généraux d'offrir au Roi deux vaisseaux de ligne; mais que jamais la résolution n'en a été prise que quant aux alliances que L. H. P. ont contractées; elles croient qu'un Etat indépendant est libre de former telles liaisons politiques que la sûreté des pays exige, sans être obligé à rendre compte à qui que ce soit de ses motifs; que L. H. P. ont remarqué, avec autant

réciproques, entre ces deux Puissances, étoient en raison des grands intérêts qui

---

de douleur que de surprise, que le Ministre du Roi s'est servi de l'expression que L. H. P. avoient elles-mêmes ébranlé la base de cette convention, et qu'elles avoient proscrit du Gouvernement les personnes qui avoient le plus contribué à former l'alliance avec la France; que L. H. P. désavouent cette imputation qui ne peut être que l'ouvrage des envieux de la prospérité et de la tranquillité de la République, qui ont cherché à surprendre la religion du Roi dans tout ce qui a rapport aux affaires de la République; que L. H. P. se flattent que le Roi, mieux informé de l'état des choses, rendra justice à la droiture des intentions de L. H. P. qui ne cessent d'en convaincre Sa Majesté.

Le reste du Mémoire roule sur les troubles qui ont si cruellement travaillé la République, troubles qui, comme une maladie épidémique, ont gagné presque toute l'Europe. L. H. P. disent qu'une cabale accoutumée à faire tout plier sous son joug, tyrannisoit une partie de la Nation qui avoit depuis exprimé si cruellement ses sentimens, qu'elle en avoit poussé l'audace jusqu'à insulter et faire violence à Madame la Prin-

les avoient unies. La France avoit, dans le Corps Helvétique, un allié formidable

---

cesse d'Orange, dont l'Europe admire les vertus, et qui doit être un objet de vénération pour quiconque a des principes d'honneur et de justice; que Sa Majesté le Roi de Prusse, outrée de l'insulte faite à son sang dans la personne de son auguste sœur, en avoit demandé une satisfaction éclatante; qu'elle lui avoit été refusée par la cabale, malgré la représentation de leur H. P.; que le Roi de Prusse l'ayant fait prendre à main-armée, les troupes, avant peu de jours, étoient au cœur de la Hollande sans se prévaloir de l'avantage de leur conquête, et ont opéré une révolution qui fera époque dans les fastes de l'histoire; révolution d'autant plus merveilleuse qu'en rétablissant la constitution légitime, elle n'a servi à l'aggrandissement de personne dans la République. L. H. P. achèvent de peindre la cabale sous les couleurs les plus noires. Elles lui attribuent d'avoir osé employer des Officiers militaires du Roi dans leurs coupables desseins (ainsi que L. H. P. l'ont démontré), comme si le Roi avoit eu le projet de renverser les loix de la République. L. H. P. se retracent, avec plaisir, les assurances réitérées du Roi, qu'il ne vouloit pas

qui pouvoit seconder ses efforts pour abaiſſer la Maison d'Autriche, et rendre la liberté à l'Allemagne et à l'Italie, et lui fournissoit exclusivement des recrues mercénaires, qui augmentoient ses forces militaires en soulageant l'agriculture et épargnant les troupes nationales. La République avoit, de son côté, dans la France, une puissante protectrice en état de la défendre contre l'oppression Autrichienne, et un chalant riche qui lui achetoit, à haut prix, le superflu de sa population.

Telles sont les bases sur lesquelles fut jurée, en 1602, entre le Roi de France Henri IV, et les Députés des Treize-

---

s'immiscer, à main-armée, dans les affaires de la République. En dernière analyse, L. H. P. déclarent qu'elles ne peuvent se désister de la parole sacrée du Roi pour le paiement qui fait le principal objet du Mémoire, et que, si les circonstances actuelles sont des obstacles pour y satisfaire, L. H. P. attendront qu'un changement plus favorable le permette.

Cantons, la grande alliance renouvellée, en 1660, par Louis XIV qui, pour témoigner au Cops Helvétique toute son affection, le fit reconnoître, par la Maison d'Autriche, dans le traité de Westphalie, Puissance libre, indépendante et souveraine comme les Etats des Provinces-Unies.

Mais l'orgueil excessif de ce Monarque, après la paix de Nimègue, la révocation de l'Edit de Nantes, la persécution des Protestans, la guerre civile de 1712, l'alliance particulière renouvellée entre la France et les Cantons Catholiques, l'affaire de Genève, celle de Versoy, celle de Neuchâtel; les changemens apportés à la constitution militaire des Suisses en France, leurs droits, leurs exemptions, leurs privilèges que la France veut toujours resserrer et que la République veut toujours étendre; les fréquens conflits de jurisdiction entre leurs Juges militaires et nos Tribunaux; la longue interruption du commerce de nos sels, auquel nous avous

redonné, depuis peu, quelque activité, mais dont l'absolue cessation avoit forcé les Suisses de recourir aux sels de Tyrol et de Bavière ; notre alliance avec la Maison d'Autriche, et les liaisons qu'ils ont eux-mêmes contractées avec cette Puissance qui ne les mettent plus dans le cas de réclamer notre protection contre elle ; la faculté qu'ils ont acquise d'employer en Espagne, à Naples, en Piémont, en Hollande, leurs troupes dont nous avions anciennement le dépôt exclusif ; l'attachement des Cantons Protestans à la Cour de Londres, et sur-tout de celui de Berne qui a des fonds énormes placés en Angleterre, placemens qui s'élevoient déjà, en 1714, à plus d'un million et demi de livres sterling (1), et qui se sont accrus immensément depuis cette époque par le même emploi que le Gouvernement et les particuliers n'ont cessé de faire de leurs épargnes et de leur su-

(1) Voyez le voyageur Burnet.

perflu; la protection du Roi de Prusse qui a acquis une si grande influence en Europe, et qui les caresse parce qu'ils lui gardent son Etat de Neuchâtel enclavé dans les leurs; l'amitié du Roi de Sardaigne auquel ils louent des troupes, et prêtent de l'argent tant qu'il veut, et qui a, chez eux, le plus grand crédit, parce qu'il a toujours très-bien payé les unes et très-fidèlement remboursé l'autre. Toutes ces choses ont fort relâché les liens qui tenoient autrefois le Corps Helvétique si étroitement attaché à la France. Louis XVI a renouvellé la grande alliance en 1777; mais les grands intérêts qui cimentoient l'intime liaison entre les deux Etats, n'ont pu renaître, ne peuvent être ramenés que par des événemens subordonnés à un changement de système; et les rapports réciproques de ces deux Puissances se bornent à-peu-près aujourd'hui, de la part de la France, au besoin d'acheter des troupes mercénaires pour épargner les siennes, et de

la part du Corps Helvétique à l'avantage de les vendre.

LA SUÈDE.

Ce Royaume antique et illustre, dont la fondation remonte aux siècles les plus reculés, habité par une Nation qui a acquis et conservé l'estime de tous les peuples, gouverné par une longue suite de Rois parmi lesquels on compte une foule de Héros, qui ont perpétué son existence et son lustre jusqu'à nos jours; la Suède a eu, dans tous les temps, mais sur-tout depuis le règne de Gustave-Adolphe, des liaisons suivies avec la France, lui a été rarement utile, souvent onéreuse, quelquefois même infidelle. Les conquêtes de ce Prince qui l'avoient rapprochée de nos frontières, nous la rendirent redoutables; elle nous devint coûteuse et embarrassante à sa mort, et l'habileté du Chancelier d'Oxenstiern mit quelquefois en défaut celle du Cardinal de Richelieu. L'opposition des intérêts de

la Suède avec les nôtres, fit languir le traité de Westphalie. En 1668, cette Puissance s'allia avec l'Angleterre et la Hollande, pour enlever à la France les Pays-Bas. Dans la guerre qui fut terminée en 1678, par le traité de Nimègue, elle renoua ses liens avec la France; mais elle auroit perdu toutes ses possessions dans l'Empire, et même d'autres Etats, si Louis XIV n'avoit porté la guerre dans la Basse-Allemagne, et forcé le Roi de Danne-marck et l'Electeur de Brandebourg de les lui rendre par le traité de Saint-Germain. Dans la guerre qui finit par le traité de Riswick, en 1697, elle n'offrit à la France que sa médiation, dans laquelle elle montra même de la partialité pour ses enne-mis. Son Roi, Charles XII, auroit pu être utile à la France, s'il n'étoit allé se perdre en Ukraine. Dans la guerre malheureuse de 1742, qui lui a fait perdre la Finlande, la France fut encore obligée de venir à son secours. En 1772, après que Gus-tave III, par la plus heureuse révolution,

eut

eut rétabli, soutenu et consolidé le pouvoir monarchique, la France sentit qu'elle devoit son appui au Roi de Suède, qu'il seroit déshonorant et impolitique pour elle d'abandonner une alliance qui avoit coûté tant de sacrifices dans le moment où naissoit l'espoir d'en recueillir quelque fruit. Elle arrêta les démarches hostiles dont la Russie et la Prusse menaçoient la Suède, par la menace de l'armement d'une flotte à Toulon, et d'une diversion contre les Russes dans l'Archipel.

Depuis cette époque, Gustave III s'est occupé, sans relâche, de tous les objets qui pouvoient augmenter la prospérité du Royaume et le bonheur des Peuples; les sciences, les arts, l'agriculture, l'industrie, le commerce, rien n'a échappé à son attention, à ses recherches et à ses travaux. Sa vigilance s'est portée sur tous les moyens d'accroître les forces et les ressources de l'Etat, et de cimenter des liaisons utiles avec les Puissances étrangères. Moins par goût, que dans des vues

politiques, il a entrepris des voyages lointains, et emporté de tous côtés l'admiration, les hommages et les regrets des Nations. Enfin, dans la guerre actuelle entre l'Empire Ottoman et les deux Cours Impériales, Gustave III, fidèle aux engagemens de sa Couronne envers la Porte, et attentif à tout ce qui intéressoit le bien de son Royaume et sa gloire personnelle, ne pouvoit dissimuler plus long-temps les nouvelles intrigues de la Russie, le ton impérieux de Catherine II, les procédés indécens de son Ministre à Stockolm, les manœuvres des émissaires secrets de la Russie en Finlande, et les menaces mêmes de l'Impératrice. Il auroit voulu concerter ses démarches avec la Cour de Versailles, et fit faire, par son Ambassadeur, un office pour savoir quelle étoit la conduite que la France se proposoit de tenir dans une circonstance aussi intéressante; le Miniſtère François ne voulut jamais s'expliquer, et les instances du Ministre de Suède, très-souvent renou-

vellées pendant cinq ou six mois, ne purent lui arracher une réponse décisive, qu'il éluda toujours sous divers prétextes. Alors, Gustave excédé de cette longue irrésolution, et n'ayant plus de temps à perdre, se lie avec l'Angleterre et la Prusse, prend et exécute avec une activité sans exemple le parti qu'il a médité dans sa sagesse, de se mettre en armes et de prévenir une surprise. Il rassemble en moins de deux mois une armée de vingt-cinq mille hommes sur les frontières de Russie, une flotte de vingt-deux vaisseaux et de vingt-huit galères; appareille dans le même temps des ports de Carelscrona et de Stockolm; la campagne s'ouvre sous les plus heureux auspices; le Roi quitte sa Capitale le 24 Juin, passe en Finlande, prend en personne le commandement de son armée, confie celui de sa flotte au Duc de Sudermanie, son frère, qui se distingue dans le combat du 17 Juillet; empêche la flotte ennemie de passer le Sund et de se rendre à sa destination,

Ces premiers succès auroient peut-être décidé Gustave III à marcher droit à Pétersbourg, s'il n'avoit été arrêté par des évènemens qui ont contrarié ses projets sans abattre sa fermeté et son courage. La défection d'une partie de ses troupes; les murmures que fait éclater, même dans la Capitale, la contagion de cet exemple; l'inaction de la flotte par la nécessité du radoub de quelques vaisseaux endommagés dans le combat; la difficulté de trouver des vivres et des fourages en Finlande; et le risque d'en faire venir par mer des côtes de Suède; la détermination du Dannemarck, qui épouse ouvertement la cause de la Russie, et fait occuper par ses troupes plusieurs Provinces Suédoises; tout sembloit concourir à abattre le parti du Roi, à le faire plier sous le joug de la nécessité, et à le forcer à la paix. Mais le génie et l'activité de Gustave III conjurent bientôt les orages qui s'élèvent de toutes parts; il calme les esprits en Finlande, laisse à son frère le commandement de toutes

ses forces de terre et de mer, revole à Stockolm, captive tous les vœux du Sénat, parcourt les Provinces, met l'importante place de Gothenbourg et plusieurs autres Villes dans le meilleur état de défense ; reçoit de tous côtés les témoignages les plus empressés d'amour et de zèle de tous les ordres de citoyens. Au milieu de ces dispositions, sa sagesse s'occupe encore des moyens d'intéresser ses alliés à sa cause ; il obtient des Cours de Londres et de Berlin, des déclarations fermes qui forcent celle de Copenhague de faire évacuer les Provinces qu'elle a envahies, et la retraite de l'armée Danoise est encore plus prompte que son invasion. Après avoir rétabli l'ordre et la sûreté sur les frontières, Gustave ne songe plus qu'à accorder ses projets avec les constitutions du Royaume et le vœu des sujets ; il convoque une Assemblée générale des Etats à Stockolm, et accourt pour y présider ; il y consolide les droits de son trône, et ceux qu'il a acquis à l'amour

et à la reconnoissance d'une Nation jalouse de sa gloire et de sa liberté ; il sort triomphant de la Diète, de laquelle il obtient les subsides nécessaires pour de formidables préparatifs de guerre qui puissent lui procurer une paix honorable, ou le mettre en état de continuer les hostilités avec espoir de succès.

J'ai saisi avec avidité le moment de tracer le tableau rapide des faits qui doivent immortaliser Gustave III, injuste seroit l'historien qui négligeroit de payer à un tel Souverain le tribut d'éloges dont il est si digne.

Quels que puissent être les ménagemens qui empêchent aujourd'hui la France de renouer ou de prolonger ses liaisons avec la Suède, son alliée naturelle dans le Nord, le Ministère François doit prévoir qu'un ordre de choses qu'un moment de vertige a établi, que l'intérêt personnel à propagé, qui est absolument incompatible avec tous les principes, ne sauroit se perpétuer ni être même à l'avenir de

longue durée. Il doit donc soutenir, autant que les circonstances peuvent le permettre, l'heureux résultat de la révolution de 1772, ne rien négliger pour donner au Roi de Suède la plus grande consistance, et se garder de renoncer à une alliance qui a été si coûteuse à la France, qui peut désormais lui devenir utile, et que le changement peut-être prochain du systême actuel peut lui rendre nécessaire.

LE DANNEMARCK.

L'époque de nos premières alliances avec cette Puissance est très-ancienne; nous avons fait plusieurs fois avec elle des traités défensifs, nous lui avons souvent payé d'importans subsides, nous avons enfin cultivé à grands frais son alliance, sans en avoir jamais recueilli aucun fruit. François Ier, Roi de France, attacha une gloire et un sentiment de chevalerie à soutenir et protéger le beau-frère de son ennemi Charles V. Il envoya au secours de Christian II une petite armée

de six mille hommes, qui fut presque entièrement anéantie par le froid excessif et la rigueur du climat. Après plusieurs traités d'alliance et de subsides, tous également infructueux, que depuis cette époque nous avons successivement contractés avec cette Puissance, elle se livra entièrement à nos ennemis dans la guerre de la succession, peut-être par un mouvement de dépit excusable, occasionné par la partialité que nous avions montrée pour la Suède. Lors de la capitulation de Closterseven, il parut se prêter à nos desirs, parce que moins gêné par le Roi de Prusse, dont la ruine paroissoit prochaine et assurée, il voulut profiter d'un moment heureux pour rejetter sur lui toutes nos forces, sauver l'armée Angloise et nous écarter de ses frontières, desquelles il nous voyoit trop rapprochés.

Le traité de 1756, en alliant la France avec l'Autriche, lui imposant des ménagemens envers la Russie, et la brouillant avec la Prusse, lui a interdit tout accès

vers le Nord, lui a fermé tous les passages par lesquels elle pouvoit tendre la main à ses alliés septentrionaux, a rompu tous ses liens avec eux et avec un grand nombre des Princes de l'Empire, en leur ôtant l'espoir de ses secours; lui a fait perdre sa prééminence et sa considération dans l'ordre des Couronnes, qui tenoit essentiellement à son influence prépondérante sur les Puissances de cette partie du continent; celles-ci se sont tournées vers le parti des plus forts; les unes ont recherché la Cour de Vienne, d'autres celle de Pétersbourg, d'autres celle de Berlin; et toutes ont renoncé à la France, qu'une nouvelle politique avoit entièrement isolée d'elles, et dont elles n'avoient plus aucun appui à espérer.

Mais si des évènemens, peut-être prochains, des combinaisons nouvelles, amenoient un changement de systême; si la France rendue à ses anciens principes se rapprochoit de la Prusse, songeoit à se rouvrir la voie de la Basse-Allemagne,

et à recouvrer, dans le Nord et dans l'Empire, l'influence que l'alliance Autrichienne lui a fait perdre, il naîtroit certainement de nouveaux rapports entre elle et le Dannemarck. Cette Puissance, souvent maîtrisée par l'Angleterre, quelquefois menacée par la Prusse, et entièrement subjuguée par la Russie, qui la tient depuis long-temps dans un asservissement humiliant et odieux, tourneroit peut-être sérieusement ses vues vers la France; peut-être que plus éclairée sur ses véritables intérêts, elle surmonteroit le préjugé de la haine nationale qui l'éloigne de la Suède, se rapprocheroit d'elle et cimenteroit avec celle-ci une ligue qui, soutenue par la France, l'aideroit à secouer le joug de l'Angleterre, et à s'affranchir du despotisme tyrannique de la Russie, qui continue de lui vendre fort cher une tranquillité précaire, et la jouissance plus précaire encore du Duché de Sleswick, qu'elle lui a cédé par un traité d'échange dont elle s'est réservé en tout temps la

faculté d'appeller, en négligeant à dessein les formes qui pouvoient le rendre légal.

LA PRUSSE.

Cet Etat, jusqu'au siècle dernier, étoit un Duché relevant de la Couronne de Pologne. Le grand Electeur Frédéric Guillaume, par le traité de Welhau, en 1657, l'affranchit de cette vassalité ; la foiblesse de l'Empereur Léopold en fit un Royaume, et plaça, en 1701, la Couronne sur la tête de l'Electeur de Brandebourg ; le génie de Frédéric II, ses conquêtes qui lui ont acquis une grande partie de la Silésie, ses usurpations qui ont réuni au domaine de cette Monarchie une importante portion du territoire de Pologne, mis sous ses Loix presque tout le cours de la Vistule, la côte Méridionale de la mer Baltique, le territoire et le port de Dantzick, en ont fait une Puissance formidable.

La France s'est plusieurs fois alliée avec la Prusse, et a toujours prétendu avoir

été trompée par Frédéric II ; elle a voulu mettre sur le compte de la mauvaise foi de ce Prince, des désavantages qu'elle avoit éprouvés par la faute de ses Ministres, et qui n'étoient que la preuve de l'habileté de l'un et de la mal-adresse des autres ; quoi qu'il en soit, tant que la France est demeurée unie à la Prusse, son alliée naturelle, elle a balancé dans l'Empire la Puissance Autrichienne, soutenu la liberté, le repos et l'équilibre du Corps Germanique, conservé son influence prépondérante dans le Nord, et joui constamment dans l'ordre politique de la prééminence et de la considération qui étoient les suites nécessaires de ces importans avantages.

En 1756, le changement de systême, l'alliance exclusive de la France avec la Cour de Vienne, sa réunion avec l'Autriche, et la Russie pour écraser le Roi de Prusse, semèrent entre ce Prince et la Cour de Versailles une inimitié qui est ensuite dégénérée en froideur et s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Frédéric II, après s'être tiré sans perte et par une espèce de miracle, de la guerre de sept ans, se ligue avec la Russie et l'Autriche, réunies peu de temps auparavant pour le détruire, leur suggère l'idée du partage de la Pologne; et ne regardant plus la France que comme un instrument que la Cour de Vienne tient exclusivement sous sa main, la néglige et la laisse spectatrice immobile du succès du projet, non pas le plus juste, mais le plus hardi qui soit jamais sorti du cerveau d'un Souverain.

L'Autriche, à la mort de l'Electeur de Bavière, aspire à un nouvel aggrandissement aux dépens de l'Electeur Palatin, son héritier légitime, et envahit sa succession. Frédéric rompt sur-le-champ ses liens avec la Cour de Vienne, s'oppose à un attentat capable de renverser à jamais la constitution Germanique; il se rapproche de la France, tente tous les moyens de la mettre de moitié dans ses vues; mais, ne pouvant parvenir à

la tirer de son inertie et de son engourdissement, il se charge seul de la défense des libertés de l'Empire, et ne laisse à la France que la médiation d'une paix qui soumet l'Autriche aux conditions qu'il lui impose.

Dans ses derniers jours, Frédéric aperçoit des nuages qui annoncent l'orage prêt à éclater sur l'Empire Ottoman; il fait, à la Cour de France, des ouvertures qui sont négligées et auxquelles le Cabinet de Versailles ne donne que des réponses vagues et insignifiantes. Frédéric meurt, et prédit, en expirant, que son neveu le *recommencera*; chose assez difficile au successeur d'un Roi qui a laissé si peu à faire. Le seul moyen de le *recommencer*, est de maintenir ce qu'il a fait.

Frédéric Guillaume étant Prince Royal, s'est échappé, toutes les fois qu'il l'a pu, à l'indolence forcée à laquelle son oncle l'avoit condamné; il n'a eu qu'un moment, dans la guerre de la succession de

Bavière, pour commencer sa réputation. Il en a profité : depuis son avènement au Trône, il a déjà beaucoup amélioré le sort des hommes; la nature l'a doué d'une justesse d'esprit qui hasarde peu et sait mettre à profit tous les événemens. Deux ans de règne ne suffisent pas pour décider des espérances, mais présentent le plus heureux augure. Tout semble présager à ce Prince un règne brillant. L'immense trésor qu'a laissé Frédéric II, une armée de 200,000 hommes disciplinés par lui, plusieurs habiles Généraux formés par ses leçons, ses exemples et ceux de son frère Henri, forment une masse de forces effectives qui, jointes aux circonstances actuelles, assurent au Roi de Prusse la primarie momentanée dans l'ordre politique.

Dans l'instant où les deux Cours Impériales ont manifesté des vues d'ambition faites pour alarmer l'Europe entière, Frédéric Guillaume a cru, comme il étoit très-naturel de le penser, que la France

ramenée à son premier système par l'intérêt majeur qu'elle a de conserver l'existence des Turcs, reviendroit à ses anciens alliés ; il a eu long-temps l'air de lui tendre les bras. Pressé, par l'Angleterre, d'accéder à l'alliance avec la Hollande, il a résisté long-temps ; il n'a voulu d'abord signer qu'un traité provisoire ; mais la trop longue indécision de la France l'a forcé enfin de se lier par un traité définitif qui devenoit indispensable.

Le Roi de Prusse, dans les circonstances présentes, a des forces militaires et pécuniaires supérieures à celles de tous les autres Souverains. Il est, dans le moment où j'écris, l'arbitre de l'Europe. Allié avec la Grande-Bretagne, il n'a rien à craindre d'elle ; d'ailleurs, il a trop de prise sur les Etats d'Hannovre pour que l'Electeur d'Hannovre ne lui réponde pas toujours du Roi d'Angleterre. Il peut affranchir la Pologne, secourir la Turquie, procurer des subsides à la Suède, contenir le

le Dannemarck, remuer, à son gré, la ligue Germanique ; il peut imposer la paix aux trois Empires belligérans, en menaçant de prendre part à la guerre ; il peut s'en réserver la médiation ou la donner à quelqu'autre Puissance de son choix, tandis que la France, fidelle à ses ménagemens pour la Russie et l'Autriche, constante dans son rôle passif et sa politique contemplative, se borne à faire mouvoir de petits ressorts, à employer de petits moyens pour tâcher d'avoir, dans cette médiation, quelque légère influence.

Tels sont les rapports de la France avec la Prusse ; telle est aujourd'hui leur position respective. Des événemens qui ne sont peut-être pas éloignés et qu'il n'est pas impossible de prévoir, peuvent renouer des liens brisés par l'impéritie et par une longue suite de faux calculs. Ils peuvent ramener la France à une alliance indiquée par la nature qui seule peut lui faire recouvrer sa prépondérance

dans le Nord, et sa primatie dans l'ordre des Puissances de l'Europe.

LA POLOGNE.

Ce Royaume vaste, puissant et l'un des plus anciens de l'Europe, a eu plusieurs époques de gloire, et a maintenu, pendant une longue suite de siècles, son lustre et l'intégrité de ses possessions.

Il est à remarquer qu'en 1525, son Roi, Sigismond Ier, reçut, à Warsovie, la prestation de foi et hommage pour le Duché de Prusse, d'Albert II de Brandebourg, dont la postérité a continué de posséder cet Etat à titre de fief relevant de la Couronne de Pologne, jusques au traité de Welhau en 1657.

Qu'en 1626, son Roi, Sigismond III, fit proclamer Czar, dans la ville de Moscou, son fils Ladislas IV, frère de Jean Casimir.

Qu'en 1683, son Roi, Jean Sobieski, délivra la ville de Vienne et repoussa une armée de deux cents mille Turcs

qui la tenoient assiégée, et s'en seroient rendu maîtres s'il n'étoit venu à son secours, et que l'Empereur Léopold Ier, après un service de cette importance, prétexta des difficultés d'étiquette et refusa de recevoir son bienfaiteur. Ils se virent à cheval, et le Roi de Pologne dit sèchement à l'Empereur : Je suis bien aise de vous avoir rendu ce petit service (1).

Il est à remarquer en même-temps que, par une suite de l'instabilité des choses humaines, la Pologne, après avoir eu la Prusse pour vassale, donné des loix à la Russie, sauvé l'Autriche et l'Empire, et vengé l'humiliation qu'avoit éprouvée l'orgueil Autrichien, a été, dans le siècle suivant, opprimée et démembrée par la Prusse, la Russie et l'Autriche qui se sont liguées pour se partager une grande partie de son territoire.

La France qui, par sa médiation et

(1) Histoire de Sobieski.

sa garantie du traité d'Oliva, en 1660, avoit contracté l'engagement de protéger la Pologne; la France qui s'étoit, depuis cette époque, presque toujours mêlée des affaires de la République, et qui avoit constamment soudoyé le parti des Patriotes, auroit dû défendre, avec plus de vigueur et de fermeté, les libertés et l'indépendance de ce Royaume, et tâcher de conserver, sur cet Etat du Nord, une influence qui assuroit toujours plus sa prééminence et sa considération.

En 1752, la France étoit parvenue, de concert avec la Porte et le Khan des Tartares, à donner, au parti patriotique, une certaine prépondérance dans la Diète qui s'assembla la même année, et même dans celle qui fut tenue en 1754. Elle voulut, en 1756, faire jouer un rôle à ce parti patriotique, dans l'alliance qu'elle venoit de contracter avec la Cour de Vienne, et indirectement avec celle de Pétersbourg. Le Comte de Broglie présenta, en 1757, un plan

raisonnable qui auroit conservé la dignité de la France sans contrarier, jusqu'à un certain point, les intérêts de ses nouveaux alliés ; mais la Cour de Versailles, ivre de cette alliance de laquelle on eût dit que dépendoient la gloire et la prospérité de l'Empire François, négligea ce plan, se livra à l'espoir chimérique duquel se flattoient les deux Cours Impériales d'écraser le Roi de Prusse dans une campagne; la France, victime des prestiges de la Cour de Vienne, de l'Empire que celle-ci avoit su prendre et conserver sur elle, de l'absolue inaction à laquelle elle avoit su la condamner et l'assujétir. La France, protectrice de la Pologne, fut graduellement réduite, par un enchaînement incompréhensible, d'écoles politiques dont j'ai donné les détails dans ma quatrième section, au rôle indécent d'oisive spectatrice de l'oppression de la Pologne et du démembrement de son territoire. Dès ce moment, les Polonnois repoussèrent toutes les idées qu'ils avoient pu se faire

de l'amitié de cette Puissance, renoncèrent à toutes les espérances qu'ils avoient fondées sur sa protection. Les autres Etats du Nord ont suivi leur exemple, et laissé la France dans un abandon et un discrédit qui ont entraîné la perte totale de sa considération.

Aujourd'hui les Polonois, excédés du despotisme Russe qui s'est renouvellé dans la guerre actuelle, encouragés et soutenus par le Roi de Prusse, ont rappellé leur antique valeur, paroissent vouloir se régénérer, rendre à la Nation toute sa dignité, toute son énergie et secouer un joug odieux. Ils ont cassé le conseil permanent, renversé la forme de gouvernement établie par les Puissances copartageantes, et s'occupent avec zèle des moyens de rassembler des forces suffisantes pour repousser les nouveaux attentats de leurs tyrans. C'est dans de pareilles circonstances que la France a fait faire à la Diète, par son chargé d'affaires, un office amical qui n'est qu'un

tissu de conseils lâches, de timides insinuations évidemment concertés avec les deux Cours de Vienne et de Pétersbourg; un office qui est l'aveu le plus authentique de sa foiblesse et de son asservissement à la Russie et à l'Autriche; un office auquel la France, rendue à elle-même, ne se seroit certainement jamais abaissé; un office enfin qui lui a attiré, de la part des Polonois, une réponse noble, ferme, infiniment humiliante pour elle, et de laquelle l'Europe entière a eu connoissance.

Telles sont les données d'après lesquelles on doit calculer le degré d'attachement que la Nation Polonoise doit conserver pour la France, et ce que celle-ci doit attendre de ses sentimens tant qu'elle persistera dans son système d'alliance exclusive avec l'Autriche.

LA RUSSIE.

Cet Empire immense et désert, dont une grande partie est inhabitée et inha-

bitable, dont la surface de quatorze cents lieues de longueur et de six cents de largeur n'a pas dix-huit millions d'hommes de population ; cet Empire, tributaire des Empereurs Tartares de la race de Ginghizkhan jusqu'à la fin du dernier siècle, n'avoit eu, jusqu'au commencement de celui-ci, que quelques rapports de commerce avec les villes libres de l'Allemagne ; le génie de Pierre Ier commença de lui donner une influence dans les affaires de l'Europe, et finit par l'élever au niveau des grandes Puissances du Continent.

Dans le voyage que ce grand Prince fit à Paris, en 1717, la multiplicité d'objets qui l'invitoient à se lier avec la France sous les rapports du commerce et même de la politique, frappèrent son œil attentif et pénétrant ; il minuta à Paris de sa propre main, de concert avec le Régent, un traité de commerce qu'il remit à ses Ministres en Hollande dès qu'il y fut de retour. Ce traité, qui étoit aussi relatif à la paix du Nord, fut signé à la Haye

par l'Ambassadeur de France, Châteauneuf, le 15 Août 1717; et le Roi de France, ainsi que l'Electeur de Brandebourg, acceptèrent la médiation dont le Czar les prioit de se charger.

Cet évènement réveilla la jalousie et l'animosité des Anglois qui, depuis cette époque, n'ont cessé de remuer les plus puissans ressorts, de faire les plus grands sacrifices pour acheter la prédilection de la Russie, pour l'éloigner de la France, et inspirer aux successeurs de Pierre Ier des sentimens tout opposés à ceux dont ce Prince avoit donné de si éclatans témoignages. L'Angleterre, après sa mort, étoit en effet parvenue, par ses manœuvres, ses intrigues et ses largesses, à captiver l'affection exclusive de la Russie, qui étoit devenue pour elle une source inépuisable de richesses, et avoit même poussé les complaisances, à son égard, à un excès contraire aux principes de la saine politique. La Cour de Pétersbourg s'efforçoit, en toute occasion, de faire pencher vers

l'Angleterre la balance des intérêts de l'Europe; elle ne cessoit de faire éclater sa partialité, en employant constamment à l'avantage de cette Puissance toute l'influence qu'elle pouvoit avoir dans le système politique du Continent ; elle lui avoit accordé un commerce presque exclusif dans son Empire, et souffert même pendant long-temps qu'elle fît à travers ses Etats le riche commerce de Perse, auquel elle auroit donné la plus grande extension, si les troubles qui ont agité ce Royaume n'avoient mis obstacle à ses progrès.

Pendant ce long intervalle, il y eut entre les deux Cours de Versailles et de Pétersbourg, des instans de cessation de froideur, des velléités même de rapprochement que les Anglois surent toujours faire évanouir ; toujours plus jaloux de leurs avantages, ils redoublèrent d'efforts pour contrarier les démarches que nous faisions pour les partager, et surent empêcher que nos liaisons avec la Russie

ne pussent jamais avoir aucune suite ni aucune consistance.

Telle a été à-peu-près, depuis la mort de Pierre Ier, la position respective de la France et de la Russie, relativement à la politique jusqu'en 1756, et relativement au commerce, jusqu'à l'époque du traité conclu entre elles le 11 Janvier 1787.

L'accession de la Russie au traité de Versailles devint une espèce d'alliance qui l'humanisa un peu envers la France, et la força de déguiser du moins son aversion envers une alliée avec le secours de laquelle elle se flattoit d'anéantir bientôt le Roi de Prusse, qui étoit, dans ce moment-là, l'objet de son exécration : mais le résultat de la guerre de sept ans, qui fut si peu conforme à ses espérances, rendit un libre cours à ses sentimens. Depuis lors, la France plongée dans un assoupissement léthargique a souffert patiemment sa ligue avec ce même Roi de Prusse, et la Cour de Vienne lui a laissé

exécuter ses projets tyranniques sur la Pologne et réunir sans obstacle à ses domaines une immense portion du territoire de la République, dont l'usurpation a infiniment augmenté ses forces militaires et ses revenus. Depuis lors, l'incompréhensible persévérance de la France dans ce systême de tolérance et d'inertie, lui a livré les Turcs, et a favorisé ses succès dans sa dernière guerre contre la Porte Ottomane. Depuis lors, la médiation de la France lui a fait acquérir, sans effusion de sang et par la simple voie des négociations, la Crimée et le Couban, et, au moment de la déclaration de la guerre actuelle, alloit peut-être encore engager les malheureux Ottomans à se soumettre, aux conditions dures, qu'elle prétendoit leur imposer. Depuis lors enfin, la France par une suite de son inconcevable aveuglement pour elle et pour la Cour de Vienne, a laissé le Roi de Prusse se lier avec l'Angleterre, a abandonné la Suède et cessé de lui payer les subsides, s'est abaissée

à une démarche humiliante envers la Pologne, s'est entièrement isolée, et s'est condamnée à n'avoir plus aucun allié dans le Nord. En reconnoissance de tant de services, d'égards, de complaisances et de ménagemens, la Russie a nommément et formellement exclu la France de la médiation de la paix qui a terminé sa dernière guerre avec les Ottomans, a servi constamment les vues que l'Autriche n'a jamais abandonnées depuis trois cents ans, de ruiner entièrement le crédit de la France à la Porte, et de lui ôter toute influence dans les affaires de Turquie; a concouru à la détacher de tous ses alliés, et a fait élever, par ses Ambassadeurs dans les Cours, des prétentions de rang contraires à la foi des promesses et des assurances qu'elle avoit données à la Cour de Versailles.

Tels sont les rapports actuels de politique entre la France et la Russie. Passons aux rapports de commerce.

Les François et les Russes sont les deux

Nations de l'Europe qui possèdent le plus d'objets d'échange, qui ont le plus de besoins mutuels, et qui tirent le plus l'une de l'autre ; les François et les Russes sont les deux Nations de l'Europe qui font ensemble le commerce direct le plus modique et le plus borné. Il est bien étrange que notre importation et notre exportation directes s'élèvent à peine à la valeur de 350,000 roubles, et qu'à peine vingt de nos bâtimens se montrent annuellement dans les ports de Russie ; tandis que notre commerce indirect est si considerable que les Hollandois seuls envoient tous les ans en Russie quatre cents gros navires, dont les cargaisons sont composées en grande partie de marchandises de France ou de ses Colonies. Il est bien étrange, je le répète, que les deux Nations aient souffert que les Anglois et les Hollandois fussent les entremetteurs de l'immense commerce qu'elles font ensemble, vinssent acheter à bon marché de l'une pour vendre bien cher à l'autre,

écrémassent tout le profit, et fissent tourner encore ce trafic intermédiaire à l'avantage de leur navigation, à laquelle il donne la plus grande activité.

Une foule d'inconvéniens se sont opposés aux progrès du commerce direct que nous faisons avec les Russes par la mer Baltique; les machinations, les intrigues et les largesses des Anglois, l'embarras des solutions de quelques problêmes politiques, la méfiance des Négocians, l'inexpérience des Navigateurs, le défaut d'encouragement. Il auroit fallu, de notre côté, depuis la mort de Pierre Ier, plus de nerf et de fermeté chez le Monarque, plus de lumières, de vigilance et d'activité chez les Ministres; du côté des Russes moins de facilité chez les Souverains à se livrer aux attraits de la séduction, moins de penchant à sacrifier l'intérêt public aux passions et aux affections personnelles; chez les Ministres, les sous-ordres et les Courtisans moins de corruption; il auroit fallu enfin, des deux

parts, surmonter des obstacles, étouffer des préjugés, faire des sacrifices, pour que les deux Nations pussent rentrer dans leur propriété et reconquérir, sur les Anglois et les Hollandois, leur propre commerce qu'ils font encore malgré elles presqu'exclusivement.

La paix de Kaïnardjik, en 1774, avoit donné aux Russes des ports dans la Mer-Noire. L'établissement de Kerson, quelque mal conçu, quelque mal placé, quelqu'incomplet qu'il pût être, pouvoit devenir le centre et le foyer d'un commerce immense entre la France et la Russie, dans lequel les deux Nations auroient trouvé les plus importans et les plus solides avantages. La France auroit pu fournir, directement et à meilleur marché, à la Russie, ses marchandises que celle-ci achète très-cher de la seconde main par l'entremise des Anglois et des Hollandois. La Russie, de son côté, auroit obtenu, à bien meilleur marché, les objets d'échange de la France,

et

et auroit ouvert aux siens un énorme débouché. L'une et l'autre auroient profité d'une voie plus courte, plus prompte et plus commode que celle de la mer Baltique, pour donner à un commerce direct, également fructueux aux deux Nations, toute l'extension dont il est susceptible; l'une et l'autre auroient arraché ce commerce des mains des Anglois et des Hollandois, de ces entremetteurs inofficieux qui en absorbent le plus réel et le plus solide bénéfice.

Il falloit pour cela cimenter, avec la Russie, un traité de commerce qui encourageât nos Négocians effrayés par l'énormité des douanes et les privilèges exclusifs accordés aux Anglois, et qui obtînt la modération des unes et l'abolition des autres; il falloit une négociation habile à Constantinople qui nous ouvrît l'entrée de la Mer-Noire; il falloit que Catherine II, couverte de gloire, voulût enfin se reposer sur ses lauriers, et croire à cette grande vérité, que le

fléau de la guerre, redoutable à tous les Etats, ne fait nulle part des ravages plus terribles que dans les siens, où il est nécessaire de multiplier et d'éclairer l'espèce humaine, au lieu de perpétuer ses ténèbres et sa destruction; il falloit que des écrivains mercenaires ou enthousiastes, au lieu d'irriter sans cesse cette soif inextinguible de célébrité qui dévore l'ame de cette Princesse; au lieu d'appeller encore au secours des calculs hypothétiques de son ambition, les élans impétueux de son amour-propre, en lui présentant sans cesse la brillante perspective du tronc d'Orient qui peut n'être qu'illusoire; il falloit, dis-je, qu'au lieu de tout cela, ces écrivains représentassent à cette grande Princesse qu'il seroit bien plus glorieux pour elle de se contenter de ses immenses domaines et de ses importantes acquisitions; d'abolir, dans ses Etats, la servitude; de faire jouir ses Sujets des douceurs de la paix et de la liberté; de faire fleurir, dans son Empire, l'agriculture,

l'industrie et le commerce, ces bases éternelles du bonheur des Peuples qui est la gloire la plus réelle et la plus solide des Souverains.

Mais il est arrivé précisément le contraire de toutes ces choses : la négociation qui devoit faire obtenir à la France la libre navigation de la Mer-Noire, a échoué complettement ; le traité de commerce entre les deux Cours a été signé, mais n'a pu vaincre la répugnance de nos navigateurs pour les glaces et les écueils de la Baltique ; et notre commerce direct avec la Russie, par cette mer, n'en a pas acquis plus d'activité ; Catherine II, au lieu d'apporter des sentimens plus pacifiques, n'a jamais abandonné le projet de se faire couronner, à Constantinople, Impératrice d'Orient ; n'a cessé, sous divers prétextes, de tourmenter et d'inquiéter les Turcs, et les a forcés enfin à reprendre les armes. C'est ainsi que la Providence se joue des projets et des calculs des foibles humains.

Il faut attendre à présent le résultat de la guerre actuelle ; savoir si la France demeurera dans les mêmes termes vis-à-vis de la Russie ; si quelque changement dans le Ministère Britannique ne renouera pas les anciennes et étroites liaisons de l'Angleterre avec cette Puissance. Il faut savoir même si, à la paix, celle-ci conservera ses nouvelles acquisitions sur la Mer-Noire, pour juger du degré d'utilité que nous devons nous promettre de notre traité de commerce avec elle, et du fruit que nous pouvons nous flatter d'en recueillir.

CONCLUSION.

L'APPERÇU rapide et fidèle que je viens de présenter dans la précédente section, des rapports actuels de politique de toutes les Puissances de l'Europe avec la France, a établi les données d'après lesquelles elle peut combiner un nouveau plan fédératif, capable de réparer les maux innombrables

que lui a causés l'alliance exclusive et désastreuse de l'Autriche, à laquelle elle s'est opiniâtrée pendant un intervalle de trente-trois ans.

Les grands mouvemens que doivent nécessairement occasionner en Europe les circonstances que l'on doit regarder comme infaillibles et prochaines, ne permettent point d'asseoir, de déterminer, ni de proposer un nouveau système politique, qui pourroit être contrarié, peut-être renversé, par des évènemens importans, auxquels chaque jour et chaque instant peuvent donner naissance ; mais la prévoyance de ces évènemens impose à la France la nécessité de ne pas perdre un moment pour renforcer son Etat Militaire de terre et de mer, et se mettre dans une posture imposante, capable peut-être d'éviter une guerre à laquelle elle peut à tout moment se voir forcée, pour laquelle elle doit se tenir et se montrer toujours prête, et qui lui seroit infiniment funeste si elle s'y trouvoit engagée sans préparatifs.

Le danger de cette guerre est peut-être imminent. Dans l'instant où l'Empereur Sultan Abdul-Hamid termine sa carrière, dans l'instant où il est remplacé par Sultan Sélim, jeune Prince qui annonce un caractère bouillant et ferme, et des dispositions belliqueuses ; dans cet instant, dis-je, la Régence d'Alger arrête et traduit dans ses ports nos navires allans et venans de l'Amérique, sous prétexte que ce sont des Impériaux masqués sous le pavillon François. Si une conduite aussi étrange a été déterminée par une impulsion donnée par le Ministère Ottoman, d'après les insinuations et les conseils de l'Angleterre et de la Prusse, cet exemple sera suivi par toutes les autres Régences de Barbarie, par l'Empire de Maroc, peut-être par la Porte Ottomane elle-même, qui, excédée de voir depuis plus de trente ans, la France sous le manteau de l'ancienne amitié, lui rendre les plus mauvais offices, favoriser en tout les intérêts de ses ennemis, dont elle a été l'alliée

constante et opiniâtre pendant un si long terme, voudra enfin la forcer de se déclarer, et savoir décidément si elle doit la regarder et la traiter comme amie ou comme ennemie. On ne sauroit se dissimuler que les Algériens feignant de chercher la propriété Autrichienne sur des navires François allans et venans de l'Amérique, où les Autrichiens n'ont pas le plus petit intérêt de politique ni de commerce, semblent dire clairement aux François « qu'ils veulent leur faire la guerre, » parce qu'ils les regardent comme les » alliés de leurs ennemis ». Ce doute, duquel on ne tardera certainement pas d'avoir la solution (1) n'est pas tout au moins dénué de vraisemblance, et prouve toujours plus la nécessité urgente où se

(1) Depuis que j'ai terminé cet Ouvrage, on a su que le nombre de nos navires, arrêtés par les Algériens, est de huit, qu'ils n'en ont relâché qu'un; qu'il y en a encore sept de detenus, desquels trois ont déjà été confisqués et leurs équipages déclarés esclaves.

trouve la France, de se mettre, le plus tôt qu'il lui sera possible, dans un état de guerre véritablement imposant. C'est après avoir fait un développement formidable de ses forces, après avoir ramené la confiance des Puissances d'Italie, d'Allemagne et du Nord, desquelles l'alliance lui seroit utile, qu'elle pourra, suivant les circonstances, combiner le nouveau plan fédératif qui est non-seulement nécessaire, mais indispensable.

Il seroit imprudent, je le répète, de fixer et proposer ce plan, d'indiquer des alliances prématurées, de conseiller des subsides précipités dans un moment où des événemens que l'on doit prévoir, et auxquels on doit incessamment s'attendre, vont nécessairement faire, en Europe, une explosion de laquelle il faut attendre le résultat sans négliger cependant les dispositions préparatoires. On ne peut que répéter au Gouvernement François ce qu'on s'est efforcé de démontrer par les faits et par les raisonnemens dans tout le cours de

cet Ouvrage ; que l'alliance exclusive de l'Autriche, à laquelle la France s'est entièrement livrée et asservie depuis tant d'années, pour laquelle elle a renoncé à toutes ses autres liaisons politiques, et s'est complettement isolée, est absurde, ruineuse, désastreuse pour la Monarchie ; qu'il faut ou la rompre ou la modifier ; et que, suivant tous les principes du droit naturel et du droit civil, elle a dû être, depuis long-temps, regardée, de fait et de droit, comme nulle et inexistante. Je n'oserois prononcer décidément, dans les circonstances présentes, l'absolue nécessité de la résiliation de ce sinistre contrat, parce qu'un événement peut en exiger le renouvellement ou la prolongation. Si l'état de foiblesse et de délâbrement de la santé de l'Empereur Joseph II amène la mort de ce Monarque, la France aura peut-être un intérêt commun, avec la Prusse, de mettre un Prince de la Maison d'Autriche sur le Trône Impérial, mais en le bridant par une ca-

pitulation inébranlale et habilement rédigée, au prix de laquelle il achètera la Couronne qui garantira le Corps Germanique des attentats et de la tyrannie de son Chef, et qui procurera, à la France et à la Prusse, le titre glorieux de protectrices de la liberté de l'Allemagne, de la sûreté de l'Italie et de la tranquillité du Nord.

On ne peut enfin qu'exhorter le Gouvernement François à fixer sérieusement son attention sur les grands intérêts qui doivent rappeller la France à ses anciens principes, et servir de base aux combinaisons du nouveau système politique qu'il est indispensable d'établir.

Le premier, le plus pressant de ces intérêts, est la conservation de l'Empire Ottoman dans son intégrité. Cet intérêt est si grand, si vaste, si important pour la France que, si cette Puissance, persistant encore dans les principes erronnés et pervers qu'elle a adoptés depuis l'an 1756, se livroit à l'espoir illusoire et

dangereux de partager les débris de ce colosse, et se réunissoit aux deux Cours Impériales pour coopérer à son renversement; quelqu'énorme que pût être le lot qui lui écheoiroit dans le partage, il ne pourroit jamais la dédommager de la perte de cette masse imposante qui sera toujours son plus ferme appui politique, ni de la perte encore plus grande de son commerce du Levant, d'un commerce qui fait fleurir cinq ou six de ses Provinces, occupe, nourrit et enrichit ses Ouvriers, alimente ses manufactures, ouvre des débouchés immenses aux productions de son sol, de ses colonies et de l'industrie nationale; d'un commerce par lequel l'ancienne, l'illustre, la brillante, l'heureuse ville de Marseille, cette ville qui, par son immense consistance, le tourbillon rapide de son industrie et de son activité, son amour et sa fidélité envers ses Rois, a mérité, de la part de nos Monarques, les égards les plus marqués, la protection la plus éclatante, et

les plus grands encouragemens, est devenue la première place de commerce du Monde, et le foyer des échanges de l'Univers; d'un commerce enfin qui a été et sera toujours l'objet de l'envie, de la jalousie, du désespoir de toutes les Nations rivales, et auquel l'obtention de la libre navigation de la Mer-Noire pourroit donner encore une bien plus vaste étendue. J'ai épuisé cette question sous tous les rapports de la politique et du commerce, dans l'Ouvrage que j'ai publié l'année dernière, sous le titre d'*Examen du Livre de M. de Volney*, et je n'ai plus rien à y ajouter.

De la nécessité de maintenir l'existence de l'Empire Ottoman, découle naturellement celle de rompre l'alliance formidable des deux Empires ligués pour l'anéantir, ou d'y opposer un puissant contre-poids. Jamais cette ligue n'auroit été formée, si le Ministère François, plus éclairé, plus judicieux et plus adroit, avoit saisi les ouvertures que l'Empereur,

alarmé des prodigieux succès de la Russie, lui fit faire après la paix de Kaïnardjick, par M. le Baron de Thugut, qu'il envoya exprès avec la commission de lui proposer un projet d'alliance qui pût en arrêter le cours. L'absurde réponse de notre Ministère, l'étrange refus qu'il fit de prêter l'oreille à cette négociation, duquel il est impossible de donner une explication raisonnable, suggèrent à l'Empereur l'idée de l'entrevue à Mohilow, avec l'Impératrice, et donnèrent naissance à la ligue des deux Cours Impériales contre l'Empire Ottoman, qui fut conclue dans ces conférences, comme on l'a vu dans la précédente section.

Depuis cette époque, il n'auroit peut-être pas été impossible de reprendre cette négociation; dans l'année dernière même peut-être eût-il été plus facile que jamais de rompre la ligue et de détacher l'Empereur de l'alliance de la Russie. Le parti vigoureux, subit et inattendu que les Ottomans avoient pris de déclarer la

guerre, avoit étonné ce Prince, peu accoutumé à trouver du nerf et de l'énergie dans le Divan, ni des oppositions fermes à ses volontés; les revers qu'il éprouvoit dans ses premières hostilités contre les Turcs, lui donnoient le plus mauvais augure de la première campagne; il prévoyoit d'avance tous les efforts qu'il lui faudroit faire pour en ouvrir une seconde, et sentoit parfaitement qu'une troisième seroit impossible. Si l'on avoit saisi, avec adresse, cet instant de surprise et de découragement, on l'auroit peut-être aisément désarmé. Vers le milieu de l'été dernier, je risquai une ouverture, sur ce point, à notre Ministère; dans un entretien que M. l'Archevêque de Sens m'accorda à Versailles, je lui proposai verbalement de faire, à l'Empereur, si ce n'étoit une déclaration vigoureuse, du moins un office amical que l'on pourroit appuyer sur des raisons victorieuses et capables d'engager ce Prince à exiger de l'Impératrice qu'elle consentît

à la paix générale, ou qu'elle ne trouvât pas mauvais qu'il fît sa paix particulière avec la Porte. On auroit pu ensuite former une alliance puissante, et mettre un frein aux projets ambitieux de la Russie qui ont déjà causé plus d'une alarme à l'Empereur, et que la Maison d'Autriche se repentira peut-être amèrement un jour d'avoir si fortement favorisée.

Indépendamment de l'insinuation verbale que je fis à M. l'Archevêque de Sens, je lui envoyai, peu de jours après, à Jardi, un Mémoire sur le même sujet. Ce Ministre parut d'abord goûter l'idée que je lui avois communiquée, et m'ordonna (ce que j'avois déjà fait) de remettre une copie de mon Mémoire à M. le Comte de Montmorin ; mais le tourbillon des affaires de finance qui absorboit le Prélat tout entier dans ce moment, détourna son attention de cet important objet ; il n'y mit aucune suite, et fut renvoyé peu de temps après.

Aujourd'hui la seconde campagne est ouverte ; les frais en sont faits ; la partie

est liée entre les deux Cours Impériales ; de mainière à rendre la rupture de la ligue absolument impossible. La France n'a que deux moyens pour en arrêter les effets, ou de forcer la paix par une médiation puissamment armée, ou de former un contre-poids à la ligue en se jettant toute armée dans le côté opposé de la balance, et se réunissant aux Puissances qui ont un intérêt commun à empêcher la chûte de l'Empire Ottoman ; mais elle ne peut prendre aucun de ces deux partis avant de s'être mise dans un état de guerre imposant et formidable.

Notre Ministère tente aujourd'hui, hors de temps, ce que j'avois proposé dans le mois de Juillet de l'année dernière. Il a entamé des négociations pour détacher l'Empereur de la Russie et engager les Ottomans à signer un traité de paix particulier avec lui. Il leur offre la restitution de Chozim, et leur demande des abandons considérables dans la Bosnie. Mais, ce qui auroit réussi quand j'ai

suggéré

suggéré ce plan à nos Ministres, échouera probablement dans ce moment-ci. La Porte est trop éclairée sur ses intérêts, connoît trop bien la position actuelle de l'Empereur pour faire, avec précipitation, une mauvaise paix, tandis qu'en continuant cette campagne avec les formidables forces qu'elle a actuellement sur pied, et affoiblissant toujours plus son ennemi, même par des succès qu'elle peut lui vendre très-cher, elle peut le mettre abſolument hors d'état d'en ouvrir une troisième, faire une paix avantageuse et forcer la Russie à balancer, par des sacrifices, les pertes de son allié.

On sait, en effet, ce que contenoit, en substance, la lettre couverte de ſatin vert, portée au camp Allemand par un courrier François, de-là a Vienne par un Officier de l'armée, et de laquelle la Gasettte de Leyde a parlé dans le mois courant de Juillet. La Porte répond aux propositions qu'on lui a faites que, par déférence pour la Cour de France qui inter-

pose sa médiation, elle acquiescera à un arrangement particulier avec l'Empereur, moyennant la restitution de Chokzim, et le remboursement des frais de la guerre dans laquelle il a été l'aggresseur.

Le second des grands intérêts qui doivent décider la France à changer son système politique, et à se former un nouveau plan fédératif, est la nécessité d'empêcher la renaissance du système copartageant qui pourroit bien ne pas tarder de se reproduire, qui achèveroit d'asservir l'Allemagne et l'Italie, et finiroit par donner des fers à l'Europe. Quelques symptômes imperceptibles qui ne sont peut-être pas généralement apperçus, mais qui n'échappent pas à l'œil observateur des politiques éclairés, pourroient faire craindre sa prochaine résurrection. On ne peut la prévenir qu'en montrant aux Puissances qui seroient tentées de le faire revivre une masse de forces capable de leur en imposer et de les contenir. Cette masse doit être la formidable puissance des trois Couronnes réunies de la Maison

de Bourbon. La France doit donc resserrer plus que jamais ses liens avec l'Espagne, l'engager à travailler, de concert avec elle, à rompre l'influence Autrichienne à la Cour de Naples et à faire accéder le Roi de Naples au pacte de famille, pour pouvoir unir à jamais les trois Couronnes par des liens éternels et indissolubles. Elle doit engager, par son exemple, les deux autres branches de sa Maison, à mettre leurs forces de terre et de mer sur un pied convenable à leur dignité; elle pourra alors renforcer cette ligue déjà si robuste par elle-même, par l'alliance des Puissances qu'il conviendra d'inviter à entrer dans le nouveau plan fédératif dont elle sera la base, qui étouffera à jamais le système co-partageant, et sera un frein éternel aux attentats des Puissances turbulentes et ambitieuses qui voudroient le ressusciter, menacer la liberté de l'Europe et renverser un équilibre si nécessaire au maintien de la paix et de la tranquillité du Continent.

Le troisième grand intérêt qui doit fixer l'attention de la France, est la crainte que l'Angleterre, à la faveur de son traité d'alliance avec la Hollande qui, dans le cas de guerre, lui donne la disposition exclusive de tous ses ports dans l'Inde et sur l'Océan, ne devienne la Dominatrice des Mers, et la Maîtresse absolue du commerce de l'Asie et de l'Afrique. Le moyen que la France doit employer pour prévenir ce dangereux accroissement de puissance de la Grande-Bretagne qui la dédommageroit, avec usure, de la perte de ses Colonies par laquelle elle est parvenue à l'affoiblir, est de profiter de l'ivresse où elle est des avantages du traité de commerce qu'elle a conclu avec nous, et desquels elle ne voudra pas se priver si-tôt par une guerre, pour mettre sa marine au pair de la marine Angloise, et engager l'Espagne à élever la sienne au même niveau; l'une et l'autre Puissance en auront vraisemblablement le temps. Quoique les Anglois fassent,

dans ce moment-ci, quelques mouvemens suspects, et que, sous prétexte de la crainte d'une révolte de leurs Nègres, ils fassent passer des troupes en assez grand nombre à la Jamaïque, il n'est pas à présumer qu'ils veuillent nous attaquer encore ; mais l'intention qu'on doit naturellement leur supposer, est celle de se mettre en force dans les Colonies qui leur restent pour pouvoir s'emparer des nôtres dans le cas où ils verroient augmenter, dans notre intérieur, les troubles auxquels nous devons espérer que la sagesse de notre Monarque et de la Nation assemblée va mettre un terme.

Les fautes que le Ministère François a commises dans la rédaction du dernier traité de paix avec l'Angleterre, et l'arrangement fait avec Tipo-Saïb, la laissent maîtresse absolue de l'Inde. Cette Puissance qui tient exactement la même conduite que feu M. Dupleix nous avoit tracée ; cette puissance qui a adopté et

suivi, point par point, les plans de cet habile Administrateur que nous avons méprisé, vient de s'emparer nouvellement d'une des plus belles et des plus riches Provinces de la presqu'Isle qui la rapproche du Mogol, et lui facilite la jonction de ses forces avec celles des Marates ses alliés. Il n'est pas à présumer que Tipo-Saïb puisse défendre, contre les Anglois et les Marates réunis, Pondicheri et les autres possessions que la France a remises à ce Prince par ses conventions avec lui. Nous voilà par conséquent tout-à-fait exclus de l'Inde; et, si notre Gouvernement veut nous conserver quelque part à ce commerce, il doit sérieusement s'occuper de la conservation des deux colonies des Isles de France et de Bourbon, les seules qui nous restent. Elles tomberont indispensablement l'une et l'autre sous le pouvoir des Anglois, s'il diffère encore de fonder, à Madagascar, un établissement solide qui seul peut les soutenir.

Ce projet si utile, tenté si souvent, et autant de fois abandonné, a éprouvé de tout temps des contrariétés de la part de l'administration des Isles de France et de Bourbon, qui, par des vues particulières et des motifs d'intérêts personnels, n'a cessé de présenter à notre Ministère de chimériques obstacles, capables de le refroidir et le dégoûter de cette entreprise. L'Isle de Madagascar, mère nourrice de celles de France et de Bourbon, a toujours été une vache à lait pour les administrateurs de ces deux établissemens, qui, ne pouvant d'ailleurs se dissimuler que si, dans la vaste Colonie qu'il seroit possible de fonder en peu de temps à Madagascar, on établissoit un Gouvernement et une Intendance, leurs places deviendroient nécessairement secondaires et subordonnées, ont toujours eu une répugnance extrême à renoncer à la domination et à la supériorité, et ont réussi à faire échouer toutes les tentatives qui ont été faites en divers temps.

La première concession d'un établissement dans l'Isle de Madagascar fut faite en 1643, par Louis XIV, au Maréchal de la Meilleraye.

En 1645, M. de Flacourt y fut envoyé Gouverneur pour le Roi, et y construisit le Fort Dauphin.

L'ancienne Compagnie des Indes voulut, en 1755, y établir un comptoir pour la traite des Nègres, et le commerce des bestiaux et du riz; mais cette tentative n'eut aucun succès.

En 1768, M. de Modave fut envoyé au Fort Dauphin pour y fonder un établissement; mais comme on ne lui avoit donné que des Soldats, il ne put point s'occuper du grand objet de la culture. Il fut rappellé, en 1770, par le Gouvernement de l'Isle de France, et tous les travaux qu'il avoit commencés furent en pure perte.

M. de Beneowski fut chargé, en 1773, de la même commission; mais on ne lui donna, comme à M. de Modave, que des

Soldats, et l'on ne devoit pas s'attendre que, sans cultivateurs, il pût fonder une Colonie: d'ailleurs il choisit, pour s'établir, la baie d'Antongil, le lieu le plus malsain de l'Isle; et, au lieu de se concilier la bienveillance des gens du pays, il leur fit éprouver de si mauvais traitemens, que ses vexations les forcèrent à abandonner la côte et à se retirer dans l'intérieur des terres. Ils n'exercèrent cependant contre lui aucun acte de vengeance, parce qu'il commandoit des François.

En 1776, M. le Chevalier de la Serre fut expédié, par le Gouvernement, à Madagascar, pour prendre une connoissance exacte du pays, et vérifier les travaux que M. de Beneowski, à son retour en France, avoit assuré y avoir faits; mais il vit que rien n'existoit de tout ce que ce Commandant avoit annoncé, et trouva le peuple très-irrité contre lui, mais toujours ami des François.

Ce même M. de Beneowski retourna à Madagascar, en 1784, avec des Anglois,

dans le dessein d'y fonder, pour cette Nation, un établissement considérable, et d'enlever cet avantage à la France, tandis qu'il étoit encore pensionaire du Roi, et censé tenir à son service. L'administration de l'Isle de France fut obligée, en 1786, d'envoyer contre lui un détachement, contre lequel ayant voulu combattre, il fut tué dans l'action, et sa mort renversa complettement l'entreprise qu'il avoit formée pour le compte de l'Angleterre.

Une anecdote bien singulière et bien avérée, est qu'en le fouillant, on trouva parmi les papiers qu'il avoit dans sa poche, une dépêche, une convention, un diplôme de l'Empereur, ou telle autre pièce dont je ne connois pas bien la nature, et qui étoit relative à Madagascar. Ce qui prouve que ce Prince, en combinant ses projets de navigation et de commerce, avoit senti combien un établissement dans cete Isle pouvoit fournir de facilités pour le commerce de l'Inde, sur lequel il avoit

des vues, et dont il avoit même déja fait un essai.

M. le Chevalier de la Serre, pendant son séjour à Madagascar, reconnut au reste, comme tous ceux qui l'avoient précédé, que cette Isle est susceptible de tout ce que la France voudroit y entreprendre, et que les François y seront toujours favorisés par les habitans qui ont pour eux un penchant éprouvé et une préférence marquée sur toutes les autres Nations de l'Europe, pourvu qu'ils n'y abordent point comme des conquérans qui viennent porter chez eux le fer et la flamme, mais comme des amis qui viennent leur porter l'instruction, leur enseigner à mettre en valeur la plus belle terre possible, et s'associer à leurs travaux.

Cette Isle abonde en effet des plus riches et des plus utiles productions; elle fournit en très-grande quantité le coton plus beau que celui de l'Isle de France, la soie, l'indigo, la canne à sucre, le lin, le chanvre, le riz, le maïs, les pa-

tates, les bananes; on y trouve dans les bois la cire, le miel, les gommes et les résines; la vigne y est naturelle et indigène dans la Province de Matatane; les bestiaux et les troupeaux, les chèvres, les cochons, les volailles de toute espèce y sont dans la plus grande abondance; on y trouve des mines de fer (1), d'acier, de cristal de roche, et de diverses pierres précieuses de la plus belle qualité et d'une facile exploitation; ses nombreuses et vastes forêts fournissent les bois de bâtisse, de construction, de mâture, d'ébénisterie de tous les genres; on y trouve de la très-belle terre à porcelaine, le *ravinsara*, arbre dont la noix est à-peu-près semblable à la muscade, et dont les feuilles donnent le même résultat que les quatre-épices; tous les fruits, plantes et graines de l'Europe y réusissent aussi bien qu'au Cap de Bonne-Espérance. On pourroit

(1) Flavart assure y avoir reconnu des mines d'or et d'argent.

aisément attirer dans la Colonie que l'on voudroit former, des Malabars et des Chinois pour travailler ces diverses productions, et fabriquer avec les mêmes matières, les mêmes ouvrages de la Chine et de l'Inde. Les naturels du pays desirent la venue des François, et sont à leur égard dans les dispositions les plus favorables. Il est dont évident qu'il seroit facile de fonder en peu de temps, à Madagascar, une Colonie puissante, moyennant laquelle nous pourrions, dans le cas de nécessité, nous passer de la Chine et de l'Inde, et un formidable département de marine, dans lequel nous aurions toujours, comme les Espagnols à la Havane, des vaisseaux et des troupes qui nous assureroient la supériorité dans les mers de l'Inde, et la conservation de nos établissemens.

M. le Chevalier de la Serre n'a rien laissé à desirer au Gouvernement sur l'utilité, l'importance et la nécessité de la fondation de cette Colonie. Je ne puis que me rapporter à lui pour le dévelop-

pement des détails, et l'on peut recourir aux mémoires divers qui ont été remis aux Ministres des affaires étrangères, de la marine et des finances, par ce digne et respectable Officier, aussi recommandable par sa valeur et les blessures dont il est couvert, que par ses talens et ses connoissances, et qui a servi l'Etat avec une égale distinction dans les expéditions militaires, et dans les commissions qui lui ont été confiées.

Tels sont les grands intérêts du moment, qui doivent attirer toute l'attention du Gouvernement François, et fixer ses résolutions; telle est la marche, tel est le régime par lesquels il peut rendre à cette Monarchie toute sa puissance, sa prospérité et son rang dans l'ordre politique.

Les maux de la France sont grands, mais ne sont point irréparables; le tableau de sa situation actuelle est effrayant, mais à côté de ce tableau se présente une perspective riante, capable de consoler les bons Citoyens. Cet Empire, dont les

ressources sont inépuisables, possède encore en plus grande abondance qu'aucune autre Monarchie, les élémens et le germe de la puissance et de la prospérité, une constitution plus robuste et plus vigoureuse, une administration plus ferme et plus éclairée, des finances dirigées avec plus d'ordre, d'intelligence et d'économie; toutes ces choses que paroît promettre et doit naturellement opérer la crise actuelle de l'Etat, peuvent, en peu de temps, développer ces élémens, faire fructifier ce germe toujours existant, et rendre à l'Empire François sa primatie, sa gloire, sa prépondérance et son crédit; mais il faut pour cela, je ne cesse de le répéter, qu'il change, sans différer, son régime militaire et ensuite son système politique, conformément aux circonstances; il faut qu'il montre à l'Europe armée une masse de forces plus imposante et plus redoutable, et se forme un plan fédératif plus utile et mieux combiné.

Oracle de la politique! ô Favier! ô mon

maître! permets que, dans un moment qui doit décider du sort de la patrie à laquelle tu as vécu et tu es mort si attaché, permets que je sois ton écho et ton organe, permets que je répète à nos Concitoyens ces paroles mémorables, ces paroles prophétiques que ta bouche a prononcées si souvent en ma présence, que ta plume a fixées dans tant d'écrits, et dont, malheureusement, plusieurs se sont déja réalisées.

Si la France, perdant de vue les vrais principes de sa puissance et de sa grandeur, adopte des systêmes, épouse des intérêts opposés, ou tout au moins étrangers aux siens, il arrivera qu'elle aura travaillé, qu'elle se sera épuisée pour élever sur ses propres ruines l'édifice d'une autre Puissance; elle croira réparer ses forces mal-à-propos prodiguées par l'inaction, par l'inertie, par la réduction de son Etat Militaire de terre et de mer, et par une économie fausse et mal-entendue, qui énerveroit tous ses moyens en suspendant

trop

trop long-temps leur usage, et feroit même soupçonner qu'il ne lui en reste plus. Il résulteroit de ce repos trompeur un réveil douloureux et funeste, la puissance même qu'elle auroit élevée à ses propres dépens, de laquelle elle attendroit de la reconnoissance, dont elle espéreroit s'être faite une barrière et un appui, n'auroit pour elle que la plus noire ingratitude. Ecartée depuis long-temps de son système politique, elle voudroit le reprendre, elle voudroit faire de pénibles et dispendieux efforts pour créer un nouvel Etat Militaire de terre et de mer; il n'en seroit plus temps, elle en seroit détournée par la crainte d'une dépense qui lui paroîtroit au-dessus de ses moyens, et dont l'éclat pourroit attirer plutôt sur elle l'orage dont elle seroit menacée; elle croiroit pouvoir le conjurer par des mesures foibles, et une feinte modération qu'elle appelleroit des intentions pacifiques, mais qui ne tromperoient personne; elle perdroit successivement tous ses alliés, son influence, son crédit, sa con-

sidération, sa dignité même; elle ne pourroit rentrer dans la sphère d'activité que par l'impulsion que lui donneroit malgré elle le choc des autres Puissances et la force de leur attraction; en suivant le torrent, elle n'auroit rien à espérer; en y résistant, elle auroit tout à craindre.

Puisse le génie tutélaire de la France écarter ces sinistres augures, veiller infatigablement sur elle, faire briller, aux yeux des chefs de son administration, une salutaire lumière qui leur montre la marche qu'ils doivent tenir, et les mesures qu'ils doivent prendre, pour que la première Nation du monde n'ait plus à redouter l'effet de ses oracles menaçans.

Mais il est temps que je m'arrête et que je mette un terme à mon zèle. J'ai cru devoir m'élever contre un système de politique pervers qui peut anéantir la Monarchie; j'ai cru devoir rappeller mes Compatriotes à des principes antiques et sages, qui ont soutenu long-temps la prospérité de l'Empire François, et l'ont

élevé au degré de gloire et de puissance duquel il n'a commencé de déchoir qu'à l'époque du traité de Versailles; j'ai cru devoir développer ces principes desquels je me suis pénétré depuis que je fais usage de la pensée, et qu'aucune considération humaine ne pourroit me faire abjurer.

Mon Ouvrage paroîtra peut-être, aux bons Citoyens, trop ménagé, trop hardi aux hommes vendus à la faveur et à l'intrigue; il me vaudra peut-être les applaudissemens, l'estime, la bienveillance des uns; il m'attirera peut-être l'animosité, la haine et la vengeance des autres; J'attends, sans impatience, la sensation qu'il pourra produire, parce que je suis sans espérance comme sans crainte sur son jugement.

Courbé sous le poids de l'âge, des travaux et des infirmités, je devois à la vérité mes derniers accens; je la dis à un Roi qui aime à l'entendre et qui en est digne. Je devois à ma Nation le der-

nier fruit de mes études, de mes méditations et de mon expérience; je le dépose dans l'Assemblée auguste de ses Représentans; je lui paie ce dernier tribut d'amour, de patriotisme et de fidélité.

J'ai annoncé des vérités sévères, parce qu'il falloit que, dans ce moment-ci, quelqu'un eût enfin le courage de les articuler. J'ai ménagé les personnes, parce que je hais et méprise la médisance. J'ai parlé des choses sans ménagement et sans réserve, parce que l'approche de mon dernier terme me rend insensible à la faveur, et que le tombeau dans lequel, suivant l'ordre de la nature, je ne dois pas tarder de descendre, m'offre un asyle assuré contre la persécution; parce que je n'ai plus rien à espérer que la bonté de l'Etre éternel, et que rien ne peut plus me faire trembler en ce monde que sa justice.

VUES
ET
DÉVELOPPEMENS

Des avantages que le pacte de famille peut donner à la France & à l'Eſpagne pour le rétabliſſement de la Marine & du Commerce maritime.

Par M. DE PEYSSONNEL.

AVANT-PROPOS.

LE traité d'alliance du 15 Août 1761, qui porte le nom de Pacte de famille, fera toujours une époque mémorable dans l'hiſtoire de la politique & des intérêts des Princes. Quoiqu'on ait ſouvent fait valoir les liens du ſang entre les Souverains

comme un garant de la foi des traités, ce motif juſqu'à préſent a été trop étranger au ſyſtême politique des Puiſſances qui s'étoient unies pour produire des changemens durables.

La fraternité des Rois doit être un lien impuiſſant pour leurs Etats, & ne peut former un nœud ſacré; ſi elle ne ſert à établir la fraternité de leurs ſujets, en détruiſant les principes d'intérêt excluſif qui les diviſent, & à aſſurer le bonheur des différens peuples, en les obligeant de mettre en commun tous leurs avantages.

C'eſt ſous ce point de vue qu'il faut juger de la durée & de l'utilité du pacte de famille. Il n'a reſſerré l'alliance de l'auguſte Maiſon de Bourbon que pour l'étendre aux peuples qui lui ſont ſoumis & pour fonder le bonheur des ſujets ſur un intérêt réciproque. Ce pacte a forcé le retour de la paix, & eſt devenu un ſimple traité de commerce; mais ſon exécution parfaite & ſes développemens peuvent élever au plus haut degré les forces de la France & de

l'Eſpagne, & rendre la paix même deſtructive pour leurs ennemis.

L'union de la France & de l'Eſpagne, & de la plus belle partie de l'Italie eſt conforme à ces principes d'humanité & de bienfaiſance qui doivent être la baſe d'une ſaine politique : mais la prudence s'oppoſe à ce qu'on admette d'autres peuples dans cette union, & fait prévoir les inconvéniens de tous les projets de paix univerſelle & de liberté indéfinie dans le commerce des peuples de l'Europe.

Sans doute la poſſibilité de la paix perpétuelle de l'Europe ſera long-temps regardée comme problématique. Il eſt ſurprenant que J. J. Rouſſeau, le dernier Auteur célebre qui a propoſé un plan de cette paix, exagere en ſophiſte habile les maux qui naiſſent des diverſes formes de gouvernemens, enſeigne que les hommes ſeroient plus heureux dans l'état de nature; & que néanmoins il croit fort avantageux de retirer les Souverains de l'Europe de l'état de nature où ils ſont entre eux, pour

les assujettir à une police générale. Les défauts d'une semblable police ne sont-ils pas indiqués par ceux de la constitution du Corps Germanique ?

Si le projet de rendre les Loix du commerce parfaitement égales dans toute l'Europe pouvoit être réalisé, il semble qu'il seroit beaucoup moins utile d'abattre toutes les barrieres que plusieurs siecles ont élevées entre les différens Etats, qu'il ne l'est de former une association particuliere où l'on travaille, pendant long-temps, à confondre les intérêts des deux peuples, à leur faire éprouver combien la communication de leurs conseils & de leurs secours peut créer de nouvelles branches de commerce, favoriser l'agriculture & accroître la population.

On se flatteroit en vain de persuader à l'Europe entiere qu'il faut lever les prohibitions & accorder par-tout aux Négocians étrangers les mêmes privileges & exemptions qu'aux Nationaux ; un pareil objet éprouveroit un grand nombre de diffi-

cultés dans l'état actuel des choſes. Les peuples qui commercent de leurs denrées, & du produit de leurs manufactures, ne peuvent, ſans ſe nuire, accorder de ſemblables priviléges, aux peuples qui font le commerce d'œconomie. Les grands profits de ceux-ci détruiſent chez les autres une infinité de branches d'induſtrie, & par conſéquent ſont toujours funeſtes à la population univerſelle.

L'Angleterre, accoutumée à ſacrifier tous ſes intérêts politiques aux intérêts de ſon commerce, renonceroit-elle à ces prohibitions auxquelles elle doit ſa ſplendeur? Il ne ſeroit pas facile d'empêcher qu'elle n'échangeât ſes productions, celles de ſes pêches & de ſes Colonies, (objets qui peuvent ſuffire au commerce le plus ambitieux) avec les denrées qu'elle recevroit des peuples qui font le commerce d'économie vis-à-vis deſquels elle hauſſeroit ou baiſſeroit ſon tarif à ſon gré. Ainſi les Anglois demeureroient les maîtres du

commerce, & l'on donneroit à leurs facteurs tous les avantages poſſibles.

L'accord de tous les peuples du continent de l'Europe ſeroit moins puiſſant pour y faire fleurir le commerce, que ne doivent l'être des confédérations particulieres & excluſives, ſemblables à celles dont les Souverains de la Maiſon de Bourbon donnent l'exemple à l'univers.

Tout le monde ſait que le commerce maritime eſt toujours languiſſant, s'il n'eſt protégé par une marine puiſſante, & que la marine dépérit, ſi un commerce de mer étendu ne la recrute continuellement, & ne répare ſes pertes. Il faut donc enviſager à la fois tous ces moyens de proſpérité qui ſont liés néceſſairement.

Après avoir jetté un coup-d'œil ſur les reſſources que la France & l'Eſpagne, unies par leur poſition naturelle & par leur alliance, peuvent avoir pour multiplier leurs forces de mer, on s'attachera à montrer que ces Etats peuvent ſe prêter des ſecours mutuels dans leur commerce aux Indes

occidentales & orientales, ainſi que dans d'autres branches eſſentielles du commerce extérieur, & que l'accord de ces deux Puiſſances peut faciliter & rendre ſtables des Réglemens qui feroient fleurir leur marine & leur navigation.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Des priviléges que le Pacte de famille donne aux Sujets des Rois de France & d'Eſpagne. Moyens d'union entre les deux Peuples. Utilité particulière de cette union pour la Marine des deux Etats, dans les ports de la Méditerranée.

LE Pacte de famille établit de la maniere la plus préciſe dans les Royaumes cette égalité des priviléges de la navigation & du commerce, qu'il ſeroit dangereux & difficile d'accorder à tous les Peuples de l'Europe ; & que l'on pourroit étendre & appliquer à des objets plus importans que l'abolition des droits d'aubaine, & d'autres ſemblables impoſitions. On pourroit ſupprimer, ſans inconvénient, tous ces droits qui nuiſent aux progrès d'un commerce établi, quoiqu'ils

ayent été utiles dans l'enfance des Nations (1). L'égalité de priviléges accordée à tous les Sujets de la Maiſon de Bourbon, eſt moins intéreſſante que l'union annoncée des conſeils des Princes alliés. Celle qu'ils deſirent d'inſpirer à leurs Peuples, pourroit être fort utile, & mériteroit d'être cultivée par divers moyens. Il ſemble qu'il ſeroit bon de renouveller le contrat entre les Négocians de Nantes & ceux de Bilbao, ſur le pied où il a ſubſiſté long-temps; de former même, ſur le modèle de cet ancien accord, des ſociétés entre les principales Villes commerçantes des deux Royaumes; enfin de faciliter entre les

---

(1) Lorſqu'on ceſſa en France de traiter les Etrangers comme ſerfs, la confirmation du droit d'aubaine ne fut peut-être pas auſſi contraire à la bonne politique & à la juſtice que M. de Monteſquieu l'a cru. Dans pluſieurs Gouvernemens, ainſi que dans le premier âge des Etats, l'excluſion des Etrangers eſt utile aux mœurs, & elle encourage un commerce naiſſant, en aſſurant les naturels d'un pays les profits de leurs manufactures, que des Marchands étrangers pourroient leur enlever. C'étoit là l'eſprit des anciennes Ordonnances.

côtes voiſines un cabotage réciproque, qui donnât à chaque Peuple de fécondes & nombreuſes générations de Matelots.

La communication des Ports que la France & l'Eſpagne ont ſur l'Océan avec ceux de la Méditerranée, eſt interrompue pendant les guerres avec les Anglois, qui étant en poſſeſſion de Gibraltar, peuvent infeſter les deux mers, & ſur-tout empêcher que les Ports de la Méditerranée ne reçoivent les matériaux néceſſaires à la conſtruction & au radoub. Cette incommodité eſt d'une conſéquence ſi pernicieuſe, qu'elle contribua beaucoup à la deſtruction de la Marine françoiſe à la fin de la derniere guerre de Louis XIV. Mais à préſent que la France & l'Eſpagne ſont réunies ſous de plus heureux auſpices, on peut prévenir ce danger, en faiſant ſervir à la Marine des deux Peuples les bois qu'on peut tirer des Pyrénées par l'Aude & d'autres rivières voiſines, ou par l'Ebre, ſur-tout ſi on exécute le projet qui a été propoſé en Eſpagne, de rendre ce fleuve

navigable depuis la Navarre juſqu'à Tortoſe. Il apportera à la Méditerranée des mâtures & des bois de conſtruction qu'il recevra des rivières qui s'y jettent, & qui auront été coupés dans les Pyrénées.

CHAPITRE II.

Nouveaux avantages que l'Eſpagne peut retirer de ſes Colonies d'Amérique, par un traité avec la Compagnie Françoiſe des Indes.

Les Rois de France & d'Eſpagne ont dû borner à leurs états reſpectifs en Europe, cette égalité de privileges que le pacte de famille aſſure à leurs Sujets. Rien ne peut détruire la néceſſité des principes excluſifs qui attachent chaque Colonie à ſa métropole; & l'épuiſement de l'Eſpagne ne lui a pas acquis le droit de diſtribuer aux Peuples de l'Europe les métaux du Perou, & du Mexique. Mais des diſpoſitions ſage-

ment combinées d'après l'ordre que la paix a établi dans les deux mondes, peuvent propager juſques dans ces pays éloignés les effets de la bonne intelligence de la France & l'Eſpagne, par des traités avantageux à ces deux Royaumes & à leurs Colonies.

M. de Monteſquieu, dans ſon Eſprit des Loix, a mis en problême; ſi l'Eſpagne ne pouvant faire par elle-même le Commerce des Indes Occidentales, il ne vaudroit pas mieux qu'elle le rendît entiérement libre. Il paroît cependant qu'accorder aux Etrangers un Commerce direct & illimité dans les Indes, c'eſt détruire la Marine de l'Eſpagne & ruiner le Commerce que ſes Négocians font par commiſſion. Les profits de ce dernier Commerce peuvent donner à l'Eſpagne quelque dédommagement des traités onéreux qui aſſurent dans ſes ports une entrée preſque franche aux marchandiſes étrangeres. M. de Monteſquieu n'a pas obſervé les ſuites ruineuſes de la liberté qu'il propoſe; il ne détermine d'autres motifs de doute que celui de l'utilité

d'une douane unique & celui de la ſûreté des Indes.

Il eſt certain que l'Eſpagne ne pourra faire par elle-même le Commerce des Indes Occidentales, juſqu'à ce que des opérations ſavantes, comme celles qui ont été propoſées & ſuivies par quelques hommes d'Etat, l'ayent repeuplée, y ayent fait revivre l'Agriculture & les Manufactures.

Il eſt inconteſtable qu'un Etat ſe repeuple auſſi lentement, qu'il ſe dépeuple vite, & que c'eſt vainement qu'un Miniſtre y attire des hommes inſtruits dans les Arts utiles, ſi le Gouvernement ne détermine pluſieurs générations ſucceſſives de Citoyens à s'occuper de la culture des terres & des travaux de l'induſtrie.

Il eſt donc évident que le Miniſtere d'Eſpagne, avec les vues les plus ſaines & les intentions les plus droites, n'aura vaincu, que dans un tems très-éloigné, les cauſes morales & phyſiques, qui ſe ſont juſqu'ici oppoſées au repeuplement du Royaume. Pendant cet intervalle, l'Eſpagne

doit adopter tous les arrangemens qui lui aſſurent des droits ſur la partie du Commerce des Indes Occidentales, qu'il lui eſt impoſſible de faire par elle-même. Elle ſe propoſe de faire du moins toute cette partie par commiſſion, & pour cela il lui ſeroit très-avantageux de modérer les droits exorbitans que l'on perçoit ſur les vaiſſeaux qui vont aux Indes, & d'accorder la liberté de ce Commerce à tous les ports d'Eſpagne.

Mais quoique ces opérations liées entre elles concoururent à faire tomber l'interlope dans l'Amérique Eſpagnole, l'Eſpagne eſt encore néceſſairement fort loin de pouvoir attirer à elle tout le Commerce de ſes Colonies, même par commiſſion. Les Eſpagnols n'auront de long-tems un Commerce aſſez floriſſant & aſſez vaſte pour entreprendre d'établir leur traite de Noirs ſur les côtes de l'Afrique.

Or, juſques-là le beſoin de Negres mettra les poſſeſſions des Eſpagnols en Amérique dans une dépendance inévitable de la Ja-

maïque & des autres Colonies des peuples de l'Europe ; & facilitera une contrebande extrêmement étendue ; à moins que l'Eſpagne ne renouvelle avec une compagnie puiſſante un traité tel que celui de l'Aſſiente, dont les conceſſions ſeront connues & le tems limité.

L'union due au Pacte de Famille ſemble demander que l'Eſpagne donne de préférence à la Compagnie Françoiſe des Indes le privilege de la traite des Negres, dont la France étoit en poſſeſſion avant la paix d'Utrecht. Cette Compagnie s'obligeroit à fournir la quantité de nègres piece d'Inde, & on lui permettroit de porter chaque année dans l'Amerique Eſpagnole, un nombre fixé de tonneaux des marchandiſes dont la contrebande y eſt la plus forte. L'attention des Cours de France & d'Epagne préviendroit tout ce qui pourroit donner lieu à des plaintes juſtes, comme étoient celles que le Viceroi du Perou fit autrefois contre la Compagnie Françoiſe de l'Aſſiente.

La France ſe ſuffira pour le remplacement des Negres dans ſes Colonies ſi elle confirme la liberté entiere qui a été donnée, en 1716, au Commerce de Guinée avec un ſuccès ſi heureux, & qu'elle l'encourage par des gratifications. Les bénéfices du Commerce de Guinée pour le ſervice des Colonies Eſpagnoles, étant réſervés à la Compagnie Françoiſe des Indes, l'aideront à recouvrer les branches moins lucratives de ſon propre commerce qu'elle a perdues ou négligées. On ſçait que le commerce de la France eût péri à la fin du regne de Louis XIV, s'il n'eût été ranimé par les richeſſes que le privilege de l'Aſſiente procura aux Négocians François.

On a ſoumis juſqu'à préſent en Eſpagne les vaiſſeaux qui font le commerce des Indes Occidentales à un ſeul droit fixé par tonneau. Si l'on dreſſoit un tarif convenable des droits différens pour chaque marchandiſe, on parviendroit à augmenter la population des Colonies Eſpagnoles, & à

en détruire les manufactures. On pourroit accorder un plus grand nombre de tonneaux à la Compagnie des Indes, ſi elle vouloit charger ſes vaiſſeaux de permiſſion, des marchandiſes privilegiées dans le tarif. Le bien préſent que la France recevroit de cette conceſſion, l'Eſpagne ſe l'aſſureroit pour le tems où elle auroit perfectionné les Manufactures de ſes Colonies, & où elle pourroit remplacer par ſa propre induſtrie les produits des Fabriques étrangeres.

Si la France & l'Eſpagne concouroient à favoriſer les plantations de leurs Colonies d'Amérique, elles trouveroient facilement les moyens d'y faire fleurir la culture des denrées les plus utiles, en particulier celle des tabacs, très-convenables à des Colonies. On parviendroit à fruſtrer les Anglois du tribut qu'ils ont impoſé à la France, par le bon marché auquel ils peuvent fournir leurs tabacs de la Virginie & du Maryland. Les vaiſſeaux de permiſſion de la Compagnie des Indes, après s'être chargés de marchandiſes pré-

cieuſes, apporteroient pour l'excédent de leurs retours, une quantité conſidérable du tabac néceſſaire à la conſommation de la France, ainſi que d'autres productions de l'Amérique Eſpagnole, dont la culture auroit le plus beſoin d'être encouragée.

Le projet qui vient d'être expoſé, ſert à faire connoître que la France & l'Eſpagne, ſe prêtant des ſecours mutuels, leurs richeſſes s'accroîtront de plus en plus par la proſpérité de leurs Colonies; tandis que chaque pas que les Colonies Angloiſes feront vers leur agrandiſſement ſera ruineux pour l'Angleterre. Lorſque l'Eſpagne voudra faire le meilleur emploi de ſes productions, les Anglois verront dépérir leurs manufactures qui ont déja peine à ſuffire à l'immenſe étendue de leurs Colonies.

CHAPITRE III.

LA France & l'Eſpagne peuvent s'aider réciproquement dans leur Commerce aux Indes Orientales; Commerce dont on ne ſauroit prévoir la fin, & qui eſt de plus en plus néceſſaire à l'Eſpagne.

CE n'eſt pas ſeulement dans le nouveau monde que la liaiſon des Etats unis par le Pacte de famille influera ſur les ſuccès de leur commerce. Ces deux Etats peuvent s'entr'aider puiſſamment dans les Indes Orientales. C'eſt aux extrêmités de l'univers qu'ils doivent miner par des travaux aſſidus les fondemens de la puiſſance des Nations rivales, qu'il ſera enſuite facile de vaincre ſur leurs foyers, & de forcer à recevoir des loix plus équitables.

L'Eſpagne augmentera ſes forces maritimes, en établiſſant un commerce direct de ſes ports dans les Philippines, com-

merce infiniment plus avantageux que celui qu'elle fait par le vaiſſeau, qui, allant chaque année de Manille à Acapuleo, porte au Mexique des étoffes indiennes & y nuit à la fabrication de celles des fabriques Eſpagnoles. Elle rendra ce commerce plus ſolide en favoriſant celui des François & en leur facilitant un établiſſement aux Philippines. Ces deux peuples ſe réuniront pour cultiver les épiceries dans ces Iſles; & dès-lors aucun autre peuple n'oſera défendre à ces terres fortunées de porter des denrées précieuſes dont la nature leur a accordé la production.

La France de ſon côté, pour aſſurer & pour étendre le commerce des Eſpagnols, ouvrira à leurs vaiſſeaux des ports & des entrepôts convenables dans ſes comptoirs répandus ſur les côtes de l'Inde, & dans les Iſles de Maurice & de Bourbon.

Le monopole que les Hollandois font des épiceries dont ils reglent les prix & la conſommation dans l'Europe entiere, eſt peut-être auſſi condamnable par le

droit des Nations, que les monopoles de chaque particulier le ſont par les Loix de chaque ſociété ; mais quand même ils ne pourroient plus le conſerver, quand même, on parviendroit à imiter les toiles peintes, & les étoffes des Indes, eſt-il vraiſemblable que le commerce de l'Inde s'anéantiſſe ? Un commerce auſſi ancien ne finira vraiſemblablement que lorſque l'Europe deviendra barbare. Nos manufactures peuvent perfectionner l'art des manufactures Indiennes ; mais elles n'en ſoutiendront jamais la concurrence pour les prix ; la main-d'œuvre eſt beaucoup moins chere dans ces pays, dont le climat eſt trop favorable à la propagation de l'eſpece humaine, & où l'argent eſt rare dans la circulation, relativement aux Etats commerçans de l'Europe.

La Chine reçoit du dehors la plus grande partie des métaux précieux qu'elle emploie dans ſon commerce. Elle renferme néanmoins des mines très-riches d'or & d'argent, mais ſes Empereurs n'en ont

pas permis l'exploitation. Leur motif, à ce qu'on croit, a été de ne pas expoſer la vie de leurs ſujets; mais cette raiſon paroît bien moins conforme à l'eſprit des Loix de la Chine, que n'eſt celle d'avoir voulu empêcher une trop grande abondance d'argent dans la circulation. N'eſt-ce pas par la même raiſon que l'on n'a établi à la Chine d'autre monnoie que celle de cuivre.

Les Indiens orientaux ſe déterminent par ce principe à enterrer l'argent que le commerce leur apporte (1); ils ſont aſſez éclairés pour voir que les prix de chaque choſe doivent hauſſer, en même tems que s'augmente la maſſe de l'argent qui circule. Ils craignent les périls du luxe, qu'il faudroit tolérer, pour diminuer cette maſſe; & ils prennent un parti d'une ſageſſe admirable, celui de rendre à la terre les métaux pré-

(1) M. Philippes aſſure que depuis l'année 1602, les Indiens ont enfoui dans cette vue 150 millions de piaſtres qui étoient venues d'Europe.

cieux dès que leur utilité ceſſe ; dès que ces métaux ne ſont plus uniquement la fonction de ſigne des richeſſes réelles, mais en deviennent la meſure.

La conduite ſurprenante de ces peuples arrête heureuſement les progrès de la cauſe principale de l'impuiſſance des richeſſes de l'Eſpagne. M. de Monteſquieu a très-bien obſervé cette cauſe, qui conſiſte en ce que l'or & l'argent s'aviliſſent, tandis que les frais de leur préparation augmentent ; mais il en a mal calculé les ſuites. Il ſuppoſe que la quantité d'argent répandue dans le monde qui commerce, ſera doublée dans deux cens ans, vu qu'il y a environ ce tems-là que l'on travaille aux mines des Indes, & qu'alors la dépenſe de l'exploitation des mines ſera pareillement double.

Mais la quantité des métaux précieux ne ſera pas augmentée, dans deux cens ans à venir, autant qu'elle l'a été dans les deux derniers ſiecles, parce que la diminution même des profits fera négliger

ſucceſſivement pluſieurs mines auxquelles on a travaillé juſqu'ici.

On regle le prix de chaque choſe néceſſaire pour l'exploitation des mines, ſur la quantité de terre & de travail employés à la production de cette choſe, ſur ſa demande & ſur les taxes dont elle eſt grevée. Or, l'augmentation des frais qui réſulte de ces conditions combinées, dépend des révolutions politiques, eſt ſujette à des variations infinies, & ne peut pas être auſſi préciſément déterminée que l'augmentation du produit des mines.

Malgré ces incertitudes, on ſent que la progreſſion des pertes relatives de l'Eſpagne, a été rapide, & qu'elle l'eſt devenue encore plus, lorſqu'on a découvert les mines d'or du Bréſil. Le ſeul moyen d'en retarder le cours, eſt de rendre l'Eſpagne aſſez puiſſante pour qu'elle devienne le centre du commerce qui unit les deux Indes. Les mines de l'Amérique préſenteront alors une manufacture immenſe, dont les produits feront l'objet principal du com-

merce de la Métropole. La recherche qu'on fait de ces produits, leur donne un prix bien ſupérieur à ce que M. Cantillon regardoit comme leur valeur intrinſeque, qu'il croyoit être celle de la terre & du travail néceſſaire à leur production. Les métaux précieux mettront, dans l'Aſie, au pouvoir de l'Eſpagne, le choix le plus avantageux des matieres premieres, qui peuvent ſervir à ſes manufactures, ou des ouvrages de l'Inde, dont l'exportation dans les pays étrangers fera fleurir ſa navigation.

Il eſt aiſé de voir qu'on doit chercher, dans le rétabliſſement des manufactures de la France & de l'Eſpagne, un moyen aſſuré d'attirer dans ces Etats les richeſſes de l'Aſie & de l'Amérique, d'y entretenir une circulation prodigieuſe des tréſors des deux mondes, qui ſera le gage de l'empire des mers, & le nerf du commerce le plus vaſte que les hommes puiſſent jamais entreprendre.

CHAPITRE IV.

Autres avantages que l'alliance de la France & de l'Eſpagne leur donne pour le commerce étranger.

LE concours des Etats unis par le Pacte de Famille, peut porter des atteintes sûres au commerce que les Nations rivales font dans la Méditerranée & dans le Nord. En favoriſant le commerce du Levant, dans tous les ports de France, ſur la Méditerranée, on le facilitera à l'Eſpagne, qui n'a point fait de capitulation avec la Porte (1).

Les Peuples Alliés commerceront auſſi dans le Nord avec plus de ſuccès, lorſque leur union procurera plus aiſément à leurs négocians des aſſortimens convenables

(1) Cet ouvrage a été compoſé en 1765. Depuis cette époque, la Cour d'Eſpagne a conclu un traité d'amitié & de commerce avec la Porte Ottomane.

des marchandiſes de France, d'Eſpagne & d'Italie.

Ce commerce eſt devenu plus néceſſaire que jamais à la France & à l'Eſpagne, depuis que l'Angleterre s'eſt rendue Maîtreſſe de preſque toute la pêche, ſur les côtes des Iſles de l'Amérique Septentrionale. La navigation des mers du Nord forme, plus que toute autre, des marins habiles, qui ſeuls peuvent perpétuer les forces maritimes d'un Etat.

On aura peut-être peine à croire que le commerce des peuples alliés puiſſe réparer ſes pertes, & prendre bientôt de ſi grands accroiſſemens ; mais, pour s'en convaincre, on n'a qu'à rappeller combien fut prompt le rétabliſſament de Marſeille, après une peſte qui la dépeupla, & qui contraignit ſes habitans à brûler de leurs propres mains leurs Marchandiſes & leurs vaiſſeaux.

La France & l'Eſpagne ne doivent pas deſirer que leur grandeur ſoit principalement fondée ſur le commerce d'écono-

mie, parce qu'une vaſte puiſſance, fondée ſur cette baſe, eſt d'une trop courte durée.

Elles doivent s'attacher à rendre floriſſant leur commerce étranger, en tant qu'il eſt néceſſaire aux ſuccès du Commerce intérieur & de l'agriculture. Le commerce & l'induſtrie animent, dans toutes les parties du corps politique, la circulation des richeſſes, dont la langueur eſt capable d'énerver les plus grands Etats. Il faut excepter ceux dont la conſtitution eſt eſſentiellement guerriere. Il ne faudroit pas en excepter la Chine, où la circulation eſt foible, où le commerce étranger eſt preſque nul, & l'intérêt de l'argent fort haut, puiſque le manque d'ennemis eſt le ſeul ſoutien de cet Empire.

CHAPITRE V.

COMBIEN la communication des conſeils de la France & de l'Eſpagne peut ſervir à la renaiſſance de la Marine de ces Etats.

IL eſt en France un établiſſement très-propre à lier les progrès de la Marine à ceux du commerce maritime, c'eſt celui des claſſes de la Marine. Cet établiſſement, que l'Eſpagne pourroit emprunter de la France, contribueroit à donner dans la ſuite une ſupériorité permanente aux Etats alliés, ſur l'Angleterre qui ne peut, ſans altérer les principes de ſa conſtitution, ſouffrir l'enrégiſtrement de ſes matelots pour ſervir ſur les vaiſſeaux de guerre. Le Parlement qui doit craindre de porter une trop forte atteinte à la liberté d'un trop grand nombre de ſujets, & de livrer à un pouvoir arbitraire des forces trop

conſidérables, a rejetté pluſieurs fois cet enrégiſtrement, même volontaire. Il préfere de diſſimuler la contrainte odieuſe qu'on fait aux matelots qu'on enleve, preſque par-tout, & même ſur les vaiſſeaux marchands, pour équiper les eſcadres. Cette pratique violente, qu'on appelle la preſſe, ne ſauroit toujours être employée avec aſſez de célérité, & le retardement qu'elle cauſe, a fait manquer quelquefois les expéditions projettées. Ainſi, l'activité de la puiſſance exécutrice néceſſaire au bien de l'Etat, ſe trouve gênée par la juſte défiance qu'elle inſpire à la puiſſance légiſlative ; & celle ci pour conſerver la liberté de droit, ſacrifie continuellement durant la guerre, la liberté de fait d'un grand nombre de Citoyens d'une claſſe qui mériteroit d'être ſingulierement favoriſée.

Ces maux ſont très-connus ; mais on ne veut pas voir qu'ils ſont l'effet néceſſaire du vice eſſentiel de la Conſtitution Angloiſe, ſi vantée par M. de Monteſquieu ;

on ne veut pas voir, dis-je, que ce Gouvernement biſarre ne pourroit point ſe ſoutenir, s'il ne haſardoit ſouvent la ſûreté de l'Etat, où pluſieurs citoyens ne conſervent l'opinion de la liberté publique, que par la perte de leur liberté privée; où le ſacrifice même de cette partie ne peut garantir le tout de ſa diſſolution, que par la facilité & le beſoin qu'on a de mettre à chaque inſtant en pratique les voies de corruption; & l'on peut dire que les ſentimens généreux de quelques particuliers ſont le correctif de l'infamie qui circule dans tous les ordres de citoyens.

Il peut paroître douteux ſi la France doit chercher à mettre en vigueur, en Eſpagne, ſes admirables Ordonnances ſur la Marine. Mais, quoiqu'on adopte les maximes politiques, qui veulent qu'on regarde tout allié comme pouvant devenir un ennemi, on avouera que la France & l'Eſpagne doivent aujourd'hui concourir également à relever leur Marine, & à ſacrifier tout intérêt éloigné à la conſi-

dération du danger prochain dont les menace l'excès des forces maritimes de l'Angleterre (1).

Il eſt peu de moyens qui puiſſent rendre floriſſantes la Marine de France & celle de l'Eſpagne auſſi promptement que des Loix où l'on adopte, avec des modifications convenables, le plan du fameux acte de navigation, qui a été le germe des proſpérités & des erreurs de l'Angleterre.

On a déjà imité cet acte avec aſſez de ſuccès dans les iſles à ſucre, où l'on ne permet de commercer qu'avec des bâtimens portant pavillon François, & dont l'équipage ſoit compoſé, au moins pour les trois quarts, de François. Les Etats unis par le pacte de famille, peuvent réſerver aux vaiſſeaux François, Eſpagnols & Siciliens, toute exportation des denrées & des mar-

(1) On doit toujours ſe ſouvenir que cet Ouvrage a été écrit en 1765.

chandiſes des trois Royaumes, & accorder à ces vaiſſeaux des exemptions des droits qu'on impoſera ſucceſſivement ſur différentes marchandiſes étrangeres, pour en décourager l'importation par des vaiſſeaux étrangers. En s'attribuant ainſi différentes branches du commerce d'importation, ils diminueront par degrés le prix du fret dans leurs ports, & accroîtront rapidement leur navigation & les profits de leurs Manufactures.

Ces meſures ſuivies avec lenteur, mais avec conſtance, n'exciteront point dans l'Europe de plaintes légitimes ; au lieu que l'acte tyrannique de Cromwel auroit dû y produire un ſoulevement général. On pourra même ne frapper les coups déciſifs que lorſque les premieres prohibitions auront influé ſenſiblement ſur les ſuccès du commerce des peuples alliés, & lorſqu'une réduction de l'intérêt des rentes conſtituées aura occaſionné l'emploi de beaucoup d'hommes, & de nouveaux fonds dans le

commerce, en aura fait renaître pluſieurs branches, & aura rendu la conſtruction des navires plus avantageuſe.

Il eſt eſſentiel que ce qui aura été ſtatué à cet égard demeure ſacré & invariable, & qu'aucun traité poſtérieur ne puiſſe y porter atteinte. On doit ſe rappeller les ſuites pernicieuſes qu'eut la révocation obtenue par les Hollandois à la paix de Nimegue, du tarif que M. Colbert avoit dreſſé en 1667, pour augmenter les droits d'entrée ſur les marchandiſes étrangeres, & les grandes pertes que fit le commerce, lorſqu'après les traités de Weſtphalie, on leva la défenſe que Louis XIII avoit faite à ſes ſujets en 1629, de fréter dans les ports de France aucuns navires étrangers.

Les Rois, prédéceſſeurs de Louis XIII, avoient ſenti même, dans le premier âge du commerce, combien il étoit important d'interdire aux Etrangers le fret des marchandiſes de France. Charles IX, Henri II

& Louis XII (qui, en 1504, renouvella à ce ſujet, une ancienne Ordonnance) firent de ſemblables Réglemens : leur intention étoit que les Etrangers ne fuſſent point traités plus favorablement en France, que les François ne l'étoient chez les autres Nations de l'Europe. Les uſages qui ſuivirent le regne de Charles IX firent perdre de vue ce principe lumineux & ſalutaire, & la navigation des François fut anéantie.

La France & l'Eſpagne, que leurs diſſentions réduiſirent alors à de grandes extrémités, ont aujourd'hui beaucoup à eſpérer de leur parfaite harmonie. Une confiance mutuelle encouragera leurs Miniſtres à ſuivre, avec autant de zele que d'habileté, toutes les meſures convenables pour le rétabliſſement de leur Marine, & du commerce maritime. Les Ambaſſadeurs reſpectifs de ces deux Puiſſances, agiſſant de concert, juſtifieront dans toute l'Europe les prohibitions que leurs Souverains auront jugé indiſpenſables d'établir pour

faire fleurir la navigation des deux Etats, & pour ôter la ſouveraineté des mers au peuple qui l'a uſurpée.

SECONDE PARTIE.

Vues & développemens des avantages que les Etats unis par le Pacte de famille, peuvent tirer de leur alliance, relativement au commerce intérieur, à l'agriculture & aux finances.

L'ALLIANCE des Etats unis par le pacte de famille, peut non-seulement multiplier leurs forces, mais encore faciliter la combinaison de divers plans de commerce & de finance qui donneroient une vie nouvelle à l'agriculture & aux manufactures de ces Etats. Cet objet est si vaste, qu'il paroîtroit fort avantageux de lui consacrer dans chacun des Royaumes alliés, un Comité perpétuel qui porteroit le nom de

Comité des Conſervateurs du Pacte de famill. Cette alliance peut devenir une digue capable de réſiſter aux invaſions des Puiſſances maritimes; mais, pour que les Arts puiſſent réparer en tems de paix, ce qu'elle ſouffrira pendant la guerre, il lui faut attribuer des conſervateurs particuliers, comme on en donne à ces digues que la Hollande oppoſe aux efforts que l'Océan fait pour la ſubmerger.

Il ſeroit néceſſaire de compoſer ces comités d'hommes capables de voir les objets en grand, ſans négliger les connoiſſances pratiques & les détails : ces hommes diſcuteroient les moyens de lier & d'étendre toutes les parties du commerce des trois Royaumes; ils compareroient toutes les opérations de commerce & de finance qu'on a coutume de ſuivre dans chacun des Etats alliés; ils en obſerveroient ſoigneuſement tous les rapports, & les rectifieroient les unes par les autres.

Il ſeroit à ſouhaiter que chacun de ces comités prît ſoin de faire voyager des

Méchaniciens intelligens, qui rendroient communes aux Etats alliés les inventions propres à chacun des pays reſpectifs, ou dérobées aux Etrangers, & tous les moyens d'abréger & de perfectionner les travaux de l'induſtrie.

Chaque comité encourageroit des Chymiſtes habiles à faire des progrès dans l'art des eſſais, qui augmentaſſent le produit des mines de France, d'Eſpagne & de l'Amérique Eſpagnole; à chercher des applications utiles de la Chymie, qui ſeroient plus précieuſes que la pierre philoſophale, puiſqu'elles donneroient à des peuples entiers le ſecret de convertir en or les matériaux les plus vils.

Il conviendroit d'aſſurer des récompenſes aux citoyens obſervateurs, qui, après avoir parcouru une Province, propoſeroient des moyens faciles de fertiliſer les terres par le mélange des marnes & des glaiſes qu'ils indiqueroient dans chaque canton, d'en accroître, d'en perfectionner

les productions, & d'en étendre le commerce.

Il eſt inconteſtable que les nouvelles méthodes d'agriculture & les inventions les plus heureuſes languiſſent, & n'ont que des ſuccès fort courts & fort limités; ſi les maximes économiques du Gouvernement ne concourent à les mettre en vigueur, & à encourager les reſpectables citoyens auxquels l'Etat en eſt redevable; les arts recevront les plus grands encouragemens, ſi la France & l'Eſpagne s'éclairent & s'aident mutuellement pour favoriſer le commerce de leurs productions & de leurs manufactures.

L'objet de ce Mémoire eſt d'expoſer comment les Etats alliés, en uniſſant leurs intérêts, peuvent favoriſer leur commerce, s'éclairer réciproquement ſur les meilleures opérations de commerce & de finance; ſe prêter des ſecours mutuels pour rétablir la circulation languiſſante chez eux, en évitant cet excès de circulation de richeſſes fictives, dont on re-

connoîtra aiſément les inconvéniens & le danger, en jettant les yeux ſur l'état actuel de l'Angleterre.

CHAPITRE PREMIER.

Réglemens avantageux qui pourroient naître du concours des Etats unis pour favoriſer le commerce de leurs denrées.

Le commerce des grains eſt plus important que celui de toute autre denrée. La liberté qu'il exige a été depuis peu l'objet de pluſieurs diſſertations bien faites ; mais il ſemble qu'on n'a pas encore aſſez bien ſaiſi les vrais principes qu'il faut établir pour approfondir ce point eſſentiel.

On convient généralement qu'on doit accorder une parfaite liberté au commerce des grains entre les Provinces d'un même Royaume. Il eſt clair que la demande des grains ſe proportionne ainſi naturellement à la quantité que produiſent les récoltes

abondantes ; il eſt également clair que l'inégalité des récoltes dans une Province d'un grand Etat fixe également le bon prix dans toutes les autres. Ces avantages ſeront les mêmes & encore plus ſenſibles dans les trois Royaumes unis par le pacte de famille, ſi on y permet l'importation réciproque des grains.

L'Eſpagne doit ſe féliciter que le pacte de famille ait réparé les dommages que lui avoient cauſés ſes traités ruineux avec l'Angleterre, conclus en 1667 & en 1750. Elle accordoit dans ces traités aux Anglois des privileges & des exemptions qu'elle ne pouvoit eſpérer de rendre réciproques, & elle ſe privoit en même tems de la concurrence des François, à qui elle étoit bien moins favorable ; ainſi elle s'efforçoit de tout ſon pouvoir de faire pencher du côté des Anglois la balance générale du commerce, qui eſt celle que la politique doit employer pour déterminer le poids permanent que chaque Puiſſance peut avoir dans l'équilibre de l'Europe.

Autant il eſt eſſentiel de faire jouir réciproquement les grains d'une exemption favorable, lorſqu'il ſera certifié qu'ils viennent des pays de la domination de la Maiſon de Bourbon, autant il eſt important de prohiber toute importation de grains étrangers dans les ports des Royaumes alliés, même à titre de réexportation; à moins que la loi d'une néceſſité abſolue ne faſſe lever ces défenſes. Tout relâchement ſur ce point doit appeller & perpétuer les diſettes.

La Loi qui, en Angleterre, a accordé une récompenſe à l'exportation des grains, auroit été auſſi inutile aux cultivateurs, qu'onéreuſe à l'Etat, ſi on n'y avoit impoſé ſur le bled étranger un droit équivalant au tiers du prix commun du bled du pays.

Il eſt ſurprenant que des Ecrivains célebres ayent admis la liberté abſolue de l'exportation & de l'importation des grains, & qu'ils n'ayent pas reconnu que l'importation permiſe en tout tems, & même

après de bonnes moiſſons, dans un pays naturellement fertile, y fait tomber le prix des grains fort au-deſſous du prix commun fondamental des autres pays commerçans.

La liberté du commerce intérieur des grains eſt précieuſe pour les propriétaires des terres, ou leurs fermiers, à qui elle aſſure une grande concurrence d'acheteurs qui portent dans ce commerce des fonds conſidérables; elle leur donne des reſſources qui ſoutiennent le bon prix des grains dans le tems même qui ſuit immédiatement la récolte, tems où des beſoins urgens forcent la plupart des cultivateurs à des ventes conſidérables qui aviliſſent leur denrée.

Mais les effets de la liberté du commerce intérieur des grains ſeroient trop bornés, ſi on ne protégeoit le commerce d'exportation, autant qu'on n'a point de chertés à craindre. Celui-ci, comme on l'a prouvé en Angleterre, entretient l'équilibre des prix, & empêche que l'abon-

dance ne ſoit ruineuſe pour les Cultivateurs. La ſortie des bleds eſt néceſſaire au ſuccès de leur commerce intérieur; l'expérience le démontre: mais perſonne, même en Angleterre, n'a donné la raiſon de ce fait.

Ce n'eſt pas, comme on l'a penſé, parce que le bénéfice du Négociant demande une diminution de la maſſe des grains qui ſont accumulés, lorſque pluſieurs bonnes récoltes ſe ſuccedent. Ce qui le prouve, eſt que la quantité de grains qui a été exportée d'Angleterre, année commune, a été un fort petit objet ſur la totalité de la récolte, ſur-tout avant qu'on y récompensât l'exportation des grains, lors même que leur prix courant eût dû l'empêcher, ſuivant la loi.

La véritable raiſon pour laquelle la ſortie des grains permiſe dans un Etat, y ſoutient l'égalité de leur prix, eſt que les Marchands de bleds ne laiſſant pas tomber ce prix beaucoup au-deſſous de celui qu'ils ſe promettent par l'exportation, leurs ſpé-

culations embraſſent un champ vaſte ; & l'eſpoir qu'ils ont d'un débit avantageux, balance néceſſairement la crainte où les Cultivateurs peuvent être d'une abondance ſuperflue. C'eſt ce qui aſſure une concurrence toujours égale d'acheteurs & de vendeurs, & prévient les variations extrêmes au prix, cauſées par l'opinion du Peuple, qui n'a point ſur cet objet de meſure aſſez étendue & aſſez préciſe.

D'où on voit combien il eſt eſſentiel d'augmenter les profits du commerce exportatif des grains, tant qu'ils ne ſont point à un trop haut prix ; mais il ne faut point lui donner une faveur exceſſive par des gratifications perpétuelles.

Les Anglois n'ont pas aſſez obſervé en cela la proportion du nombre d'hommes que l'Agriculture doit employer dans un Etat, relativement à ſa population actuelle. Ils ont attaché trop de ſujets à la culture, & donné à ſes produits une valeur factice. Cette faute leur ſera funeſte ſi la France & l'Eſpagne prennent des ſoins convena-

bles pour faire fleurir l'Agriculture : par le prix inférieur de leurs denrées, elles feront tomber aiſément le commerce exportatif de la Grande-Bretagne, ce qui y entraînera une chûte ſurprenante du prix des grains. Leur aviliſſement, lorſqu'ils ne pourront ſe répandre au dehors, découvrira que leur abondance n'a point de meſure avec la population, rendra ſenſible le défaut d'équilibre entre les poſſeſſions, & fera décheoir de plus en plus l'Agriculture.

Cependant il ſemble qu'il eſt de l'intérêt de l'Etat d'accorder plus de faveurs à la claſſe des Cultivateurs qu'à celle des Commerçans, relativement à la fixation du prix au-delà duquel l'exportation des grains doit être interdite, parce que l'avantage accordé d'abord au Cultivateur, diminue enſuite chaque année, par les défrichemens & l'amélioration des terres que l'exportation occaſionne, & qui entraîne néceſſairement la diminution du prix moyen des grains.

D'ailleurs il ne faut pas croire, comme pluſieurs habiles gens l'ont penſé (1), que la ſubſiſtance des ouvriers étant chere, les ſalaires ſoient chers dans la même proportion. Pour eſtimer la proportion des ſalaires, il ne faut pas ſeulement avoir égard aux prix des denrées de premiere néceſſité, mais encore aux taxes impoſées ſur les objets de conſommation, à l'abondance de l'argent qui circule dans chaque pays, & à la concurrence des ouvriers.

On a obſervé qu'il y a toujours eu une grande diſproportion entre les ſalaires & le prix des denrées en Eſpagne, depuis les règnes de Ferdinand & d'Iſabelle; & de même en Irlande, où les hommes ſont rares, eu égard à l'étendue & à la richeſſe

(1) M. Colbert adopta ſans doute cette erreur, que le prix des choſes néceſſaires à la vie règle toujours celui de la main-d'œuvre. Ce principe ſeul peut l'avoir fait tomber dans la pratique pernicieuſe d'entretenir les grains à un bas prix pour faciliter la concurrence des Manufactures françoiſes alors naiſſantes, avec celles des Etrangers.

du

du ſol : d'habiles politiques ont même penſé, avec beaucoup de vraiſemblance, que cette diſproportion étoit la cauſe principale de la pareſſe dont les habitans de ces pays ſont généralement accuſés.

La faveur que recevra le commerce des grains, verſera dans les campagnes des richeſſes conſidérables, qui faciliteront aux Cultivateurs l'emploi alternatif d'une grande partie de leurs terres en prairies artificielles. Ces herbages donneront les ſubſiſtances, & par conſéquent aſſureront la multiplication des beſtiaux, dont le nombre augmentera de plus en plus par l'égalité d'un commerce rendu parfaitement libre entre la France & l'Eſpagne, comme entre les différentes Provinces qui forment ces deux Royaumes. On ne ſera plus forcé de tirer de l'Etranger ces proviſions de beurres & de viandes ſalées pour la Marine & les colonies. Les terres améliorées donneront auſſi la vie à des nombreux troupeaux de bêtes à laine, dont elles recevront à leur tour de nouveaux principes de fécondité.

Si l'on s'accorde à rendre entierement libre l'exportation des laines entre la France & l'Eſpagne, ce commerce dirigé avec attention, aura le double avantage d'influer puiſſamment ſur la production des troupeaux, en hauſſant le prix des laines, & de faire ceſſer la traite que les Anglois & les Hollandois font des laines d'Eſpagne. Ces deux Nations ne ſoutiendront plus dans le Levant leur commerce de draps fins, pour la fabrication deſquels elles ne peuvent ſe paſſer des laines d'Eſpagne. Or, il eſt inconteſtable que la draperie eſt de toutes les Manufactures angloiſes celle qui mérite le plus d'attention, & celle que les Négocians anglois les mieux inſtruits regardent comme la plus importante.

Les François porteront auſſi en Eſpagne des laines des provinces ſeptentrionales de la France, parmi leſquelles il en eſt dont la qualité ne differe point de celles de pluſieurs ſortes de laines qu'on employe en Angleterre ; & elles ſeront d'autant plus

utiles à l'Eſpagne, que les laines du pays, trop fines & trop courtes, ne peuvent ſervir, ſans mélange de laines étrangeres, qu'à fabriquer quelques eſpèces de draps. Ainſi, par un heureux échange, les laines de France & d'Eſpagne prêteront un ſecours mutuel aux Manufactures de ces deux Etats.

CHAPITRE II.

Les Etats alliés peuvent s'éclairer mutuellement ſur les opérations néceſſaires au rétabliſſement des Manufactures, & ſur la meilleure adminiſtration des Finances.

Si l'Eſpagne veut faire fleurir ſes Manufactures, elle doit ſuivre les pas que le Miniſtere de France vient de faire récemment vers la ſuppreſſion des Douanes intérieures : elle doit modérer les taxes ſur les matieres premieres, en permettre la ſortie, abolir les droits ſur le produit des Manufactures (comme Philippe V

l'avoit promis dans l'inſtruction donnée en 1718 aux Intendans des Provinces d'Eſpagne), encourager l'exportation de ces produits par des gratifications ; enfin augmenter les droits d'entrée ſur les marchandiſes étrangeres, ſuivant le tarif qui eſt en uſage à Séville. On pourroit excepter de ces droits les matieres premieres qui viendroient de France & des deux Siciles.

On ne doit jamais perdre de vue le principe certain & invariable, qu'une ſage & ſavante diſtribution des impôts peut ſeule donner toute la vigueur poſſible à l'Agriculture & aux Manufactures, & c'eſt la partie de l'adminiſtration dont les bons ſuccès ſont le plus indépendans de la fortune. Les Comités des conſervateurs du pacte de famille, devroient donc principalement s'attacher à combiner & à perfectionner les méthodes ſuivies dans chacun des Royaumes alliés pour proportionner les impôts aux facultés de tous les Sujets. En fourniſſant à ces Comités les dénombremens & les dépouillemens néceſſaires,

on les mettroit à portée de déterminer la meilleure maniere poſſible de lever l'impoſition principale, qui devroit être répartie relativement à la propriété des fonds & à la profeſſion des perſonnes, de même que celle qui a été établie en Catalogne après la confection du cadaſtre. On pourroit même faire entrer dans le total de cette impoſition le remplacement du produit net des Gabelles, & rendre à la France le commerce des ſels, autrefois ſi conſidérable & ſi eſtimé du Cardinal de Richelieu. On pourroit dreſſer le tarif le plus avantageux à l'Etat, des droits qui doivent être perçus ſur les conſommations de néceſſité, de ſuperflu & de luxe : on pourroit, dis-je, indiquer la forme de régie la plus convenable pour ces droits, & transformer certains droits, comme les Aides & autres, qui nuiſent à la culture des terres & à la population, en d'autres droits plus analogues aux circonſtances & à l'étendue de la conſommation.

Ces diſcuſſions ſont auſſi importantes

que difficiles, puiſque c'eſt dans la mauvaiſe économie des finances qu'il faut chercher le principe de la plupart des maux qui détruiſent ſourdement les forces du Corps politique, lui préparent une chute rapide & imprévue.

C'eſt au contraire d'une heureuſe adminiſtration des finances que dépend la circulation parfaitement libre & facile des richeſſes réelles, qui perpétue la durée des Etats & les maintient dans une forte & robuſte conſtitution. Il faut cependant tâcher d'éviter l'excès de cette circulation: & quoiqu'il ſoit beaucoup plus rare & moins dangereux que celui de la circulation des richeſſes fictives (dont il ſera parlé dans la ſuite de ce Mémoire), il n'eſt pas inutile d'en propoſer le remède, qui paroîtra peut-être ſingulier.

CHAPITRE III.

Digreſſion. Comment on remédieroit à l'excès de la circulation des richeſſes qui pourroit naître du commerce étranger.

La circulation des richeſſes dans un Etat quelconque, eſt infiniment préférable à une population immenſe, parce que ce n'eſt pas le nombre des hommes qui importe, mais leur bonheur. La force de chaque ſociété politique au dehors ſe meſure moins par le nombre du Peuple que par les avantages qui lui donnent, & plus d'affection pour le Gouvernement, & plus de facilité à ſupporter les charges de l'Etat.

Cependant la circulation des richeſſes dans chaque Etat, doit avoir des bornes. Le commerce étranger la fait naître; elle accroît à ſon tour le commerce étranger, mais elle finit par le ruiner entierement, ſi le Souverain n'eſt pas attentif à préve-

nir, par des moyens ſages & bien calculés, l'abondance exceſſive de l'argent, qui fait renchérir le prix de toutes choſes.

On ne ſauroit douter que l'augmentation des métaux précieux qui circulent dans un pays, n'y hauſſe les prix de toutes les marchandiſes, quoique dans une proportion indéterminable. En comparant les prix des denrées ſous Louis XII avec leurs prix actuels; on voit que pour acheter aujourd'hui la même meſure de denrées, il faut une beaucoup plus grande quantité d'argent, en poids & en titre. Les dépenſes de ceux que la balance du commerce enrichit, & les impôts, c'eſt-à-dire, des cauſes morales & politiques, moderent diverſement cet effet de la trop grande abondance des métaux dans la circulation, mais elles ne la détruiſent pas.

Si les Etats alliés parviennent à faire circuler dans leur intérieur une trop grande maſſe d'or & d'argent, cette abondance vicieuſe ſe manifeſtera par le haut prix des fermes des terres & par d'autres ſymptô-

mes, que faudra-t-il faire alors ? Une chose bien contraire aux idées de tous ceux qui ont écrit sur le commerce & les finances : il faudra augmenter la valeur numéraire des monnoies.

Une observation que personne n'a faite encore, semble démontrer que long-temps après l'augmentation des monnoies, les prix des choses nécessaires à la vie ne sont point augmentées en raison du nouveau prix de l'argent (1), d'où il résulte qu'il faut moins d'argent en poids & en titre pour payer les denrées après une augmentation de monnoies. Il est donc évident qu'à mesure que l'abondance de l'ar-

---

(1) En comparant le prix du marc d'argent fin, & le prix moyen du bled depuis 1674 jusqu'à 1688 inclusivement, c'est à-dire pendant quinze bonnes années du regne de Louis XIV, avec ces mêmes prix depuis 1731 jusques & compris 1745, on trouvera que le prix de l'argent qui n'a point été altéré pendant le cours de chacune de ces deux époques, étant haussé des neuf dixiemes durant la derniere, le prix du bled n'étoit augmenté que des deux cinquiemes environ; différence si grande, qu'elle paroît décisive.

gent circulant accroît les dépenſes des particuliers, & fait offrir plus d'argent pour les choſes néceſſaires, il faut avoir recours à une augmentation des monnoies qui diminue cette offre, comme l'expérience le prouve.

Il ſemble que pluſieurs cauſes contribuent à cet effet de l'augmentation des monnoies. L'illuſion qui gouverne les hommes fait que le peuple, trompé par les valeurs numéraires qu'il regarde comme réelles, ne proportionne ordinairement pas les prix de toutes choſes au prix commerçable de l'argent en poids & en titre, & que le Souverain, de ſon côté, en augmentant ſes monnoies, ne s'apperçoit pas qu'il diminue réellement tous les impôts.

On a vu, de tout temps, que le ſurhauſſement de monnoies invite l'étranger à acheter davantage ; mais ce qu'on n'a point obſervé, c'eſt qu'il doit moins vendre, par la raiſon que ſes marchandiſes ſont devenues plus cheres relativement, leur prix étant réglé ſur le poids & le titre de l'ar-

gent. L'on ſe trompe donc de croire que la quantité des échanges en nature demeure la même après le ſurhauſſement des eſpeces. Cette opération arrête l'importation & encourage l'exportation, & par conſéquent, dans le cas propoſé, augmente beaucoup l'emploi des hommes & de l'induſtrie (1).

Donc, après un ſurhauſſement deſtiné à corriger l'excès de la richeſſe publique, la balance du commerce pourroit être moins avantageuſe d'abord, mais elle remonteroit néceſſairement & dans peu, à un degré beaucoup plus haut auquel elle n'auroit pu atteindre ſans ce retranchement ſalutaire. En effet, M. Hume a fort bien démontré que la maſſe d'or & d'argent répandue dans les pays commerçans, doit ſe diſtri-

(1) Si l'on jugeoit convenable d'accompagner l'augmentation des monnoies d'une refonte, il faudroit en abandonner le bénéfice, & l'on éviteroit, par ce moyen, toutes les ſuites pernicieuſes qu'ont dû avoir juſqu'à préſent les augmentations des monnoies, parce qu'elles ont toujours été conſeillées par les beſoins du Prince. Ces ſuites ſont le tranſport des eſpeces, le billonage, le cours déſavantageux du change, & le diſcrédit de la Nation.

buer à chacun en proportion de ſes richeſſes naturelles & de l'induſtrie de ſon peuple. Ainſi un Etat trouveroit bientôt la balance de ſon commerce plus avantageuſe que par le paſſé, lorſque l'induſtrie de ſes habitans auroit été accrue par l'augmentation des monnoies.

Il eſt donc clair qu'un Gouvernement qui augmenteroit ſes monnoies dans une juſte proportion, lorſqu'il faudroit remédier à l'abondance exceſſive de l'argent, viendroit à bout de faire circuler chez un peuple des richeſſes immenſes ſans nuire à ſon commerce étranger, & porteroit par conſéquent au plus haut degré poſſible la perfection de la culture des terres & des travaux de l'induſtrie. Par ces opérations, les Souverains, ſans amaſſer des tréſors, que leurs peuples doivent leur garder, peuvent attirer continuellement l'argent dans leurs Etats, & empêcher qu'il ne s'écoule ſans retour dans les Etats voiſins.

CHAPITRE IV.

Moyens de ranimer la circulation languiſſante en France, par la réduction de l'intérêt légal; en Eſpagne, par l'établiſſement d'une banque nouvelle. Démonſtration des vues eſſentielles du ſyſtême de M. LAW.

IL eſt certain que l'argent ne circule pas en France & en Eſpagne avec cette abondance que leur poſition leur donneroit lieu de l'eſpérer. L'activité de cette circulation peut être excitée, non-ſeulement par les faveurs qu'on accordera à toutes les branches de commerce, mais encore plus par la réduction de l'intérêt de l'argent, dont le taux trop élevé au-deſſus des Nations voiſines, eſt, en France & en Eſpagne, la principale caùſe des embarras de la circulation. On doit tendre à cette fin par divers moyens dont l'exécution eſt propre

à tous les pays, & par des opérations qui conviennent particuliérement à chacun des deux Royaumes.

On donneroit d'abord du mouvement à la circulation, en favorisant le transport des dettes & les viremens des Parties, & en formant un grand nombre de ces établissemens qui sont connus sous le nom de Mont-de-Piété & dont il reste des traces en France & en Espagne. Il faudroit en régler la police sur celle du Mont-de-Piété de Rome, & en assigner les fonds sur le profit d'une loterie, afin de faire servir l'avidité du peuple au soulagement des malheureux.

Quoiqu'on a fort bien dit que la réduction pourroit être beaucoup plus avantageuse à la France que les avantages de la guerre la plus heureuse, les premieres années de la paix sont précieuses pour cette opération, à cause des placemens que cherchent à faire ceux à qui la guerre a été utile, & du peu d'espoir qu'a la France de jouir d'une longue paix avec des voisins jaloux de ses prospérités.

Il ſeroit eſſentiel, pour ne pas altérer la confiance publique, que l'intérêt des rentes conſtituées ſur l'Etat fût diminué volontairement par les propriétaires qu'on appleroit ſucceſſivement pour qu'ils choiſiſſent de ſouffrir la réduction à 4 pour cent, ou d'être rembourſés. Le Clergé, par des emprunts à 4 pour cent ſemblables à celui qui lui réuſſit il y a quelques années, réduiroit facilement à ce prix tous les intérêts de ſes dettes, & pourroit enſuite prêter ſon crédit au Roi, pour une partie des fonds néceſſaires au rembourſement des créances de l'Etat envers les créanciers qui ne voudroient point accepter la réduction. Le Roi d'Eſpagne concourroit puiſſamment au ſuccès de ce projet, s'il faiſoit à la France des avances conſidérables qui lui ſeroient rendues immédiatement après la réduction.

Mais il eſt douteux que les créanciers de l'Etat trouvaſſent dans une plus grande sûreté de leur hypotheque un dédommagement ſuffiſant de leur perte ſur le revenu, ſi on ne leur ôtoit l'eſpérance d'un

placement plus avantageux, en fixant à quatre pour cent l'intérêt légal de toutes les rentes qui ſeront conſtituées à l'avenir. Cette opération eſt même la plus importante, & ſes avantages ſont ſupérieurs à ceux de la réduction de l'intérêt des dettes publiques qu'on ne doit amener que ſucceſſivement.

Toutes les fois que la circulation languit dans l'Etat, & que la réduction de l'intérêt légal eſt poſſible, elle ne doit pas être préſentée d'une maniere problématique. Pluſieurs écrivains Anglois ont parfaitement développé les avantages que cette réduction doit produire. Il eſt certain, & l'expérience a montré que le renchériſſement des loyers de maiſons & des denrées ſuit de près chaque réduction de l'intérêt légal, mais cet effet ne peut venir que de l'augmentation du commerce que la réduction produit, ou que les Peuples attendent de la réductio[illegible].

L'intérêt de l'argent eſt trop haut en Eſpagne pour qu'on puiſſe rendre aſſez tôt

ce

ce Royaume floriſſant par des réductions ſucceſſives qui demandent un long cours d'années. Pour y ranimer la circulation éteinte, il paroîtroit fort avantageux d'y établir une banque dont les fonds ſeroient faits des deniers du Roi d'Eſpagne & avec ſa garantie, & qui ſeroit adminiſtrée ſous les yeux du Gouvernement, avec l'inviolable condition qu'elle ne prêteroit jamais à l'Etat.

Les Souverains, unis par le pacte de famille, pourroient ſtipuler que les Sujets de la Maiſon de Bourbon ſeroient reçus excluſivement à tous les Etrangers à retirer un intérêt médiocre des ſommes qu'ils dépoſeroient à la banque d'Eſpagne, ce qui donneroit beaucoup de faveur à cette banque, dès que ſa ſolidité ſeroit généralement reconnue.

Il n'eſt pas aiſé de faire ſentir à quel point l'Eſpagne ſeroit retirée de ſon épuiſement par une banque ſemblable, dont on confieroit la direction à des hommes pleins de zèle & de lumieres qui feroient

le plus grand & le meilleur emploi de ſes fonds pour augmenter la circulation, & qui ſauroient calculer de la maniere la plus préciſe la quantité de fonds qu'ils devroient conſerver dans leurs caiſſes, pour répondre à leurs divers engagemens.

C'eſt par des pas lents & meſurés qu'il faut établir tout ſyſtême de crédit public. Plus on l'aggrandit ſubitement, plus on le fonde ſur le jeu de la cupidité humaine. Plus auſſi le calcul en devient difficile & délicat, & plus la proportion de ſes dangers a ſon utilité va en croiſſant. Voilà pourquoi le ſyſtême de M. Law, auquel un auteur d'ailleurs éclairé & impartial a donné l'éloge de *combinaiſon bien liée*, étoit le plus vague de tous les projets, & les opérations imprudentes, dans leſquelles il conſiſtoit, devoient forcer M. Law à abandonner tôt ou tard ſes principes (1).

(1) Il eſt évident aux yeux de ceux qui étudient la marche de M. Law, & qui liſent ſes écrits, que lesdeux principes fondamentaux de ſon ſyſtême étoient l'immuta-

M. Law fut accablé de la ſurabondance des billets de banque dans la circulation, qu'il n'avoit pas prévue, quoique inévitable dans ſon ſyſtême. Il crut pouvoir y remédier par une opération qui doit être regardée comme le comble du délire. Il voulut anéantir l'uſage de l'or & de l'argent dans la circulation du Royaume, & même dans ſon Commerce étranger. Comment ce projet chimérique & deſtructif s'accordoit-il avec la promeſſe que M.

---

bilité de valeur de billets de banque, & la converſion réciproque de ces billets en des actions de la Compagnie des Indes.

Au moyen de l'immutabilité de la Monnoie de banque, il accréditoit habilement le billet par des diminutions de Monnoie, tant que le crédit étoit entier, & par des augmentations lorſque le crédit chanceloit. Voilà la clef de l'Arrêt extraordinaire du 30 Juillet 1720, qui hauſſoit le marc d'argent de 67 livres 10 ſols à 120 livres pendant le mois d'Août, & ordonnoit pour les mois ſuivans des diminutions qui devoient le réduire au 16 Octobre à 60 livres, M. Law ſe flattoit qu'un ſeul mois établiroit une révolution totale dans le crédit, & feroit paſſer la Nation d'une défiance trop juſte à une confiance aveugle. C'eſt ainſi qu'il crût pouvoir rentrer dans ſon plan, après qu'il ſe fût vu contraint d'en ſortir, & qu'il eût tenté inutile-

Law avoit faite d'augmenter les conſommations au point de doubler les revenus publics ?

Ainſi, il eſt clair pour tout homme déſintéreſſé que les intentions de M. Law étoient louables, & que ſes vues approfondies ne préſentoient que contradictions. Il faut ajouter qu'il ne connut & n'employa d'autres moyens que l'agiotage, l'illuſion, la mauvaiſe foi & la violence. Il calcula mal l'effet de ces reſſorts, &

---

ment d'altérer, ſous un vain prétexte, cette valeur fixe qu'il avoit toujours donnée aux billets de banque.

L'immutabilité des billets parmi les agitations des Monnoies n'eût pas ſuffi pour le ſyſtême de M. Law & preſque tous les rembourſemens des dettes de l'Etat auroient dû ſe faire en eſpeces ſans la faveur que les billets recevoient du jeu des actions de la Compagnie des Indes. Ce jeu ne pouvoit être aſſez durable, ni aſſez fort pour épuiſer les rembourſemens, ſi on ne portoit les actions à un prix exceſſif par leur prix en billets. Mais dès que les rembourſemens furent fondus en actions, ſoit qu'on laiſſât tomber les actions à leur valeur réelle & au-deſſous, ſoit que le prix en demeurât ou fût fixé au-deſſous de cette valeur, la converſion des actions & des billets de banque ne pouvoit plus être réciproque. Il falloit laiſſer dans la circulation, ou y augmenter encore la ſurabondance des billets qui néceſſitoit la demande ſur les caiſſes de la banque.

c'eſt là un vice qui ſe montre dans toutes les opérations du ſyſtême.

Le calcul de l'illuſion à laquelle les hommes peuvent ſe livrer ou ſe refuſer, ſuivant que leur avidité eſt excitée, eſt le plus difficile de tous les calculs, & voilà ce qui paroît rendre moralement impoſſible l'exécution de tout ſyſtême, tel que celui de Law ou celui de la mer du Sud qui étoit beaucoup meilleur dans le projet, & qui fit une ſemblable révolution en Angleterre vers le même temps.

CHAPITRE V.

L'excès des Papiers-Monnoies dans un Etat y rend la balance du Commerce déſavantageuſe; ruine inévitable des Finances de l'Angleterre & ſes ſuites.

L'EXEMPLE mémorable du ſyſtême de M. Law n'eſt pas le ſeul qui démontre que

dans une ſociété politique, les papiers monnoies ſont pernicieux, dès que leur uſage n'eſt plus d'attirer l'argent dans la circulation; mais tend au contraire à l'en bannir.

Un effet remarquable de ces papiers qu'on n'a point obſervé, c'eſt qu'ils rendent depuis très-long temps la balance genérale du Commerce déſavantageuſe à l'Angleterre. (1) Quoique le Commerce de cette Nation & ſes forces maritimes reçoivent tous les jours de nouveaux accroiſſemens, ce paradoxe s'explique naturellement,

(1) Ce déſavantage de la balance générale paroît prouvé par les calculs de M. Gée qu'on a foiblement attaqués, en leur oppoſant l'état floriſſant actuel de l'Angleterre, & qui ſemblent confirmés par l'obſervation ſuivante. On ſe plaint en Angleterre qu'on n'y travaille aux Monnoies que par intervalles fort inégaux & fort longs. Or, comme la Monnoie s'y fait aux dépens de l'Etat, cela prouve que le débit des matieres y eſt plus avantageux que celui des eſpeces; au lieu qu'il reſte rarement des matieres au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour ſolder la balance générale, vu que la ſortie des eſpeces eſt défendue, d'où il arrive le plus ſouvent que la balance générale du Commerce tourne contre les Anglois.

parce que la ſolidité préſumée des billets de banque & de l'Echiquier, qui circulent en Angleterre, y fait regarder les matieres d'or & d'argent purement comme un objet de Commerce.

Cette illuſion du crédit public ſubſiſte principalement durant la paix ; mais la guerre la diſſipe & en découvre le péril.

La diſette où la Nation ſe trouve alors des richeſſes de convention générale, qui ſeules peuvent ſuffire aux détails multipliés des nouveaux beſoins, & ſervir aux dépenſes néceſſaires hors de l'Etat, rend extrêmement difficiles l'impoſition & le recouvrement des nouvelles taxes, & contraint à de nouveaux emprunts. Ceux-ci ont porté au dernier excès l'énormité de la dette nationale, & ne laiſſent à l'Angleterre d'autre ſalut que dans une banqueroute précipitée. Les projets que pluſieurs perſonnes (1) ont préſentés pour l'extinction de cette dette ne la rendent pas plus aiſée

(1) Meſſieurs Hutchinſon, Poſttelhwayl & autres.

à amortir, & cependant le poids des taxes néceſſaires pour en payer les intérêts, doit à la longue anéantir la circulation & le Commerce.

Un des plus ingénieux Ecrivains, que la grande Bretagne ait produit, eſtimoit avant la derniere guerre qu'une prompte banqueroute de fonds publics étoit devenue non ſeulement néceſſaire, mais juſte en Angleterre. Il paroît que les Anglois avoient été déterminés à la guerre, autant par cette conſidération du déſordre de leurs Finances, que par celle de la diminution de leur Commerce. Ils avoient appris de leurs plus fameux politiques que ſi la France venoit à bout la premiere d'éteindre ſa dette nationale, & de libérer ſes revenus, elle pourroit donner la loi à l'Angleterre. En prolongeant la durée de la guerre, ils ſe ſont efforcés d'entraîner les affaires de la France dans une confuſion approchante de celle qui les réſoudra dans peu à ruiner un nombre infini de Citoyens pour ſauver l'Etat.

Mais leurs eſpérances peuvent encore être trompées, & la France peut liquider ſes dettes par une ſage économie, tandis qu'aucun art humain ne ſauroit garantir l'Angleterre de la criſe la plus violente. Bientôt la chûte de ſon crédit rompra les liens qui lui attachent les Hollandois, auxquels elle doit des ſommes immenſes, cauſera des convulſions dans les fortunes des particuliers & de longs ébranlemens dans l'Etat, dont la France & l'Eſpagne ſaiſiront le moment favorable pour attirer ſes ouvriers & ſes Manufactures, & pour lui enlever les branches les plus importantes de ſon Commerce.

CONCLUSION.

On ſent ce qui manque à la perfection des détails qui ſont traités dans ce mémoire & dans le précédent, mais il paroît que l'enſemble démontre d'une maniere frap-

64-207
Mai 1964
François
Chamorel

pante combien la France & l'Eſpagne peuvent s'entr'aider dans les principales opérations qui éléveroient au plus haut dégré leur puiſſance & leur gloire. C'eſt aux ſecours mutuels que ces deux Etats ſe prêteroient déſormais, que le ciel a attaché les énormes avantages qu'ils peuvent tirer de leurs Colonies ; la renaiſſance de leur marine, les progrès de leur agriculture, l'étendue de leur Commerce & l'heureuſe Adminiſtration des Finances qui doit perpétuer la proſpérité de ces Royaumes.

Si l'on s'attache à faire naître du pacte de Famille tous les ſuccès qu'il peut aſſurer aux peuples qu'il a unis, ce traité deviendra eſſentiel à la grandeur des Etats alliés. Les Miniſteres ſuivans n'oſeront le diſſoudre, & les Sujets de la Maiſon de Bourbon le regarderont dans tous les âges comme l'inſtrument ſacré de la félicité publique.

FIN.

E789
P517s
v.2

JOHN CARTER BROWN
LIBRARY

Purchased from the
Trust Fund of
Lathrop Colgate Harper
LITT. D.